



# Des idées neuves

Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle  
des actionnaires pour 2019 devant avoir lieu le 12 septembre 2019  
Circulaire de sollicitation de procurations par la direction

# Table des matières

Invitation aux actionnaires	i		
Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires	ii		
Circulaire de sollicitation de procurations par la direction	1		
<b>Section 1. Sommaire</b>	<b>1</b>		
Assemblée générale annuelle des actionnaires	1		
Questions soumises à l'assemblée	2		
<b>Section 2. Vote à l'assemblée générale annuelle</b>	<b>5</b>		
<b>Section 3. Au sujet des candidats proposés à l'élection au poste d'administrateur</b>	<b>9</b>		
Candidats au conseil	9		
Participations totales en actions des administrateurs en poste	17		
<b>Section 4. Approche en matière de gouvernance</b>	<b>18</b>		
Survol	18		
Faits saillants des pratiques de la Société en matière de gouvernance	18		
Conseil d'administration	18		
Comités du conseil	19		
Membres des comités	20		
Indépendance des administrateurs et autres relations	21		
Politique sur le vote majoritaire	22		
Politique de diversité	22		
Talents et expérience du conseil	23		
Appartenance à d'autres conseils d'administration	24		
Évaluation du conseil d'administration	25		
Renouvellements et limites quant à la durée des mandats des membres du conseil	26		
Orientation et formation permanente des administrateurs	26		
Description de poste	27		
Engagement du conseil et des comités	28		
Planification de la relève	29		
Éthique commerciale et ligne téléphonique s'y rapportant	29		
Politique d'information de la Société	29		
Médias sociaux	30		
Durabilité	30		
Engagement envers les actionnaires	30		
Planification stratégique	31		
Gestion du risque	31		
<b>Section 5. Rémunération des administrateurs</b>	<b>32</b>		
<b>Section 6. Rapports des comités du conseil</b>	<b>35</b>		
Rapport du comité d'audit	35		
Rapport du comité de gouvernance	37		
Rapport du comité des mises en candidature	38		
Rapport du comité des ressources humaines	39		
<b>Section 7. Déclaration de la rémunération de la haute direction</b>	<b>40</b>		
INTRODUCTION	40		
Rôle, composition et expérience du comité des ressources humaines	40		
Planification de la relève	41		
Philosophie et procédure en matière de rémunération	41		
Rémunération et risques	42		
Consultant du comité des ressources humaines	43		
Étalonnage de la rémunération	44		
ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION	44		
Éléments de la rémunération de la haute direction	44		
Décisions en matière de rémunération pour l'exercice 2019	52		
Rémunération des membres de la haute direction visés	55		
Attributions au titre d'un régime incitatif	56		
Graphique de rendement	58		
Régimes de retraite, prestations et autre rémunération	59		
Contrats de travail et ententes relatives à la retraite	61		
<b>Section 8. Prêts aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés</b>	<b>62</b>		
<b>Section 9. Information supplémentaire</b>	<b>63</b>		
Assurance des administrateurs et des dirigeants	63		
Notice annuelle	63		
Communications avec le conseil d'administration	63		
<b>Section 10. Approbation des administrateurs</b>	<b>64</b>		
Annexe A – Mandat du conseil d'administration	65		
Annexe B – Certaines informations sur le régime d'options d'achat d'actions d'Empire	68		
Renseignements à l'intention des actionnaires et des investisseurs	70		

# Invitation aux actionnaires

**EMPIRE**  
COMPANY LIMITED

Le 18 juillet 2019

À tous les actionnaires,

Nous sommes heureux de vous inviter à vous joindre à notre conseil d'administration ainsi qu'aux membres de notre haute direction lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour 2019.

**Le 12 septembre 2019**  
**À 11 h (heure de l'Atlantique)**  
**Cineplex Cinemas**  
**612 East River Road**  
**New Glasgow (Nouvelle-Écosse)**

Les questions devant être examinées à cette assemblée et faire l'objet d'un vote sont présentées dans l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle et dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction qui accompagnent la présente invitation. De plus, l'assemblée vous permettra de rencontrer les personnes responsables du rendement d'Empire Company Limited, d'assister à leur présentation et de leur poser des questions.

Empire s'est engagée à vous tenir, vous, nos investisseurs, informés sur votre placement. Notre rapport annuel de 2019 et nos rapports trimestriels sont disponibles sur notre site Web à [www.empireco.ca](http://www.empireco.ca) ou à [www.sedar.com](http://www.sedar.com), ou vous pouvez en demander un exemplaire, par écrit, à l'adresse suivante :

**Relations avec les investisseurs**  
**Empire Company Limited**  
**115 King Street**  
**Stellarton (Nouvelle-Écosse)**  
**B0K 1S0**  
**Courriel : [investor.relations@empireco.ca](mailto:investor.relations@empireco.ca)**

Nous diffuserons l'assemblée générale annuelle sur le Web à [www.empireco.ca](http://www.empireco.ca). Ce site contient de l'information utile sur notre Société et vous êtes invités à le visiter avant l'assemblée.

En espérant vous rencontrer à l'assemblée du 12 septembre 2019, nous vous prions de recevoir l'expression de nos sentiments les meilleurs.

signé « James M. Dickson »

**James M. Dickson**  
Président du conseil

signé « Michael Medline »

**Michael Medline**  
Président et chef de la direction

# Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires

**EMPIRE**  
COMPANY LIMITED

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** que l'assemblée générale annuelle des actionnaires d'Empire Company Limited (« Empire ») aura lieu :

**Le 12 septembre 2019  
À 11 h (heure de l'Atlantique)  
Cineplex Cinemas  
612 East River Road  
New Glasgow (Nouvelle-Écosse)**

aux fins suivantes :

1. recevoir et étudier les états financiers consolidés audités d'Empire pour l'exercice terminé le 4 mai 2019, de même que le rapport de l'auditeur s'y rapportant;
2. élire les administrateurs pour l'année suivante et fixer à 18 le nombre maximum d'administrateurs;
3. approuver la rémunération des administrateurs pour l'année suivante;
4. nommer l'auditeur pour l'année suivante;
5. autoriser les administrateurs à fixer la rémunération de l'auditeur;
6. étudier une résolution consultative sur la rémunération de la haute direction; et
7. traiter toute autre question pouvant être dûment soumise à l'assemblée.

Votre présence à cette assemblée est la bienvenue.

Les porteurs d'actions ordinaires de catégorie B inscrits à la fermeture des bureaux le 22 juillet 2019 seront autorisés à voter à l'assemblée. Les porteurs d'actions sans droit de vote de catégorie A inscrits à la fermeture des bureaux le 22 juillet 2019 sont admissibles à voter au sujet de la résolution consultative sur la rémunération de la haute direction à l'assemblée.

Les porteurs d'actions ordinaires de catégorie B inscrits qui ne peuvent assister à l'assemblée en personne sont priés de remplir, de signer, de dater et de retourner le formulaire de procuration ci-joint à l'intention des porteurs d'actions ordinaires de catégorie B, dans l'enveloppe prévue à cette fin, au secrétaire d'Empire, 115 King Street, Stellarton (Nouvelle-Écosse) B0K 1S0 au plus tard à 11 h (heure de l'Atlantique) le 10 septembre 2019 ou, si l'assemblée est reportée, au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés) avant le moment fixé pour la reprise de l'assemblée à laquelle la procuration doit être utilisée.

Les porteurs d'actions sans droit de vote de catégorie A qui ne peuvent assister eux-mêmes à l'assemblée peuvent désigner un fondé de pouvoir pour y assister, parler en leur nom et voter à l'égard de la résolution consultative sur la rémunération des membres de la haute direction en remplissant le formulaire de procuration ci-joint à l'intention des porteurs d'actions sans droit de vote de catégorie A, et en le retournant dans l'enveloppe prévue à cette fin, à l'adresse suivante :

**AST Trust Company (Canada)  
aux soins du service des procurations  
C. P. 721  
Agincourt (Ontario)  
M1S 0A1**

Si vous êtes un actionnaire non inscrit admissible à voter, vous devriez examiner le formulaire d'instructions de vote fourni par votre intermédiaire pour obtenir des renseignements sur la façon d'exercer les votes afférents à vos actions.

Fait à Stellarton (Nouvelle-Écosse), le 18 juillet 2019.

**SUR L'ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

signé « Doug Nathanson »

**Doug Nathanson**

Vice-président principal, chef du contentieux et secrétaire

# Circulaire de sollicitation de procurations par la direction

## Section 1.

### Sommaire

Le présent sommaire indique les faits saillants contenus ailleurs dans la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction (la « **circulaire** ») à l'égard d'Empire Company Limited (« **Empire** » ou la « **Société** »). Ce sommaire ne contient pas tous les renseignements dont vous devriez tenir compte et vous êtes priés de lire la circulaire au complet avant de voter.

Sauf indication contraire, la date de la présente circulaire et les renseignements qu'elle contient sont à jour en date du 18 juillet 2019. Tous les montants en dollars sont présentés en dollars canadiens, sauf précision contraire.

## Assemblée générale annuelle des actionnaires

<b>Date :</b>	Le 12 septembre 2019	<b>Ordre du jour de l'assemblée</b>	
<b>Heure :</b>	11 h (heure de l'Atlantique)	1.	Recevoir les états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 4 mai 2019, ainsi que le rapport de l'auditeur s'y rapportant;
<b>Endroit :</b>	Cineplex Cinemas 612 East River Road New Glasgow (Nouvelle-Écosse)	2.	Élire les administrateurs et fixer à 18 le nombre maximum d'administrateurs;
<b>Date de référence :</b>	Le 22 juillet 2019	3.	Approuver la rémunération des administrateurs;
<b>Vote :</b>	Tout porteur d'actions ordinaires de catégorie B inscrit au registre au moment de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (l'« <b>assemblée</b> ») aura le droit d'assister et de voter à l'assemblée, en personne ou par procuration. Tout porteur d'actions sans droit de vote de catégorie A inscrit au registre au moment de l'assemblée aura le droit d'assister et de prendre la parole à l'assemblée, en personne ou par procuration, mais n'aura pas le droit d'y voter, sauf en ce qui concerne le vote à titre consultatif non contraignant concernant la rémunération de la haute direction.	4.	Nommer PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeur pour l'exercice 2020;
		5.	Autoriser les administrateurs à fixer la rémunération de l'auditeur; et
		6.	Vote à titre consultatif concernant la rémunération de la haute direction.

### Questions soumises au vote

Résolutions	Recommandation du conseil concernant le vote
Élire les membres du conseil d'administration (le « <b>conseil</b> »)	À L'ÉGARD DE CHAQUE CANDIDAT AU POSTE D'ADMINISTRATEUR
Fixer à 18 le nombre maximum d'administrateurs	En faveur
Approuver la rémunération des administrateurs	En faveur
Nommer PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeur pour l'exercice 2020	En faveur
Autoriser les administrateurs à fixer la rémunération de l'auditeur	En faveur
Vote à titre consultatif concernant la rémunération de la haute direction	En faveur

Sur recommandation du conseil d'administration, les personnes nommées dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint ont l'intention d'exercer les droits de vote rattachés aux actions représentées en faveur des résolutions, tel qu'il est indiqué ci-dessus. Chacune de ces questions doit être approuvée à la majorité des voix exprimées.

## Questions soumises à l'assemblée

### 1. États financiers consolidés audités

Les états financiers consolidés audités d'Empire pour l'exercice terminé le 4 mai 2019, de même que le rapport de l'auditeur s'y rapportant, seront présentés à l'assemblée. Ces états financiers consolidés audités et le rapport de l'auditeur s'y rapportant ont été postés aux actionnaires inscrits et aux actionnaires qui sont des propriétaires véritables ayant demandé de recevoir un exemplaire en même temps que le présent avis de convocation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires et la circulaire. On peut obtenir des exemplaires supplémentaires de ces documents sur demande au service des relations avec les investisseurs de la Société et des exemplaires de ceux-ci seront également disponibles à l'assemblée. On peut aussi consulter ces documents sur les sites Web [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou [www.empireco.ca](http://www.empireco.ca).

### 2. Élection des membres du conseil d'administration

Le nombre d'administrateurs devant être élus lors de l'assemblée est fixé à 14. Leur mandat expire à la prochaine assemblée générale annuelle ou lors de leur démission ou départ à la retraite, selon le premier événement. Pour de plus amples renseignements au sujet des candidats au poste d'administrateur, se reporter à la rubrique de la présente circulaire intitulée « Candidats proposés à l'élection au poste d'administrateur ». Les tableaux suivants présentent des renseignements sommaires au sujet de chacun des candidats au poste d'administrateur. Chacun des administrateurs actuels de la Société est également administrateur de la filiale en propriété exclusive d'Empire, Sobeys Inc. (« **Sobeys** »).

CANDIDATS AU POSTE D'ADMINISTRATEUR – ADMINISTRATEURS ACTUELS SE PORTANT CANDIDATS À L'ÉLECTION												
Nom	Âge	Administrateur depuis	Fonction	Indépendant	Comités permanents auxquels siège actuellement l'administrateur <sup>1)</sup>				Siège actuellement au conseil d'autres émetteurs assujettis	Résultats du vote de 2018 en faveur	Total des présences aux réunions durant l'exercice 2019	
					CA	CG	CRH	CMC				
Cynthia Devine	55	2013	Chef des finances, Maple Leaf Sports & Entertainment	✓	P	✓		✓		100 %	100 %	
James M. Dickson	61	2015	Conseil juridique, Stewart McKelvey	✓					Clearwater Seafoods Incorporated FPI Crombie	100 %	100 %	
Sharon Driscoll	57	2018	Chef des finances, Ritchie Bros, Auctioneers Inc.	✓	✓					100 %	93 %	
Gregory Josefowicz	66	2016	Administrateur de sociétés	✓				✓	United States Cellular Corporation	100 %	89 %	
Sue Lee	67	2014	Administratrice de sociétés	✓				✓	Waste Connections Inc.	100 %	100 %	
William Linton	65	2015	Administrateur de sociétés	✓		✓		P	✓	TMX Group Limited	100 %	100 %
Michael Medline	56	2017	Président et chef de la direction, Empire et Sobeys							100 %	100 %	
Martine Reardon	57	2017	Administratrice de sociétés	✓	✓	✓		✓		100 %	95 %	
Frank C. Sobey <sup>2)</sup>	66	2007	Administrateur de sociétés	✓		✓			FPI Crombie	100 %	93 %	
John R. Sobey	70	1979	Administrateur de sociétés	✓	✓					100 %	100 %	
Karl R. Sobey	64	2001	Administrateur de sociétés	✓				✓		100 %	100 %	
Paul D. Sobey	62	1993	Administrateur de sociétés	✓		✓			FPI Crombie	100 %	93 %	
Rob G.C. Sobey	52	1998	Administrateur de sociétés	✓		✓	✓		Norvista Capital Corporation	100 %	100 %	
Martine Turcotte	58	2012	Présidente du conseil, direction du Québec, BCE Inc. et Bell Canada	✓	✓	P		P	CIBC	100 %	100 %	

#### Notes :

- 1) Ces renseignements reflètent les comités auxquels siège l'administrateur en date du 4 mai 2019. Comité d'audit – CA, comité de gouvernance – CG, comité des ressources humaines – CRH, comité des mises en candidature – CMC et président – P. Outre les comités permanents, le conseil a établi un comité spécial pour superviser la transformation dans le cadre du projet Sunrise durant l'exercice 2018. Ce comité a été dissous lors de l'exercice 2019. Voir la page 28 de la présente circulaire pour les détails.
- 2) En date du 9 mai 2019, Frank C. Sobey a quitté son poste de fiduciaire et de président du conseil du Fonds de placement immobilier Crombie (« **FPI Crombie** »).

On propose à l'assemblée de fixer à 18 le nombre maximum d'administrateurs de la Société.

### 3. Rémunération à titre d'administrateur

Le conseil recommande aux actionnaires d'approuver la rémunération des administrateurs indiquée ci-après pour la période de 12 mois commençant le 3 novembre 2019. La rémunération est versée au comptant ou sous forme d'unités d'actions différées (« UAD »), sous réserve des exigences relatives à l'actionariat. Pour de plus amples renseignements au sujet de la rémunération des administrateurs et des changements proposés pour cette année, se reporter à la rubrique « Rémunération des administrateurs » de la présente circulaire.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS PROPOSÉE <sup>1)2)</sup>	
Rémunération du président du conseil	450 000 \$
Rémunération globale des administrateurs	
• Membres d'un comité	220 000 \$
• Membres de deux ou de plusieurs comités	225 000 \$
Rémunération additionnelle des présidents des comités	
• Audit	30 000 \$
• Ressources humaines	25 000 \$
• Gouvernance et(ou) mises en candidature	15 000 \$

#### Notes :

- Les lignes directrices relatives à l'actionariat minimum seront haussées au même moment à 580 000 \$ pour correspondre à la fourchette médiane du groupe de comparaison de la Société indiqué sous la rubrique « Rémunération des administrateurs » dans la présente circulaire.
- Les administrateurs qui ne sont pas des résidents du Canada reçoivent leur rémunération d'administrateur en dollars américains (« US »). Par exemple, pour les administrateurs qui sont membres d'un comité, la rémunération globale des administrateurs sera établie à 220 000 \$ US.

### 4. Nomination de l'auditeur

Le cabinet PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a été nommé pour la première fois en tant qu'auditeur de la Société le 24 juin 2015. Le comité d'audit a examiné l'indépendance et le rendement de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. après l'achèvement de sa quatrième année en tant qu'auditeur externe de la Société. Sur le fondement de cet examen, il a été recommandé au conseil que ce cabinet soit nommé de nouveau. Le conseil recommande aux actionnaires de nommer PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. en tant qu'auditeur de la Société pour l'exercice 2020. On peut trouver davantage de renseignements sur cette recommandation dans la section de la présente circulaire intitulée « Rapport du comité d'audit ».

### 5. Autorisation des administrateurs à fixer la rémunération de l'auditeur

Le tableau suivant présente les honoraires facturés à la Société et à ses filiales par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. pour l'exercice 2019 et l'exercice 2018.

HONORAIRES DE L'AUDITEUR POUR EMPIRE COMPANY LIMITED ET SES FILIALES	Exercice terminé le	
	4 mai 2019	5 mai 2018
	Honoraires d'audit	2 070 000 \$
Honoraires pour services liés à l'audit	351 035	463 950
Honoraires pour services fiscaux	15 750	150 000
Autres honoraires	33 680	72 000
Total des honoraires	2 470 465 \$	2 755 950 \$

Pour l'exercice 2019, les honoraires d'audit incluent les honoraires d'audit des états financiers annuels consolidés, les examens des états financiers intermédiaires trimestriels résumés et l'audit des états financiers du régime d'avantages sociaux des employés. Les honoraires pour services liés à l'audit comprennent les audits effectués à des fins spécifiques et les services de traduction en français. Les honoraires pour services fiscaux ont trait à divers services de consultation à l'égard

de points spécifiques. Les autres honoraires incluent les honoraires du Conseil canadien sur la reddition de comptes et l'examen du dossier de l'auditeur pour l'acquisition de Farm Boy.

Le conseil recommande aux actionnaires d'autoriser le conseil à fixer la rémunération de l'auditeur.

### 6. Vote à titre consultatif sur la rémunération de la haute direction

Le conseil, sur la recommandation du comité de gouvernance, a établi qu'il y avait lieu de tenir à nouveau un vote à titre consultatif non contraignant à l'égard de la rémunération de la haute direction. Il s'agira du dixième vote à titre consultatif annuel de la Société à l'égard de la rémunération de la haute direction. Lors de l'assemblée générale annuelle de 2018, 119 862 975 actions sans droit de vote de catégorie A (soit 69,0 pour cent des actions sans droit de vote de catégorie A en circulation) étaient représentées par procuration à l'assemblée, et 73,7 pour cent de celles-ci ont fait l'objet d'un vote en faveur de la résolution consultative. Les actions ordinaires de catégorie B ont toutes fait l'objet d'un vote en faveur de la résolution consultative.

En qualité de porteur d'actions sans droit de vote de catégorie A ou de porteur d'actions ordinaires de catégorie B, il vous sera donné l'occasion de voter « en faveur » de la philosophie d'Empire en matière de rémunération de la haute direction ou « contre » cette philosophie au moyen de la résolution suivante :

*Il est résolu, à titre consultatif, ce qui suit : sans que soient diminués le rôle et les responsabilités du conseil d'administration, les porteurs d'actions sans droit de vote de catégorie A et les porteurs d'actions ordinaires de catégorie B acceptent la philosophie en matière de rémunération de la haute direction présentée dans la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction relative à l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour 2019 qui a été remise d'avance.*

Puisque le vote est effectué à titre consultatif, il ne sera pas contraignant pour le conseil. Toutefois, le conseil, et plus particulièrement le comité des ressources humaines (le « comité des RH »), tiendront compte des résultats du vote dans le cadre de son examen permanent de la rémunération de la haute direction.

Les tableaux ci-dessous présentent sommairement les éléments de la rémunération de la haute direction et la rémunération des membres de la haute direction visés (les « MHDV ») de la Société pour l'exercice 2019. Pour de plus amples renseignements sur la rémunération des membres de la haute direction, se reporter à la rubrique « Déclaration de la rémunération de la haute direction » de la présente circulaire.

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION ACTUELLE DE LA HAUTE DIRECTION				
Élément	Forme	Période couverte	Objectifs	
Salaire de base	Au comptant	Annuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tenir compte de l'étendue de la responsabilité, du rendement et de la contribution de chaque membre de la haute direction</li> </ul>	
Rémunération variable	Régime de participation aux bénéfices (le « RPB »)	Au comptant	Annuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Récompenser les membres de la haute direction qui atteignent ou dépassent les objectifs de rendement annuels</li> </ul>
	Régime incitatif à long terme (le « RILT »)	Unités d'actions axées sur le rendement (les « UAR »)	Pluriannuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Récompenser les membres de la haute direction qui atteignent ou dépassent les objectifs de rendement sur trois ans</li> </ul>
		Unités d'actions différées (les « UAD »)		
		Unités d'actions spéciales (les « UAS »)		<ul style="list-style-type: none"> <li>Récompenser les membres de la haute direction pour l'accroissement de la valeur du placement des actionnaires</li> </ul>
	Options d'achat d'actions d'Empire (les « options d'achat d'actions »)	Pluriannuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Motiver l'équipe de la haute direction à créer une valeur à long terme pour le placement des actionnaires</li> <li>Fidéliser les gens de talent en offrant des occasions de rémunération concurrentielle</li> </ul>	
<b>Autres éléments de la rémunération</b>				
Rente de retraite et avantages sociaux	L'objectif des régimes de retraite de la Société est de fournir des versements périodiques aux participants des régimes durant leur retraite jusqu'à leur décès en fonction de leurs années de service en tant qu'employés. Les MHDV cotisent à un régime à cotisations déterminées et à un régime de retraite complémentaire à prestations déterminées pour les membres de la haute direction (le « RRC PD »). Les MHDV participent aux régimes d'avantages sociaux de la Société qui offrent une assurance médicale, une assurance-médicaments et une assurance dentaire, une assurance contre les maladies graves, une assurance-vie collective, une assurance en cas de décès ou de mutilation par accident, une assurance-invalidité de courte durée et une assurance-invalidité de longue durée payée par l'employé.			
Avantages indirects	Des avantages indirects limités sont fournis et comprennent une voiture louée par la Société, un examen médical annuel, une allocation de planification financière pour les membres de la haute direction et une allocation d'adhésion à un club.			

SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION VISÉS POUR L'EXERCICE 2019 <sup>1)</sup>								
Nom et poste principal	Salaire	Attributions fondées sur des actions	Attributions fondées sur des options	Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres		Toute autre rémunération	Rémunération totale	
				Versements annuels (RPB)	Valeur du régime de retraite			
Michael Medline, Président et chef de la direction	1 008 172 \$	1 691 250 \$	1 127 500 \$	1 217 188 \$	368 000 \$	2 833 \$	5 414 943 \$	
Michael Vels, Chef des finances	597 306	540 000	360 000	534 375	97 000	2 361	2 131 042	
Lyne Castonguay, Vice-présidente exécutive, expérience en magasin <sup>2)</sup>	587 570	531 000	354 000	525 469	160 000	254 420	2 412 459	
Simon Gagné, Vice-président exécutif, ressources humaines	496 076	445 500	297 000	440 859	33 000	95 078	1 807 513	
Pierre St-Laurent, Vice-président exécutif, mise en marché et Québec <sup>2)</sup>	535 393	495 000	330 000	489 844	2 353 000	3 861	4 207 098	

**Notes :**

- 1) Le tableau complet du sommaire de la rémunération figure à la page 55 de la présente circulaire sous la rubrique « Rémunération de la haute direction ».
- 2) Après la fin de l'exercice 2019, le 16 mai 2019, Lyne Castonguay a quitté la Société et Pierre St-Laurent a assumé le rôle de chef de l'exploitation, gamme de services complets.

## Section 2.

# Vote à l'assemblée générale annuelle

### SOLLICITATION DE PROCURATIONS

La présente circulaire est fournie dans le cadre de la sollicitation, par la direction d'Empire et pour le compte de celle-ci, de procurations des porteurs d'actions ordinaires sans droit de vote de catégorie A et de procurations des porteurs d'actions ordinaires de catégorie B (collectivement appelées la « **procuration** » ou les « **procurations** ») devant servir à l'assemblée qui se tiendra aux lieu, date et heure et aux fins indiqués dans l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle ci-joint. Les actionnaires auront reçu un formulaire de procuration ou des instructions de vote, selon qu'ils sont des actionnaires inscrits ou des actionnaires non inscrits (véritables) (un « **actionnaire véritable** »). Voir la rubrique « Comment voter » ci-dessous. On s'attend à ce que la sollicitation se fasse principalement par la poste. Toutefois, des procurations peuvent également être sollicitées à peu de frais en personne par des dirigeants et des administrateurs ou d'autres employés ou mandataires de la Société. La Société paiera le coût de la sollicitation des procurations.

### COMMENT VOTER

Le processus de vote dépend de la question de savoir si vous êtes un actionnaire inscrit ou un actionnaire véritable.

- Si vous détenez des actions inscrites en votre nom (qu'il s'agisse d'un certificat d'actions ou d'une déclaration d'inscription directe confirmant votre propriété des actions en votre nom), vous êtes un actionnaire inscrit et avez reçu un formulaire de procuration.
- Si vous détenez des actions par l'entremise d'un courtier ou d'un autre intermédiaire (comme une banque, une société de fiducie ou un courtier en valeurs mobilières) ou d'un dépositaire, vous êtes un actionnaire véritable, et votre intermédiaire vous a envoyé un formulaire d'instructions de vote.

Conformément aux exigences des lois sur les valeurs mobilières applicables, la Société distribuera des exemplaires de ses documents de procuration au dépositaire et aux intermédiaires afin que ceux-ci les distribuent aux actionnaires véritables. Les lois sur les valeurs mobilières applicables obligent les intermédiaires, les courtiers et leurs prête-noms à demander des instructions de vote aux actionnaires véritables avant les assemblées des actionnaires. Chaque intermédiaire, chaque courtier et chaque prête-nom disposent de leur propre procédure d'envoi par la poste et fournissent leurs propres instructions de retour que les actionnaires véritables devraient suivre attentivement pour s'assurer que les droits de vote se rattachant à leurs actions soient exercés ou que leurs actions soient autrement représentées à l'assemblée. Veuillez lire attentivement ces directives.

	ACTIONNAIRES INSCRITS	ACTIONNAIRES VÉRITABLES
<b>Remise de documents</b>	La Société a pris des arrangements pour vous envoyer un formulaire de procuration.	Votre intermédiaire (habituellement par l'entremise de son mandataire, Broadridge Financial Solutions, Inc.) vous a envoyé un formulaire d'instructions de vote. Comme la Société ne peut accéder à vos avoirs en actions puisque vous êtes un actionnaire véritable, vous devez suivre les directives de votre intermédiaire.
<b>Présence à l'assemblée et voter en personne</b>	<p>Abstenez-vous de remplir le formulaire de procuration ou de nous le retourner. Apportez-le simplement à l'assemblée.</p> <p>Lorsque vous arrivez à l'assemblée, veuillez vous inscrire auprès de l'agent des transferts d'Empire, AST Trust Company (Canada) (« <b>AST</b> »). Votre vote sera pris et compté à l'assemblée.</p>	<p>Un actionnaire véritable qui reçoit un formulaire d'instructions de vote de la part de son intermédiaire ne peut l'utiliser pour voter ou pour représenter autrement ses actions directement à l'assemblée. Pour que vous puissiez exercer en personne les votes afférents à vos actions à l'assemblée, votre intermédiaire doit vous nommer en tant que fondé de pouvoir. Pour être nommé comme fondé de pouvoir, veuillez indiquer votre nom dans l'espace prévu sur le formulaire d'instructions de vote et suivre les directives de retour demandées par votre intermédiaire bien avant l'assemblée. Ne remplissez pas les instructions de vote, puisque votre vote sera pris à l'assemblée. Bien qu'un actionnaire véritable puisse ne pas être reconnu directement à l'assemblée aux fins de l'exercice des votes afférents aux actions inscrites au nom d'un intermédiaire, un actionnaire véritable peut assister à l'assemblée en tant que fondé de pouvoir de l'actionnaire inscrit et exercer à ce titre les votes afférents aux actions de cet actionnaire inscrit. Le formulaire d'instructions de vote doit être retourné à votre intermédiaire bien avant l'assemblée pour que vous puissiez exercer en personne les votes afférents à vos actions à l'assemblée.</p> <p>Lorsque vous arrivez à l'assemblée, veuillez vous inscrire auprès de AST. Votre vote sera pris et compté à l'assemblée.</p>

ACTIONNAIRES INSCRITS	ACTIONNAIRES VÉRITABLES
<p><b>Si vous ne prévoyez pas assister à l'assemblée</b></p>	<p>Veillez remplir le formulaire de procuration ci-joint et le retourner à AST dans l'enveloppe prévue. Vous pouvez soit indiquer vos instructions de vote sur le formulaire de procuration, soit nommer une autre personne pour assister à l'assemblée et exercer pour vous les votes afférents à vos actions.</p> <p>Par ailleurs, les actionnaires inscrits peuvent également voter en ligne, par téléphone, par courrier électronique ou par télécopieur en suivant les directives figurant sur le formulaire d'instructions de vote.</p>
<p><b>Retour de votre formulaire de procuration ou de votre formulaire d'instructions de vote</b></p>	<p>Le formulaire de procuration ci-joint vous indique la façon de transmettre vos instructions de vote.</p> <p>AST doit recevoir votre procuration, y compris toute procuration modifiée, au plus tard à 11 h (heure de l'Atlantique) le 10 septembre 2019 ou, si l'assemblée est reportée ou ajournée, au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant la reprise de l'assemblée reportée ou ajournée.</p>
<p><b>Changement de votre vote ou révocation de votre procuration</b></p>	<p>Si vous avez déjà transmis des instructions de vote et changez d'idée au sujet de votre vote, votre formulaire de procuration peut néanmoins être révoqué en ce qui a trait à une question à l'égard de laquelle un vote n'a pas encore été pris. Vous pouvez le faire au moyen d'un écrit signé par l'actionnaire ou par son représentant autorisé par écrit ou, si l'actionnaire est une société par actions, alors sous son sceau ou par un dirigeant ou un représentant de celle-ci dûment autorisé par écrit, et déposé auprès du secrétaire de la Société avant le commencement de l'assemblée à la date de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci.</p> <p>Vous pouvez également changer ou révoquer vos instructions de vote en personne lorsque vous assistez à l'assemblée et y voter en personne.</p>

Veillez remplir le formulaire d'instructions de vote ci-joint et le retourner à votre intermédiaire. Vous pouvez indiquer vos instructions de vote sur le formulaire d'instructions de vote ou nommer un fondé de pouvoir pour assister à l'assemblée et exercer pour vous les votes afférents à vos actions.

Par ailleurs, les actionnaires véritables peuvent également voter en ligne ou par téléphone en suivant les directives figurant sur le formulaire d'instructions de vote.

Retourner votre formulaire d'instructions de vote par l'une des méthodes indiquées sur le formulaire d'instructions de vote fourni par votre intermédiaire.

Rappelez-vous que votre intermédiaire doit recevoir vos instructions de vote suffisamment tôt pour pouvoir y donner suite, habituellement un jour ouvrable avant l'échéance prévue ci-dessous pour les procurations.

Pour que votre vote soit pris en compte, AST doit recevoir vos instructions de vote de la part de votre intermédiaire au plus tard à 11 h (heure de l'Atlantique) le 10 septembre 2019 ou, si l'assemblée est reportée ou ajournée, au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant la reprise de l'assemblée reportée ou ajournée.

Si vous avez déjà fourni des instructions de vote à votre intermédiaire et changez d'idée au sujet de votre vote, veuillez communiquer avec votre intermédiaire par l'entremise duquel vous détenez vos actions afin d'obtenir des directives sur la procédure à suivre pour la révocation de toute instruction de vote que vous avez donnée auparavant à votre intermédiaire.

Il existe deux types d'actionnaires véritables – ceux qui s'opposent à ce que leur nom soit transmis aux émetteurs des titres dont ils sont propriétaires (les « **propriétaires véritables opposés** ») et ceux qui ne s'y opposent pas. La Société n'a pas l'intention de payer des courtiers ou des intermédiaires pour envoyer aux propriétaires véritables opposés les documents de procuration et le formulaire d'instructions de vote. En conséquence, les propriétaires véritables opposés ne recevront pas ces documents, sauf si leur courtier ou intermédiaire assume le coût de la livraison.

## COMMENT VOTER PAR PROCURATION

### *Nomination des fondés de pouvoir*

James M. Dickson et Michael Medline, les personnes nommées dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint, selon le cas, sont administrateurs de la Société. **Un actionnaire a le droit de nommer, pour le représenter à l'assemblée, une personne autre que celles dont le nom figure dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint.** L'actionnaire peut exercer ce droit en biffant les noms des personnes désignées et en inscrivant le nom de cette autre personne dans l'espace en blanc prévu dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote, selon le cas. Si personne n'est désigné, une des personnes dont le nom figure déjà dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote, selon le cas, sera réputée avoir été nommée à titre de fondé de pouvoir de l'actionnaire aux fins précisées dans l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle ci-joint.

### *Exercice des droits de vote afférents aux procurations par les fondés de pouvoir*

Les droits de vote rattachés aux actions que confère un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote seront exercés ou feront l'objet d'une abstention de vote conformément aux directives données par l'actionnaire sur le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote. En l'absence de telles directives de l'actionnaire, le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote confère aux fondés de pouvoir un pouvoir discrétionnaire relativement aux personnes désignées dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote à l'égard des questions énoncées dans l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle et d'autres questions qui peuvent être dûment soulevées à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, mais non celui de voter lors de l'élection d'une personne au poste d'administrateur de la Société, à moins qu'un candidat à cette élection, proposé de bonne foi, ne soit nommé dans la présente circulaire, ni ne leur confère-t-il le pouvoir de voter lors d'une assemblée autre que l'assemblée précisée dans l'avis de convocation ou lors de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. **Sauf avis contraire, lorsque James M. Dickson ou Michael Medline a été désigné pour voter au nom d'un autre actionnaire, il exercera les droits de vote ainsi :**

- a) **en faveur de l'élection des personnes dont le nom figure dans la présente circulaire à titre d'administrateurs proposés de la Société pour la prochaine année et de fixer à 18 le nombre maximum d'administrateurs;**
- b) **en faveur de l'approbation de la rémunération des administrateurs telle qu'elle est établie dans la présente circulaire;**
- c) **en faveur de la nomination de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.r.c.l. à titre d'auditeur de la Société pour la prochaine année;**
- d) **en faveur de l'autorisation des administrateurs de fixer la rémunération de l'auditeur de la Société; et**
- e) **en faveur de la résolution consultative sur la rémunération de la haute direction.**

À la date de la présente circulaire, la direction n'a connaissance d'aucune autre question que celles qui sont énoncées dans l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle ci-joint pouvant être soulevées à l'assemblée. Toutefois, si d'autres questions étaient dûment soulevées à l'assemblée, il est de l'intention des personnes dont le nom figure dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote d'exercer les droits de vote à l'égard de telles questions en faisant preuve de jugement en ce qui a trait aux actions représentées par cette procuration.

## **ACTIONS SANS DROIT DE VOTE DE CATÉGORIE A (TITRES DE NÉGOCIATION RESTREINTE)**

En date du 5 juillet 2019, la Société avait 173 663 969 actions sans droit de vote de catégorie A en circulation. **Les porteurs des actions sans droit de vote de catégorie A inscrits le 22 juillet 2019, soit la date de référence fixée par les administrateurs, auront le droit d'assister et de prendre la parole à l'assemblée, en personne ou par procuration, mais n'auront pas le droit de voter, sauf à l'égard du vote consultatif non contraignant concernant la rémunération des membres de la haute direction ou tel que l'exige la loi.**

Si une offre publique d'achat en bonne et due forme (autre qu'une « opération portant sur des actions familiales » décrite ci-dessous) des actions ordinaires de catégorie B est présentée, les conditions rattachées aux actions ordinaires de catégorie B et aux actions sans droit de vote de catégorie A stipulent alors généralement que les porteurs canadiens des actions sans droit de vote de catégorie A seront aussi habilités à recevoir une offre d'achat de leurs actions sans droit de vote de catégorie A à des conditions au moins aussi favorables, y compris le prix offert. Si un initiateur acquiert des actions ordinaires de catégorie B aux termes d'une offre publique d'achat officielle et ne présente pas la même offre pour les actions sans droit de vote de catégorie A dans un délai de 60 jours, sauf en cas de décision contraire du conseil d'administration, les actions ordinaires de catégorie B ainsi acquises aux termes de l'offre, ainsi que les autres actions ordinaires de catégorie B détenues par l'initiateur et tout autre tiers agissant conjointement ou de concert avec celui-ci, seront alors converties en actions sans droit de vote de catégorie A.

Une « opération portant sur des actions familiales » s'entend d'un transfert de toute nature d'une participation dans des actions ordinaires de catégorie B à l'un ou à plusieurs des descendants de J. W. Sobey, un homme d'affaires de Stellarton, en Nouvelle-Écosse, aujourd'hui décédé. À cette fin, les descendants comprennent les conjoints, les sociétés contrôlées par chacun de ces descendants ou les sociétés membres de leur groupe et fiduciaires à des fins de planification successorale de bonne foi principalement au bénéfice de ces descendants.

## TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE ET PRINCIPAUX PORTEURS

Seuls les porteurs d'actions ordinaires de catégorie B à la fermeture des bureaux le 22 juillet 2019, soit la date de référence établie par les administrateurs, seront autorisés à voter à l'égard de toutes les questions à l'assemblée. En date du 5 juillet 2019, la Société avait 98 138 079 actions ordinaires de catégorie B en circulation, chacune donnant droit à une voix à l'assemblée. Chaque porteur d'actions ordinaires de catégorie B inscrit au moment de l'assemblée aura le droit d'assister et de voter à l'assemblée.

Pour autant que sachent les administrateurs ou les membres de la haute direction de la Société, en date du 5 juillet 2019, les seules personnes ou sociétés qui sont propriétaires véritables de 10 pour cent ou plus des droits de vote rattachés aux actions ordinaires de catégorie B de la Société ou qui exercent un contrôle ou une emprise sur celles-ci, directement ou indirectement, sont les suivantes :

AVOIR EN ACTIONS ORDINAIRES DE CATÉGORIE B		
Actionnaire	Nombre d'actions	Pourcentage du total des actions ordinaires de catégorie B émises et en circulation
Class B Holdings Limited (« CBHL ») <sup>1)</sup>	91 183 092	92,91 %

### Note :

1) CBHL appartient à DFS Investments Limited, à Dunvegan Holdings Limited et à Sumac Holdings Limited, dont aucun des actionnaires de CBHL n'a de participation majoritaire dans celle-ci. Les 91 183 092 actions ordinaires de catégorie B appartenant en propriété véritable à CBHL sont ainsi inscrites :

a. DFS Investments Limited – 29 028 626 actions ordinaires de catégorie B

DFS Investments Limited est contrôlée par David F. Sobey. Conformément à une entente intervenue entre les actionnaires de CBHL, de même qu'à une entente intervenue entre les actionnaires de DFS Investments Limited, David F. Sobey est en mesure d'exercer un contrôle ou une emprise sur 23 028 196 des 29 028 626 actions ordinaires de catégorie B appartenant en propriété véritable à CBHL et inscrites au nom de DFS Investments Limited, et les enfants de David F. Sobey sont en mesure d'exercer un contrôle ou une emprise sur les 6 000 430 actions ordinaires de catégorie B restantes. David F. Sobey est aussi propriétaire de 20 454 actions ordinaires de catégorie B et est propriétaire véritable d'une autre tranche de 18 078 actions ordinaires de catégorie B autrement que par l'entremise de CBHL ou de DFS Investments Limited.

b. Dunvegan Holdings Limited – 30 144 832 actions ordinaires de catégorie B

Dunvegan Holdings Limited est conjointement contrôlée par les enfants de William Sobey (décédé). Conformément à une entente intervenue entre les actionnaires de CBHL, ainsi qu'à une entente intervenue entre les actionnaires de Dunvegan Holdings Limited, chaque actionnaire de Dunvegan Holdings Limited est en mesure d'exercer un contrôle ou une emprise sur une partie des 30 144 832 actions ordinaires de catégorie B appartenant en propriété véritable à CBHL et inscrites au nom de Dunvegan Holdings Limited.

c. Sumac Holdings Limited – 32 009 634 actions ordinaires de catégorie B

Sumac Holdings Limited est contrôlée par Donald R. Sobey. Conformément à une entente intervenue entre les actionnaires de CBHL, ainsi qu'à une entente intervenue entre les actionnaires de Sumac Holdings Limited, Donald R. Sobey est en mesure d'exercer un contrôle ou une emprise sur 23 048 200 des 32 009 634 actions ordinaires de catégorie B appartenant en propriété véritable à CBHL et inscrites au nom de Sumac Holdings Limited, et les enfants de Donald R. Sobey sont en mesure d'exercer un contrôle ou une emprise sur les 8 961 434 actions ordinaires de catégorie B restantes.

## QUESTIONS AU SUJET DU VOTE

Si vous êtes un actionnaire inscrit, veuillez communiquer avec AST dans l'éventualité où vous avez des questions au sujet du vote. Vous trouverez leurs coordonnées à l'intérieur de la couverture arrière de la présente circulaire. Si vous êtes un actionnaire véritable et que vous avez des questions au sujet du vote, veuillez communiquer avec votre intermédiaire en suivant les directives qui figurent sur votre formulaire d'instructions de vote.

## Section 3.

# Au sujet des candidats proposés à l'élection au poste d'administrateur

## Candidats au conseil

Le nombre d'administrateurs proposés devant être élus lors de l'assemblée est fixé à 14. Leur mandat expire à la levée de la prochaine assemblée générale annuelle ou lors de leur démission ou départ à la retraite, selon le premier événement.

Tous les candidats au poste d'administrateur ont été antérieurement élus à titre d'administrateurs de la Société. Les administrateurs de la Société sont nommés à titre d'administrateurs de la filiale en propriété exclusive de celle-ci, Sobeys, qui est un émetteur assujéti puisqu'elle a des titres de créance en cours auprès du public. Ces deux sociétés sont considérées comme une seule société à toutes fins pratiques.

### CYNTHIA DEVINE



Âge : 55 ans  
Ontario, Canada  
Administratrice depuis 2013  
**Indépendante**

#### Principaux domaines d'expertise :

Chef de la direction/cadre dirigeant  
Finances/comptabilité  
Immobilier  
Technologie de l'information  
Environnement et gouvernance sociale (« EGS »)

M<sup>me</sup> Cynthia Devine est chef des finances de Maple Leaf Sports & Entertainment, société de sports professionnels et de divertissement. Auparavant, M<sup>me</sup> Devine était vice-présidente directrice et chef des finances du Fonds de placement immobilier RioCan de mars 2015 à avril 2017. Auparavant, de 2003 à 2014, elle était chef des finances de Tim Hortons Inc. Elle a antérieurement occupé des postes de haute direction dans le domaine des finances de Les Aliments Maple Leaf et de Pepsi-Cola Canada, où elle était chef des finances. Elle est membre du Ivey Advisory Board de la Richard Ivey School of Business. Elle a siégé auparavant à titre d'administratrice d'ING Direct Canada. M<sup>me</sup> Devine est titulaire d'un diplôme spécialisé en administration des affaires de la Richard Ivey School of Business de la University of Western Ontario, et elle détient le titre de Fellow de l'institute des Comptables professionnels agréés de l'Ontario.

#### Présence aux réunions du conseil et de comités<sup>1)</sup>

Conseil	10 sur 10	100 %
Audit (présidente)	4 sur 4	100 %
Gouvernance	4 sur 4	100 %
Mises en candidature	4 sur 4	100 %

#### Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années

Aucune

#### Résultats du vote à l'assemblée annuelle

Année	Votes en faveur	Abstentions de vote
2018	100 %	0 %

#### Valeur de la rémunération reçue

Exercice 2019	173 000 \$
Exercice 2018	163 500 \$

Titres détenus						Statut d'actionnariat <sup>7)</sup>			
Année	Actions SDV de catégorie A <sup>2)</sup>		Actions de catégorie B <sup>3(4)</sup>		UAD <sup>5)</sup>		Total des actions et des UAD	Valeur totale des actions et des UAD \$ <sup>6)</sup>	% de propriété exigée
Juillet 2019	3 000	98 490 \$	1	33 \$	45 032	1 478 401 \$	48 033	1 576 924 \$	394 %
Juillet 2018	3 000	78 870 \$	1	26 \$	37 911	996 680 \$	40 912	1 075 576 \$	

**JAMES M. DICKSON**

Âge : 61 ans  
Nouvelle-Écosse, Canada  
Administrateur depuis 2015  
**Indépendant**

**Principaux domaines d'expertise :**  
Chef de la direction/  
cadre dirigeant  
Finances/comptabilité  
Alimentation de détail/  
chaîne d'approvisionnement  
Gouvernance  
EGS

**Présence aux réunions du conseil et de comités<sup>1)</sup>**

Conseil	10 sur 10	100 %
---------	-----------	-------

**Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années**

Clearwater Seafoods Incorporated	2012 à aujourd'hui
FPI Crombie	2017 à aujourd'hui

**Résultats du vote à l'assemblée annuelle**

Année	Votes en faveur	Abstentions de vote
2018	100 %	0 %

**Valeur de la rémunération reçue**

Exercice 2019	400 000 \$
Exercice 2018	375 000 \$

M. James M. Dickson est président du conseil d'Empire Company Limited. Il est conseiller juridique au sein du cabinet d'avocats Stewart McKelvey. Il compte plus de 30 ans d'expérience et pratique le droit principalement dans les domaines des fusions et acquisitions, du financement d'entreprises et des valeurs mobilières. M. Dickson est administrateur de Clearwater Seafoods Incorporated et est un fiduciaire du FPI Crombie. Il est un ancien président du conseil de régie de la Mount Allison University et un ancien président du conseil de la IWK Health Centre Foundation. M. Dickson est titulaire d'un certificat en génie de la Mount Allison University, d'un baccalauréat en génie civil de la Technical University of Nova Scotia et d'un baccalauréat en droit de la University of Calgary. Il est ingénieur et a été nommé conseiller de la reine en 2010.

**Titres détenus****Statut d'actionnariat<sup>7)</sup>**

Année	Actions SDV de catégorie A <sup>2)</sup>		Actions de catégorie B <sup>3/4)</sup>		UAD <sup>5)</sup>		Total des actions et des UAD	Valeur totale des actions et des UAD \$ <sup>6)</sup>	% de propriété exigée
Juillet 2019	22 150	727 184 \$	1	33 \$	18 179	596 817 \$	40 330	1 324 034 \$	331 %
Juillet 2018	16 020	421 166 \$	1	26 \$	14 224	373 949 \$	30 245	795 141 \$	

**SHARON DRISCOLL**

Âge : 57 ans  
Colombie-Britannique, Canada  
Administratrice depuis 2018  
**Indépendante**

**Principaux domaines d'expertise :**  
Chef de la direction/  
cadre dirigeant  
Finances/comptabilité  
Immobilier  
Technologie de l'information  
EGS

**Présence aux réunions du conseil et de comités<sup>1)</sup>**

Conseil	9 sur 10	90 %
Audit	4 sur 4	100 %

**Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années**

Aucune

**Résultats du vote à l'assemblée annuelle**

Année	Votes en faveur	Abstentions de vote
2018	100 %	0 %

**Valeur de la rémunération reçue**

Exercice 2019	131 500 \$
Exercice 2018	37 442 \$

M<sup>me</sup> Sharon Driscoll est chef des finances de Ritchie Bros. Auctioneers Inc., encanteur industriel qui vend de l'équipement industriel lourd et des camions grâce à des enchères en direct et en ligne. Auparavant, M<sup>me</sup> Driscoll était vice-présidente directrice et chef des finances de Katz Group Canada Ltd. de 2013 à 2015. Avant cela, de 2008 à 2013, elle était première vice-présidente et chef des finances de Sears Canada Inc. M<sup>me</sup> Driscoll détient un baccalauréat en commerce (spécialisé) de la Queen's University et est membre des instituts des Comptables professionnels agréés de l'Ontario et de la Colombie-Britannique.

**Titres détenus****Statut d'actionnariat<sup>7)</sup>**

Année	Actions SDV de catégorie A <sup>2)</sup>		Actions de catégorie B <sup>3/4)</sup>		UAD <sup>5)</sup>		Total des actions et des UAD	Valeur totale des actions et des UAD \$ <sup>6)</sup>	% de propriété exigée
Juillet 2019	0	0 \$	1	33 \$	6 474	212 541 \$	6 475	212 574 \$	53 %
Juillet 2018	0	0 \$	1	26 \$	1 513	39 777 \$	1 514	39 803 \$	

**GREGORY JOSEFOWICZ**

Âge : 66 ans  
Michigan, États-Unis  
Administrateur depuis 2016  
**Indépendant**

**Principaux domaines d'expertise :**  
Chef de la direction/  
cadre dirigeant  
Alimentation de détail/chaîne  
d'approvisionnement  
Commercialisation/marquage  
RH/engagement des employés  
EGS

M. Gregory Josefowicz est administrateur de sociétés. Il est un détaillant chevronné comptant plus de 38 ans d'expérience en affaires. M. Josefowicz a été président du conseil, président et chef de la direction de Borders Group Inc. de 1999 jusqu'à son départ à la retraite en 2006. Auparavant, il a exercé des rôles de haute direction d'importance croissante durant sa carrière de 30 ans auprès de Jewel-Osco, son dernier poste étant celui de président jusqu'à l'acquisition de cette entreprise par Albertsons en 1999. M. Josefowicz est administrateur de United States Cellular Corporation et de KeHE Distributors, LLC. Il a été auparavant administrateur principal de Roundy's Inc. et des magasins Winn-Dixie Stores, et a été administrateur de Pet Smart, Inc., de Tops Markets, Inc., de True Value Company et de SpartanNash. M. Josefowicz a un baccalauréat ès arts en commercialisation de la Michigan State University, ainsi qu'une maîtrise en administration des affaires, finances, de la Kellogg School of Management de la Northwestern University.

**Présence aux réunions du conseil et de comités<sup>1)</sup>**

Conseil	9 sur 10	90 %
Ressources humaines	8 sur 9	89 %

**Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années**

United States Cellular Corporation	2009 à aujourd'hui
Pet Smart, Inc.	2004 à 2015
Roundy's Inc.	2011 à 2015

**Résultats du vote à l'assemblée annuelle**

Année	Votes en faveur	Abstentions de vote
2018	100 %	0 %

**Valeur de la rémunération reçue<sup>8)</sup>**

Exercice 2019	149 000 \$
Exercice 2018	141 000 \$

Titres détenus					Statut d'actionariat <sup>7)</sup>				
Année	Actions SDV de catégorie A <sup>2)</sup>		Actions de catégorie B <sup>3(4)</sup>		UAD <sup>5)</sup>		Total des actions et des UAD	Valeur totale des actions et des UAD \$ <sup>6)</sup>	% de propriété exigée
Juillet 2019	0	0 \$	1	33 \$	25 975	852 759 \$	25 976	852 792 \$	213 %
Juillet 2018	0	0 \$	1	26 \$	18 309	481 344 \$	18 310	481 370 \$	

**SUE LEE**

Âge : 67 ans  
Colombie-Britannique, Canada  
Administratrice depuis 2014  
**Indépendante**

**Principaux domaines d'expertise :**  
Chef de la direction/  
cadre dirigeant  
RH/engagement des employés  
Gestion du changement/  
transformation  
Gouvernance  
EGS

M<sup>me</sup> Sue Lee est administratrice de sociétés et compte plus de 30 années d'expérience en affaires, dont en dernier lieu à titre de première vice-présidente, ressources humaines et communications de Suncor Energy Inc., poste qu'elle a quitté pour prendre sa retraite en 2012. Auparavant, elle a passé 14 ans de sa carrière auprès de TransAlta Corporation, occupant en dernier lieu le poste de vice-présidente des ressources humaines. M<sup>me</sup> Lee est administratrice de Waste Connections Inc. Elle était auparavant administratrice de Bonavista Energy Corporation, de Progressive Waste Solutions, d'Altalink et de Holcim Canada. M<sup>me</sup> Lee est titulaire d'un baccalauréat ès arts de la Rhodes University et d'un diplôme d'études de deuxième cycle spécialisé en gestion de personnel et comportement organisationnel de la University of the Witwatersrand, située à Johannesburg. Elle a suivi le programme de perfectionnement des administrateurs IAS à la Haskayne School of Business, située à Calgary.

**Présence aux réunions du conseil et de comités<sup>1)</sup>**

Conseil	10 sur 10	100 %
Ressources humaines	9 sur 9	100 %

**Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années**

Waste Connections Inc.	2016 à aujourd'hui
Progressive Waste Solutions	2014 à 2016
Bonavista Energy Corporation	2013 à 2016

**Résultats du vote à l'assemblée annuelle**

Année	Votes en faveur	Abstentions de vote
2018	100 %	0 %

**Valeur de la rémunération reçue**

Exercice 2019	168 500 \$
Exercice 2018	157 000 \$

Titres détenus					Statut d'actionariat <sup>7)</sup>				
Année	Actions SDV de catégorie A <sup>2)</sup>		Actions de catégorie B <sup>3(4)</sup>		UAD <sup>5)</sup>		Total des actions et des UAD	Valeur totale des actions et des UAD \$ <sup>6)</sup>	% de propriété exigée
Juillet 2019	6 330	207 814 \$	1	33 \$	31 821	1 044 683 \$	38 152	1 252 530 \$	313 %
Juillet 2018	3 330	87 546 \$	1	26 \$	25 092	659 669 \$	28 423	747 241 \$	

**WILLIAM LINTON**

Âge : 65 ans  
Ontario, Canada  
Administrateur depuis 2015  
**Indépendant**

**Principaux domaines d'expertise :**  
Chef de la direction/  
cadre dirigeant  
Finances/comptabilité  
RH/engagement des employés  
Gestion du changement/  
transformation  
EGS

M. William Linton est administrateur de sociétés et compte plus de 30 ans d'expérience en affaires. Il occupait en dernier lieu le poste de vice-président directeur, finances et chef des finances de Rogers Communications Inc., poste qu'il a quitté pour prendre sa retraite en 2012. Auparavant, il a occupé d'autres postes de haute direction, notamment celui de président et chef de la direction de Call-Net Enterprises Inc., de président du conseil et chef de la direction de Prior Data Sciences Inc. et de vice-président directeur et chef des finances de SHL Systemhouse Inc. M. Linton est administrateur de Groupe CSL Inc. et du Groupe TMX Limitée, ainsi que de diverses sociétés fermées des industries de la technologie et de la musique. M. Linton a un baccalauréat en commerce de la Saint Mary's University, et il détient le titre de Fellow de l'institut des Comptables professionnels agréés de l'Ontario.

**Présence aux réunions du conseil et de comités<sup>1)</sup>**

Conseil	10 sur 10	100 %
Régie d'entreprise	4 sur 4	100 %
Ressources humaines (président)	9 sur 9	100 %
Mises en candidature	4 sur 4	100 %

**Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années**

Groupe TMX Limitée	2012 à aujourd'hui
--------------------	--------------------

**Résultats du vote à l'assemblée annuelle**

Année	Votes en faveur	Abstentions de vote
2018	100 %	0 %

**Valeur de la rémunération reçue**

Exercice 2019	188 000 \$
Exercice 2018	175 000 \$

**Titres détenus**

Année	Actions SDV de catégorie A <sup>2)</sup>		Actions de catégorie B <sup>3,4)</sup>		UAD <sup>5)</sup>		Total des actions et des UAD	Valeur totale des actions et des UAD \$ <sup>6)</sup>	% de propriété exigée
Juillet 2019	12 058	395 864 \$	1	33 \$	31 777	1 043 239 \$	43 836	1 439 136 \$	360 %
Juillet 2018	12 058	317 005 \$	1	26 \$	24 318	639 320 \$	36 377	956 351 \$	

**Statut d'actionnariat<sup>7)</sup>****MICHAEL MEDLINE**

Âge : 56 ans  
Ontario, Canada  
Administrateur depuis 2017  
**Non indépendant**

**Principaux domaines d'expertise :**  
Chef de la direction/  
cadre dirigeant  
Commercialisation/marquage  
Gestion du changement/  
transformation  
Alimentation de détail/chaîne  
d'approvisionnement  
EGS

M. Michael Medline a été nommé président et chef de la direction d'Empire Company Limited et de Sobeys Inc. en janvier 2017. M. Medline est un chef chevronné doté de solides antécédents de succès dans le domaine de la vente au détail au Canada. Auparavant, M. Medline a été président et chef de la direction de La Société Canadian Tire Limitée (CTC), comptant plus de 15 ans d'expérience dans divers postes de haute direction dans la vente au détail auprès de CTC, dont ceux de président de FGL Sports (Sport Chek et Sports Experts). M. Medline a commencé sa carrière auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario en 1989, après quoi il a pratiqué le droit pendant deux ans au sein du cabinet McCarthy Tétrault. Il a été conseiller juridique au contentieux de PepsiCo Canada avant de travailler pour Abitibi Consolidated Inc., où, de 1994 à 2001, il a exercé divers rôles, dont celui de premier vice-président, stratégie et développement de l'entreprise. M. Medline est membre du conseil des fondations SickKids Foundation, Grocery Foundation et The Sobey Foundation. Il a siégé au conseil des gouverneurs du Panthéon des sports canadiens et est un ancien président du Conseil canadien du commerce de détail. M. Medline détient une maîtrise en administration des affaires de la Raymond A. Mason School of Business, William & Mary, un diplôme en droit de la University of Toronto, ainsi qu'un baccalauréat ès arts de la Western University (Huron College).

**Présence aux réunions du conseil et de comités<sup>1)</sup>**

Conseil	10 sur 10	100 %
---------	-----------	-------

**Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années**

La Société Canadian Tire Limitée	2012 à 2016
----------------------------------	-------------

**Résultats du vote à l'assemblée annuelle**

Année	Votes en faveur	Abstentions de vote
2018	100 %	0 %

**Valeur de la rémunération reçue**

En tant qu'employé d'Empire, M. Medline ne reçoit aucune rémunération pour ses fonctions d'administrateur.

**Titres détenus**

Année	Actions SDV de catégorie A <sup>2)</sup>		Actions de catégorie B <sup>3,4)</sup>		UAD <sup>5)</sup>		Total des actions et des UAD	Valeur totale des actions et des UAD \$ <sup>6)</sup>	% de propriété exigée
Juillet 2019	80 635	2 647 247 \$	1	33 \$	153 579	5 041 999 \$	234 215	7 689 279 \$	Voir les exigences pour le chef de la direction à la page 42
Juillet 2018	47 800	1 256 662 \$	1	26 \$	90 997	2 392 311 \$	138 798	3 648 999 \$	

**Statut d'actionnariat<sup>7)</sup>**

**MARTINE REARDON**

Âge : 57 ans  
New York, États-Unis  
Administratrice depuis 2017  
**Indépendante**

**Principaux domaines d'expertise :**  
Chef de la direction/  
cadre dirigeant  
Commercialisation/marquage  
Commerce électronique/  
vente au détail en ligne  
Gestion du changement/  
transformation  
EGS

**Présence aux réunions du conseil et de comités<sup>1)</sup>**

Conseil	9 sur 10	90 %
Audit	4 sur 4	100 %
Gouvernance	4 sur 4	100 %
Mises en candidature	4 sur 4	100 %

**Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années**

Aucune

**Résultats du vote à l'assemblée annuelle**

Année	Votes en faveur	Abstentions de vote
2018	100 %	0 %

**Valeur de la rémunération reçue<sup>8)</sup>**

Exercice 2019	137 500 \$
Exercice 2018	125 786 \$

M<sup>me</sup> Martine Reardon est une administratrice de sociétés comptant plus de 30 ans d'expérience dans la commercialisation du détail, son poste le plus récent étant celui de chef de la commercialisation de Macy's Inc., poste qu'elle a quitté en 2016 pour prendre sa retraite. Elle a auparavant exercé divers rôles de haute direction d'importance croissante auprès de Macy's. M<sup>me</sup> Reardon est une conseillère stratégique de la National Retail Federation et siège aux conseils consultatifs de Collette Travel, de Lumanu, Inc. et de Mohawk Fine Papers Inc. En 2015, M<sup>me</sup> Reardon s'est classée parmi les dix premiers des « 50 AGG les plus influents dans le monde » selon Forbes. M<sup>me</sup> Reardon a un baccalauréat ès sciences en gestion des affaires du St. Francis College.

Année	Titres détenus		Actions de catégorie B <sup>3(4)</sup>		UAD <sup>5)</sup>		Statut d'actionariat <sup>7)</sup>		
	Actions SDV de catégorie A <sup>2)</sup>						Total des actions et des UAD	Valeur totale des actions et des UAD \$ <sup>6)</sup>	% de propriété exigée
Juillet 2019	0	0 \$	1	33 \$	16 626	545 831 \$	16 627	545 864 \$	136 %
Juillet 2018	0	0 \$	1	26 \$	9 721	255 565 \$	9 722	255 591 \$	

**FRANK C. SOBEY**

Âge : 66 ans  
Nouvelle-Écosse, Canada  
Administrateur depuis 2007  
**Indépendant**

**Principaux domaines d'expertise :**  
Chef de la direction/  
cadre dirigeant  
Gouvernance  
Immobilier  
RH/Engagement des employés

**Présence aux réunions du conseil et de comités<sup>1)</sup>**

Conseil	9 sur 10	90 %
Gouvernance	4 sur 4	100 %

**Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années**

FPI Crombie 2006 à 2019

**Résultats du vote à l'assemblée annuelle**

Année	Votes en faveur	Abstentions de vote
2018	100 %	0 %

**Valeur de la rémunération reçue**

Exercice 2019	130 000 \$
Exercice 2018	127 500 \$

M. Frank C. Sobe est administrateur de sociétés. M. Sobe a été vice-président, immobilier, d'Empire Company Limited jusqu'à son départ à la retraite en juin 2014 après 36 années de service auprès de la Société. M. Sobe a été président du conseil du FPI Crombie et de la Dalhousie Medical Research Foundation, ainsi que membre du conseil du programme d'échange canado-américain Fulbright. M. Sobe est titulaire d'un diplôme obtenu dans le cadre du programme avancé en gestion de la Harvard University Business School et a obtenu le titre IAS.A. Il a obtenu un grade honoris causa de la Dalhousie University.

Année	Titres détenus		Actions de catégorie B <sup>3(4)</sup>		UAD <sup>5)</sup>		Statut d'actionariat <sup>7)</sup>		
	Actions SDV de catégorie A <sup>2)</sup>						Total des actions et des UAD	Valeur totale des actions et des UAD \$ <sup>6)</sup>	% de propriété exigée
Juillet 2019	1 363 985	44 779 628 \$	8 795 233 <sup>10)</sup>	288 747 499 \$	24 020	788 577 \$	10 183 238	334 315 704 \$	83 579 %
Juillet 2018	1 354 743	35 616 194 \$	8 762 841 <sup>10)</sup>	230 375 090 \$	18 835	495 172 \$	10 136 419	266 486 456 \$	

**JOHN R. SOBEY**

Âge : 70 ans  
Nouvelle-Écosse, Canada  
Administrateur depuis 1979  
**Indépendant**

**Principaux domaines d'expertise :**  
Chef de la direction/  
cadre dirigeant  
Finances/comptabilité  
Alimentation de détail/  
chaîne d'approvisionnement  
Commercialisation/marquage  
EGS

**Présence aux réunions du conseil et de comités<sup>1)</sup>**

Conseil	10 sur 10	100 %
Audit	4 sur 4	100 %

**Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années**

Aucune

**Résultats du vote à l'assemblée annuelle**

Année	Votes en faveur	Abstentions de vote
2018	100 %	0 %

**Valeur de la rémunération reçue**

Exercice 2019	133 000 \$
Exercice 2018	128 000 \$

M. John R. Sobey est administrateur de sociétés. M. Sobey a été président et chef de l'exploitation de Sobeys jusqu'à son départ à la retraite en 2001, après 34 années de service auprès de Sobeys. Il a auparavant été administrateur d'Atlantic Shopping Centers, du Food Marketing Institute FMI, de Hannaford Bros., de Jace Holdings Limited et de Medavie Inc. M. Sobey est titulaire d'un diplôme obtenu dans le cadre du programme avancé en gestion de la Harvard University Business School.

**Titres détenus**

Année	Actions SDV de catégorie A <sup>2)</sup>		Actions de catégorie B <sup>3)4)</sup>		UAD <sup>5)</sup>		Total des actions et des UAD	Valeur totale des actions et des UAD \$ <sup>6)</sup>	% de propriété exigée
Juillet 2019	142 509	4 678 570 \$	57 234	1 878 992 \$	0	0 \$	199 743	6 557 562 \$	1 639 %
Juillet 2018	142 509	3 746 562 \$	57 234	1 504 682 \$	0	0 \$	199 743	5 251 244 \$	

**KARL R. SOBEY**

Âge : 64 ans  
Nouvelle-Écosse, Canada  
Administrateur depuis 2001  
**Indépendant**

**Principaux domaines d'expertise :**  
Chef de la direction/  
cadre dirigeant  
Alimentation de détail/  
chaîne d'approvisionnement  
Gouvernance  
Commercialisation/marquage

**Présence aux réunions du conseil et de comités<sup>1)</sup>**

Conseil	10 sur 10	100 %
Ressources humaines	9 sur 9	100 %

**Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années**

Aucune

**Résultats du vote à l'assemblée annuelle**

Année	Votes en faveur	Abstentions de vote
2018	100 %	0 %

**Valeur de la rémunération reçue**

Exercice 2019	141 000 \$
Exercice 2018	128 500 \$

M. Karl R. Sobey est administrateur de sociétés et président de Caribou River Investments Limited et de Jafa Investments Limited. Il a été président de la division Atlantique de Sobeys jusqu'à ce qu'il prenne sa retraite en 2001, après 27 années de service auprès de Sobeys. Il est titulaire d'un diplôme obtenu dans le cadre du programme avancé en gestion de la Richard Ivey School of Business de la University of Western Ontario.

**Titres détenus**

Année	Actions SDV de catégorie A <sup>2)</sup>		Actions de catégorie B <sup>3)4)</sup>		UAD <sup>5)</sup>		Total des actions et des UAD	Valeur totale des actions et des UAD \$ <sup>6)</sup>	% de propriété exigée
Juillet 2019	0	0 \$	7 730 501 <sup>11)</sup>	253 792 348 \$	0	0 \$	7 730 501	253 792 348 \$	63 448 %
Juillet 2018	0	0 \$	7 730 501 <sup>11)</sup>	203 234 871 \$	0	0 \$	7 730 501	203 234 871 \$	

**PAUL D. SOBEY**

Âge : 62 ans  
Nouvelle-Écosse, Canada  
Administrateur depuis 1993  
**Indépendant**

**Principaux domaines d'expertise :**  
Chef de la direction/  
cadre dirigeant  
Finances/comptabilité  
Immobilier  
Gouvernance  
EGS

M. Paul D. Sobey est administrateur de sociétés. M. Sobey a été président et chef de la direction d'Empire Company Limited de 1998 jusqu'à son départ à la retraite en décembre 2013, après 31 années de service auprès de la Société. Il est fiduciaire du FPI Crombie. M. Sobey a été auparavant administrateur de La Banque de Nouvelle-Écosse, a occupé le poste de président du conseil du Fonds de revenu Wajax (dorénavant, Corporation Wajax), un poste d'administrateur d'Emera Inc. et a siégé au conseil des gouverneurs de la Saint Mary's University. M. Sobey est titulaire d'un baccalauréat en commerce de la Dalhousie University et a obtenu un diplôme dans le cadre du programme avancé en gestion de la Harvard University Business School. Il est également titulaire d'un doctorat honoris causa en commerce de la Saint Mary's University. Il est aussi Fellow de l'institut des Comptables professionnels agréés de la Nouvelle-Écosse. En 2013, M. Sobey a reçu la médaille du jubilé de diamant de la Reine Elizabeth II.

**Présence aux réunions du conseil et de comités<sup>1)</sup>**

Conseil	9 sur 10	90 %
Gouvernance	4 sur 4	100 %

**Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années**

FPI Crombie	2006 à aujourd'hui
La Banque de Nouvelle-Écosse	1999 à 2017

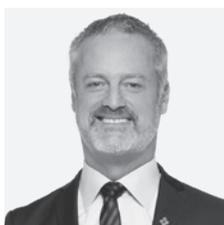
**Résultats du vote à l'assemblée annuelle**

Année	Votes en faveur	Abstentions de vote
2018	100 %	0 %

**Valeur de la rémunération reçue**

Exercice 2019	142 500 \$
Exercice 2018	142 000 \$

Titres détenus					Statut d'actionnariat <sup>7)</sup>				
Année	Actions SDV de catégorie A <sup>2)</sup>		Actions de catégorie B <sup>3(4)</sup>		UAD <sup>5)</sup>		Total des actions et des UAD	Valeur totale des actions et des UAD \$ <sup>6)</sup>	% de propriété exigée
Juillet 2019	612 195	20 098 362 \$	3 000 227 <sup>12)</sup>	98 497 452 \$	0	0 \$	3 612 422	118 595 814 \$	29 649 %
Juillet 2018	612 195	16 094 607 \$	2 992 001 <sup>12)</sup>	78 659 706 \$	0	0 \$	3 604 196	94 754 313 \$	

**ROB G.C. SOBEY**

Âge : 52 ans  
Nouvelle-Écosse, Canada  
Administrateur depuis 1998  
**Indépendant**

**Principaux domaines d'expertise :**  
Chef de la direction/  
cadre dirigeant  
Alimentation de détail/  
chaîne d'approvisionnement  
RH/engagement des employés  
Commercialisation/marquage

M. Rob G.C. Sobey est administrateur de sociétés. M. Sobey a été président et chef de la direction de Lawton's Drug Stores Limited jusqu'à son départ à la retraite en 2014 après 25 années de service auprès de Sobey's. Il est administrateur de Norvista Capital Corporation et de SeaFort Capital. Il a été auparavant administrateur de DHX Media Ltd. M. Sobey est président de la Sobey Art Foundation, membre du conseil consultatif de la Queen's University School of Business et siège à plusieurs conseils de fondations et d'organismes à but non lucratif. Il a donné des conférences sur des sujets de philanthropie, de direction et de gouvernance d'entreprises familiales. Pour son travail de colonel honoraire du premier régiment d'artillerie de campagne de Halifax (RCA), M. Sobey a reçu la médaille du jubilé de diamant de la Reine Elizabeth II. Il a un diplôme de premier cycle spécialisé de la Queen's University et une maîtrise en administration des affaires du Babson College, et détient également le titre IAS.A.

**Présence aux réunions du conseil et de comités<sup>1)</sup>**

Conseil	10 sur 10	100%
Gouvernance	4 sur 4	100%
Ressources humaines	9 sur 9	100%

**Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années**

Norvista Capital Corporation	2014 à aujourd'hui
DHX Media Ltd.	2011 à 2018

**Résultats du vote à l'assemblée annuelle**

Année	Votes en faveur	Abstentions de vote
2018	100 %	0 %

**Valeur de la rémunération reçue**

Exercice 2019	163 000 \$
Exercice 2018	153 500 \$

Titres détenus					Statut d'actionnariat <sup>7)</sup>				
Année	Actions SDV de catégorie A <sup>2)</sup>		Actions de catégorie B <sup>3(4)</sup>		UAD <sup>5)</sup>		Total des actions et des UAD	Valeur totale des actions et des UAD \$ <sup>6)</sup>	% de propriété exigée
Juillet 2019	551 718	18 112 902 \$	3 000 227 <sup>13)</sup>	98 497 452 \$	6 171	202 594 \$	3 558 116	116 812 948 \$	29 203 %
Juillet 2018	551 718	14 504 667 \$	2 992 001 <sup>13)</sup>	78 659 706 \$	4 569	120 119 \$	3 548 288	93 284 492 \$	

**MARTINE TURCOTTE**

Âge : 58 ans  
 Québec, Canada  
 Administratrice depuis 2012  
**Indépendante**

**Principaux domaines d'expertise :**

Chef de la direction/  
 cadre dirigeant  
 Finances/comptabilité  
 Technologies de l'information  
 Gestion du changement/  
 transformation  
 EGS

M<sup>me</sup> Martine Turcotte est présidente du conseil, Québec, de BCE Inc. et de Bell Canada, société de télécommunications. M<sup>me</sup> Turcotte a accumulé plus de 25 années d'expérience dans des domaines stratégiques, juridiques et réglementaires auprès de sociétés liées à Bell. Avant de devenir présidente du conseil, M<sup>me</sup> Turcotte a été présidente directrice et chef des affaires juridiques et des questions de réglementation de BCE et de Bell Canada. Elle a commencé à travailler pour BCE en août 1988 en qualité de conseillère juridique. Elle est administratrice de CIBC. Elle est membre du conseil des gouverneurs de l'Université McGill et présidente du conseil du Théâtre Espace Go Inc. et administratrice de Scale.AI. M<sup>me</sup> Turcotte a été auparavant administratrice de Bell Alliant Inc. Elle est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la London Business School et d'un baccalauréat en droit civil et en common law de l'Université McGill.

**Présence aux réunions du conseil et de comités<sup>1)</sup>**

Conseil	10 sur 10	100 %
Audit	4 sur 4	100 %
Gouvernance (présidente)	4 sur 4	100 %
Mises en candidature (présidente)	4 sur 4	100 %

**Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années**

CIBC	2014 à aujourd'hui
Bell Alliant Inc.	2011 à 2014

**Résultats du vote à l'assemblée annuelle**

Année	Votes en faveur	Abstentions de vote
2018	100 %	0 %

**Valeur de la rémunération reçue**

Exercice 2019	156 000 \$
Exercice 2018	143 250 \$

Année	Titres détenus		Statut d'actionnariat <sup>7)</sup>						
	Actions SDV de catégorie A <sup>2)</sup>		Actions de catégorie B <sup>3)4)</sup>		UAD <sup>5)</sup>		Total des actions et des UAD	Valeur totale des actions et des UAD \$ <sup>6)</sup>	% de propriété exigée
Juillet 2019	11 400	374 262 \$	1	33 \$	41 532	1 363 495 \$	52 933	1 737 790 \$	434 %
Juillet 2018	11 400	299 706 \$	1	26 \$	35 107	922 963 \$	46 508	1 222 695 \$	

**Notes :**

- L'expression « Présence aux réunions du conseil et de comités » désigne la présence aux réunions du conseil et des comités auxquels l'administrateur a siégé au cours de l'exercice 2019.
- L'expression « Actions SDV de catégorie A » désigne le nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A appartenant directement ou indirectement à l'administrateur ou sur lesquelles il exerce un contrôle.
- L'expression « Actions de catégorie B » désigne le nombre d'actions ordinaires de catégorie B appartenant directement ou indirectement à l'administrateur ou sur lesquelles il exerce un contrôle.
- Un administrateur détient ces actions en propriété inscrite au titre de sa quote-part d'admissibilité aux termes d'une déclaration de fiducie au bénéfice de Sumac Holdings Limited, et celles-ci sont incluses dans le nombre total d'actions sur lesquelles Sumac Holdings Limited exerce un contrôle, tel qu'il est indiqué à la page 8.
- Le régime d'unités d'actions différées est décrit dans la présente circulaire sous la rubrique « Rémunération des administrateurs ». Les UAD de M. Medline ont été émises aux termes du régime d'unités d'actions différées à l'intention de la haute direction décrit dans la présente circulaire sous la rubrique « Composantes de la rémunération de la haute direction ».
- La valeur totale des actions et des UAD est fondée sur le nombre total d'actions sans droit de vote de catégorie A, d'actions de catégorie B et d'UAD, évaluées au cours de clôture des actions sans droit de vote de catégorie A à la Bourse de Toronto (la « **Bourse TSX** ») le 5 juillet 2019, soit 32,83 \$ (26,29 \$ le 6 juillet 2018).
- Voir la section de la circulaire intitulée « Rémunération des administrateurs ».
- En tant qu'administrateurs qui ne sont pas des résidents canadiens, Gregory Josefowicz et Martine Reardon ont obtenu leur rémunération d'administrateur en dollars US. Par exemple, leur rémunération d'administrateur s'est établie à 100 000 \$ US. Pour l'exercice 2019, à l'aide d'un taux de change moyen de 1,3184 \$, leur rémunération totale en dollars CA s'est respectivement établie à 196 442 \$ et à 181 280 \$. Pour l'exercice 2018, à l'aide d'un taux de change moyen de 1,2766 \$, leur rémunération totale en dollars CA a respectivement atteint 180 001 \$ et 160 578 \$.
- Outre ces avoirs en actions, en date du 4 mai 2019, Michael Medline était propriétaire de 501 268 options, qui ont toutes été émises aux termes du RILT d'Empire. Voir la rubrique « Attributions au titre d'un régime incitatif » pour plus de renseignements sur les options.
- Y compris 8 787 439 actions ordinaires de catégorie B détenues en propriété véritable par CBHL et inscrites au nom de Dunvegan Holdings Limited, et sur lesquelles Frank C. Sobeys exerce un contrôle ou une emprise aux termes d'une convention intervenue entre les actionnaires de CBHL et d'une entente intervenue entre les actionnaires de Dunvegan Holdings Limited.
- Y compris 7 723 625 actions ordinaires de catégorie B détenues en propriété véritable par CBHL et inscrites au nom de Dunvegan Holdings Limited, et sur lesquelles Karl R. Sobeys exerce un contrôle ou une emprise aux termes d'une convention intervenue entre les actionnaires de CBHL et d'une entente intervenue entre les actionnaires de Dunvegan Holdings Limited.
- Y compris 3 000 227 actions ordinaires de catégorie B détenues en propriété véritable par CBHL et inscrites au nom de DFS Investments Limited et sur lesquelles Paul D. Sobeys exerce un contrôle ou une emprise, aux termes d'une convention intervenue entre les actionnaires de CBHL et d'une entente intervenue entre les actionnaires de DFS Investments Limited.
- Rob G.C. Sobeys exerce un contrôle ou une emprise sur 3 000 227 actions ordinaires de catégorie B détenues en propriété véritable par CBHL et inscrites au nom de Sumac Holdings Limited aux termes d'une convention intervenue entre les actionnaires de CBHL et d'une entente intervenue entre les actionnaires de Sumac Holdings Limited, ainsi que sur 551 718 actions sans droit de vote de catégorie A détenues par Sumac Holdings Limited aux termes d'une convention entre les actionnaires de Sumac Holdings Limited. Outre ses avoirs, en date du 4 mai 2019, Rob G.C. Sobeys était propriétaire de 66 774 options, qui ont toutes été émises aux termes du RILT d'Empire avant son départ à la retraite en 2014.

## Participations totales en actions des administrateurs en poste

Parmi toutes les actions en circulation, les administrateurs sont propriétaires de 1,6 pour cent des actions sans droit de vote de catégorie A et de 23,0 pour cent des actions ordinaires de catégorie B.

PARTICIPATIONS TOTALES EN ACTIONS DES ADMINISTRATEURS EN POSTE				
Participation en actions	5 juillet 2019		6 juillet 2018	
	Nombre d'actions	Valeur totale <sup>1)</sup>	Nombre d'actions	Valeur totale <sup>1)</sup>
Actions sans droit de vote de catégorie A	2 805 980	92 120 323 \$	2 754 773	72 422 985 \$
Actions ordinaires de catégorie B	22 583 431	741 414 040	22 534 587	592 434 289
UAD	401 186	13 170 936	280 596	7 376 869
Valeur totale des actions sans droit de vote de catégorie A, des actions ordinaires de catégorie B et des UAD		846 705 299 \$		672 234 143 \$

**Note :**

1) Toutes ces valeurs sont fondées sur le cours de clôture des actions sans droit de vote de catégorie A à la Bourse TSX le 5 juillet 2019, de 32,83 \$ (le 6 juillet 2018 – 26,29 \$) par action.

## Section 4.

# Approche en matière de gouvernance

## Survol

L'objectif d'Empire consiste à créer une valeur soutenable à long terme pour tous ses actionnaires. Cet objectif est au cœur de la démarche en matière de gouvernance qu'adoptent le conseil et la famille Sobey. Le conseil a eu un président du conseil indépendant et une majorité d'administrateurs indépendants pendant de nombreuses années. La famille Sobey a longtemps tenu à une représentation engagée et forte au sein du conseil, et elle estime que ses intérêts et son dévouement aux fins de la création d'une valeur à long terme servent tout à fait les intérêts de tous les actionnaires et s'harmonisent avec ceux-ci. Les membres plus âgés de la famille ont délaissé leur rôle de direction et se sont entièrement concentrés à leur rôle d'actionnaires et, comme il y a lieu, à leur rôle de membres du conseil, ce qui vient renforcer cet alignement.

Le conseil assume la responsabilité de gérance de la Société pour le compte des actionnaires d'Empire. Pour s'acquitter de cette responsabilité, le conseil établit les politiques qui visent à assurer que les pratiques de la Société en matière de gouvernance comptent parmi les meilleures au Canada. Selon le conseil et la direction d'Empire, les plus hautes normes de gouvernance sont essentielles à la gestion efficace de la Société et à la création d'une valeur durable pour nos clients, nos partenaires commerciaux, nos employés et nos investisseurs. Alors que les politiques et les normes écrites sont à l'origine de la gouvernance, une étroite surveillance nécessite un conseil tout à fait déterminé

à assurer que la Société puisse continuer à faire croître la valeur du placement des actionnaires. Au sein d'Empire, chaque administrateur participe à l'établissement des stratégies de celle-ci, à l'évaluation du rendement et du progrès dans l'atteinte des objectifs établis à court terme et à long terme et la compréhension des principaux risques susceptibles d'avoir une incidence sur la capacité de la Société de livrer des résultats. Comme le conseil est composé d'un groupe diversifié de personnes dotées d'une combinaison de talents et d'expérience, il est tout à fait en mesure de guider l'équipe de haute direction et de lui poser des défis.

Par l'entremise de son comité de gouvernance, le conseil examine régulièrement les pratiques de la Société en matière de gouvernance et s'assure que les normes de la réglementation au titre de la gouvernance sont respectées. La Société a adapté ses pratiques de gouvernance pour répondre à l'évolution de la réglementation, ainsi qu'aux « pratiques exemplaires » au chapitre de la gouvernance et continuera de répondre aux développements futurs dans ce domaine selon ce qui est approprié. Les pratiques de gouvernance de la Société sont sensiblement conformes à l'*Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance* (le « **Règlement 58-201** »). Conformément au *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* (le « **Règlement 58-101** »), la Société divulgue chaque année l'information liée à son système de gouvernance.

## Faits saillants des pratiques de la Société en matière de gouvernance

- Les rôles du président du conseil et du chef de la direction sont séparés et nous avons un président du conseil indépendant.
- 13 des 14 candidats au poste d'administrateur sont indépendants, tandis que les administrateurs des divers comités du conseil sont indépendants en totalité.
- Dans le cadre de chaque réunion du conseil, les administrateurs indépendants se réunissent à huis clos.
- Nous utilisons et divulguons une grille des talents pour les membres du conseil et avons une politique sur la diversité.
- Nous tenons des séances d'orientation et de formation permanente à l'intention des administrateurs.
- Nous avons des obligations d'actionnariat pour les administrateurs.
- Nous avons une politique de récupération concernant le remboursement des mesures incitatives et la rémunération fondée sur des actions.
- Nous effectuons des évaluations annuelles du conseil, des comités et des administrateurs individuels.
- Nous tenons un vote annuel consultatif sur la rémunération lors duquel les porteurs d'actions sans droit de vote de catégorie A ont le droit de voter.
- Nous avons une politique contre les opérations de couverture.
- Nous avons des obligations d'actionnariat pour les MHDV.
- Nous avons une obligation d'actionnariat postérieure à la retraite pour le chef de la direction.
- Nous avons mis à risque une importante partie de la rémunération de la haute direction.

## Conseil d'administration

### Mandat du conseil

Le conseil est responsable de la gérance de la Société, y compris le processus de planification stratégique, l'approbation du plan stratégique, l'identification des principaux risques et la mise en œuvre de systèmes destinés à gérer ces risques (y compris la salubrité des aliments et la santé et la sécurité au travail), la planification de la relève, les communications et l'intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de la Société. Le conseil s'acquitte de certaines de ses responsabilités en en déléguant une partie à ses comités, tel qu'il est indiqué plus en détail dans les mandats des comités. Le mandat écrit du conseil, qui confirme la responsabilité explicite de ce dernier pour la gérance de la Société, est présenté à l'annexe A de la présente circulaire.

### Réunions du conseil

Le conseil tient des réunions régulières au moins une fois chaque trimestre d'exercice, participe à une session annuelle de planification stratégique et tient des réunions supplémentaires lorsque cela s'avère nécessaire pour qu'il puisse s'acquitter efficacement de ses obligations. Les réunions du conseil tenues durant l'exercice 2019 et le relevé des présences des administrateurs à de telles réunions sont décrits sous la rubrique « Engagement du conseil et des comités – Sommaire des réunions du conseil et des comités ».

## Réunions des administrateurs hors de la présence de la direction

Lors de chaque réunion régulière du conseil et à la discrétion du président du conseil aux autres réunions, les administrateurs rencontrent le chef de la direction hors de la présence des autres membres de la direction et ensuite de celle du chef de la direction. Durant l'exercice

2019, six de ces réunions à huis clos ont eu lieu. Lors de toutes les réunions régulières, les administrateurs se sont également réunis à huis clos en l'absence des membres de la famille Sobey. Tous les comités permanents tiennent aussi régulièrement des réunions privées hors de la présence de la direction durant les réunions des comités.

## Comités du conseil

Pour l'aider à s'acquitter de ses devoirs et de ses responsabilités, le conseil délègue certains pouvoirs, devoirs et responsabilités aux comités afin d'assurer un examen complet de certaines questions. Les quatre comités permanents du conseil sont : le comité d'audit, le comité de gouvernance, le comité des mises en candidature et le comité des ressources humaines. Chaque membre de chacun de ces comités est indépendant selon les normes des lois sur les sociétés par actions et sur les valeurs mobilières, ainsi que selon les propres politiques d'Empire en matière de gouvernance.

Le mandat de chaque comité et la description de poste de chaque président de ces comités peuvent être consultés sur le site Web d'Empire, à l'adresse [www.empireco.ca](http://www.empireco.ca). Les rapports de chacun de ces comités sur les travaux de ceux-ci durant l'exercice 2019 figurent dans la section de la présente circulaire intitulée « Rapports des comités du conseil ».

### Comité d'audit

Le comité d'audit est responsable envers le conseil des politiques et des pratiques concernant l'intégrité de l'information financière et de l'information exigée aux fins de la réglementation, ainsi que des contrôles internes pour réaliser les objectifs de protéger les biens de l'entreprise, la fiabilité de l'information et la conformité avec les politiques et les lois. Le comité d'audit a aussi la responsabilité d'examiner périodiquement le cadre de travail de gestion des risques d'entreprise pour la Société et d'évaluer le caractère adéquat et complet du processus pour identifier et évaluer les principaux risques auxquels la Société fait face, de même que d'assurer que la supervision principale de chacun de ces principaux risques est attribuée au conseil ou à un de ses comités.

Le comité d'audit est constitué des cinq administrateurs suivants nommés par le conseil sur la recommandation du comité de gouvernance : Cynthia Devine (présidente), Sharon Driscoll, Martine Reardon, John R. Sobey et Martine Turcotte. Le conseil a établi que chacun des membres du comité d'audit est indépendant au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables et possède les « compétences financières » requises au sens du *Règlement 52-110 – Comité d'audit* (le « **Règlement 52-110** »). Le comité d'audit s'est réuni à quatre reprises durant l'exercice 2019.

Pour de plus amples renseignements sur le comité d'audit tel que l'exige la partie 5 du *Règlement 52-110*, voir l'annexe B de notre notice annuelle qui peut être consultée sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur notre site Web.

### Comité de gouvernance

Le comité de gouvernance est chargé d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités pour autant que celles-ci portent sur la gouvernance. À ce titre, le comité de gouvernance est responsable de l'évaluation annuelle de l'efficacité et de la contribution du conseil, de ses comités et de ses administrateurs individuels. Le comité de gouvernance

examine chaque année la rémunération actuelle des administrateurs et recommande des ajustements au conseil, qui, à son tour, recommande la rémunération des administrateurs à l'approbation des actionnaires à l'assemblée générale annuelle. De plus, le comité de gouvernance examine annuellement le mandat du conseil et de chacun de ses comités et se penche sur l'indépendance de chaque administrateur et en informe le conseil. Pour plus de renseignements sur l'examen du comité de gouvernance pour l'exercice 2019, voir la section intitulée « Rémunération des administrateurs » dans la présente circulaire.

Le comité de gouvernance est constitué des administrateurs suivants : Martine Turcotte (présidente), Cynthia Devine, William Linton, Martine Reardon, Frank C. Sobey, Paul D. Sobey et Rob G.C. Sobey, qui sont tous des administrateurs indépendants au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Le comité de gouvernance s'est réuni à quatre reprises durant l'exercice 2019.

Pour plus de renseignements sur l'examen mené durant l'exercice 2019 par le comité de gouvernance, il y a lieu de consulter la rubrique de la présente circulaire intitulée « Rémunération des administrateurs ».

### Comité des mises en candidature

Le comité des mises en candidature est chargé d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités pour autant qu'elles concernent les nouveaux candidats proposés au conseil en identifiant et en recommandant des candidats appropriés à l'élection ou à la nomination en tant qu'administrateurs du conseil. Ce processus inclut l'établissement des compétences et des talents actuels que possède l'ensemble du conseil, ainsi que des compétences, des talents et des qualités personnelles (comme les langues parlées et le lieu de résidence) exigés des nouveaux administrateurs à la lumière des occasions qui se présentent à la Société et des risques auxquels celle-ci fait face.

Le comité des mises en candidature établit les besoins relatifs aux talents et à l'expérience des administrateurs, compte tenu des départs à la retraite prévus, et à la politique de diversité du conseil, ainsi que de la taille et de la composition de celui-ci, et supervise un processus de recrutement des administrateurs et de mise en candidature qui donne lieu à des recommandations au conseil en vue de leur considération et de leur recommandation à l'élection par les actionnaires. Une grille de talents a été élaborée pour assurer que la composition du conseil est appropriée et que les principaux secteurs d'expérience indiqués sont représentés de façon appropriée. De plus amples renseignements sur l'expérience et les talents que chaque administrateur apporte au conseil figurent dans la section intitulée « Talents et expérience du conseil » dans la présente circulaire.

Le comité des mises en candidature est constitué des administrateurs suivants : Martine Turcotte (présidente), Cynthia Devine, William Linton et Martine Reardon, qui sont tous des administrateurs indépendants au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Le comité des mises en candidature s'est réuni à quatre reprises en 2019.

## Comité des ressources humaines

Le comité des RH aide le conseil dans son rôle de supervision concernant la stratégie, les politiques et les programmes de la Société dans le domaine des ressources humaines.

Les responsabilités du comité des RH incluent l'examen et la recommandation à l'approbation du conseil de l'ensemble des politiques de la Société sur la rémunération de la haute direction, la prestation de conseils à la haute direction de la Société relativement aux conditions de travail pour les cadres supérieurs et les membres de la haute direction, qui sont destinées à réaliser les objectifs de croissance et de rentabilité de la Société et l'obtention d'un engagement organisationnel à long terme de ces employés clés, un examen annuel du rendement du chef de la direction, l'établissement d'objectifs annuels et à plus long terme pour le chef de la direction et la recommandation au conseil de la rémunération annuelle du chef de la direction, l'examen des recommandations de la direction en ce qui a trait aux augmentations annuelles de salaire et aux paiements incitatifs et l'examen et l'approbation de l'information sur la rémunération de la haute direction contenus dans la circulaire ou autrement tel que l'exigent les lois sur les valeurs mobilières applicables, y compris le

relevé de la rémunération de la haute direction. De plus, le comité aide le conseil à s'acquitter de sa responsabilité de supervision concernant la santé et la sécurité au travail, les régimes de retraite, les régimes collectifs d'avantages de la Société, le régime relatif aux personnes faisant partie des ressources humaines de celle-ci (y compris la diversité et l'inclusion) et la stratégie relative aux relations de travail.

Le comité des RH est constitué des administrateurs suivants : William Linton (président), Gregory Josefowicz, Sue Lee, Karl R. Sobey et Rob G.C. Sobey, qui sont tous des administrateurs indépendants au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Le comité des RH s'est réuni à neuf reprises durant l'exercice 2019.

L'information sur les consultants mandatés par le comité des RH à l'égard de la rémunération de la haute direction figure dans la section intitulée « Déclaration de la rémunération de la haute direction – Consultant du comité des ressources humaines » dans la présente circulaire.

De plus amples renseignements sur la rémunération de la haute direction de la Société peuvent être consultés dans la section intitulée « Déclaration de la rémunération de la haute direction » dans la présente circulaire.

## Membres des comités

Le tableau suivant résume les membres des comités permanents du conseil en date de l'exercice terminé le 4 mai 2019.

MEMBRES DES COMITÉS				
Administrateur	Comité d'audit	Comité de gouvernance	Comité des ressources humaines	Comité des mises en candidature
Cynthia Devine	Présidente	✓		✓
James M. Dickson <sup>1)</sup>				
Sharon Driscoll	✓			
Gregory Josefowicz			✓	
Sue Lee			✓	
William Linton		✓	Président	✓
Michael Medline <sup>2)</sup>				
Martine Reardon	✓	✓		✓
Frank C. Sobey		✓		
John R. Sobey	✓			
Karl R. Sobey			✓	
Paul D. Sobey		✓		
Rob G.C. Sobey		✓	✓	
Martine Turcotte	✓	Présidente		Présidente

### Notes :

- 1) James M. Dickson, en tant que président du conseil, n'est membre d'aucun des comités, bien qu'il assiste aux réunions de ceux-ci sans y voter.
- 2) Michael Medline n'est membre d'aucun des comités, bien qu'à titre de président et de chef de la direction, il assiste à leurs réunions sans y voter, sur l'invitation des présidents des comités.

## Indépendance des administrateurs et autres relations

### Indépendance du conseil

Le conseil se compose d'une majorité d'administrateurs indépendants et demeurera ainsi composé si tous les candidats proposés à l'élection sont élus à l'assemblée. Pour qu'un administrateur soit considéré indépendant, le conseil doit établir si celui-ci n'entretient pas de relation importante, directe ou indirecte, avec la Société. Le conseil a pour politique d'avoir un président du conseil indépendant qui ne fait pas partie de la direction, et ce poste est actuellement occupé par James M. Dickson.

### Établissement de l'indépendance

Il incombe au conseil d'établir le statut d'indépendance de chaque administrateur et candidat au poste d'administrateur, et de communiquer chaque année le fait que le conseil soit composé ou non d'une majorité d'administrateurs indépendants. Le conseil a adopté des normes en matière d'indépendance qui lui servent pour la détermination de l'indépendance. Ces normes en matière d'indépendance sont conformes aux lignes directrices adoptées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières dans le Règlement 58-101 et le Règlement 52-110.

Chaque année, les administrateurs en poste et les candidats à un poste d'administrateur doivent communiquer tous les détails concernant leurs relations avec la Société et fournir d'autres renseignements pertinents. Le conseil passe en revue ces relations afin d'en déceler toute incidence sur l'indépendance des administrateurs en se fondant sur les critères établis dans les normes d'indépendance et pour déterminer si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que ces relations entre un administrateur et la Société influencent l'exercice d'un jugement indépendant par les administrateurs.

Le conseil a établi que tous les administrateurs actuels de la Société, à l'exception de Michael Medline, sont indépendants. Le conseil a établi que M. Medline, qui est président et chef de la direction d'Empire et de Sobey's, n'est pas indépendant puisqu'il est membre de la direction de la Société. En conséquence, en date du 18 juillet 2019, 13 des 14 administrateurs (qui se portent également candidats pour être réélus à l'assemblée) sont considérés comme étant indépendants, et constituent environ 93 pour cent du conseil.

TABLEAU DES RELATIONS DES ADMINISTRATEURS AVEC LA SOCIÉTÉ			
Administrateur	Indépendant	Non indépendant	Motif du statut de dépendance
Cynthia Devine	✓		
James M. Dickson	✓		
Sharon Driscoll	✓		
Gregory Josefowicz	✓		
Sue Lee	✓		
William Linton	✓		
Michael Medline		✓	Président et chef de la direction
Martine Reardon	✓		
Frank C. Sobey	✓		
John R. Sobey	✓		
Karl R. Sobey	✓		
Paul D. Sobey	✓		
Rob G.C. Sobey	✓		
Martine Turcotte	✓		

Le conseil s'est penché sur l'indépendance de Frank C. Sobey, de Karl R. Sobey, de Paul D. Sobey et de Rob G.C. Sobey dans le contexte d'au moins les cinq dernières années écoulées depuis qu'ils ont exercé des rôles de haute direction au sein de la Société (ou, dans le cas de Karl R. Sobey, depuis que son frère Frank C. Sobey a exercé un rôle de direction). Paul D. Sobey a quitté ses fonctions de président et chef de la direction d'Empire pour prendre sa retraite en décembre 2013, Frank C. Sobey a quitté ses fonctions de vice-président, immobilier, d'Empire pour prendre sa retraite en juin 2014 et Rob G.C. Sobey a quitté ses fonctions de président et de chef de la direction de Lawton's Drug Stores Limited (une division en exploitation de Sobey's) pour prendre sa retraite en janvier 2014. Sur les conseils du comité de gouvernance

(dans les deux cas, travaillant en l'absence des membres nommés de la famille Sobey) et bénéficiant des conseils d'un expert-conseil juridique externe, le conseil a conclu que ces membres nommés de la famille Sobey n'avaient aucun lien important direct ou indirect avec la Société qui pourrait, selon toute attente raisonnable, entraver l'exercice de leur jugement indépendant en tant qu'administrateurs et qu'ils devraient être considérés par le conseil comme étant indépendants. Le conseil ne croit pas particulièrement que leur état d'actionnaire important détenant des actions ordinaires de catégorie B entrave leur jugement indépendant. Le conseil est d'avis que leurs intérêts sont harmonisés avec les intérêts à long terme des autres actionnaires.

Le conseil a établi que Sharon Driscoll, Sue Lee, William Linton et Martine Reardon n'ont aucun lien avec la Société (autrement qu'à titre d'administrateurs) et les considère donc comme étant indépendants.

Le conseil a aussi établi que Cynthia Devine, Gregory Josefowicz et Martine Turcotte étaient indépendants. M<sup>me</sup> Devine est chef des finances de Maple Leaf Sports & Entertainment, avec laquelle Sobeys a une convention de commandite. M. Josefowicz est administrateur de KeHE Distributors, LLC, une société fermée établie aux États-Unis dont l'exploitation canadienne, Tree of Life Canada, fournit des produits biologiques et naturels à Sobeys. M<sup>me</sup> Turcotte est présidente du conseil, au Québec, de BCE Inc. et de Bell Canada, un fournisseur de services de télécommunications à la Société. Dans les trois cas, les relations ne sont pas jugées importantes.

John R. Sobey n'est pas un membre de la famille immédiate de tout membre du conseil (il est un petit-cousin de Frank C. Sobey, de Paul D. Sobey et de Rob G.C. Sobey) et il s'est retiré de ses fonctions

d'administrateur de Sobeys en 2001. Le conseil considère John R. Sobey comme étant indépendant.

James M. Dickson est conseiller juridique d'un cabinet d'avocats qui fournit des services juridiques à Empire et à ses filiales; il fournit des services de consultation à ce cabinet d'avocats par l'entremise d'un ordre professionnel. Il ne participe pas à la prestation de services juridiques à Empire ou à ses filiales, et les paiements que verse le cabinet d'avocats à son ordre professionnel ne sont pas reliés aux services que fournit ce cabinet à la Société. Il n'a aucun rôle actif dans la gestion ou la direction du cabinet. Le conseil considère M. Dickson comme étant indépendant.

Les renseignements sur chacun des candidats proposés à l'élection à l'assemblée sont décrits sous la rubrique « Au sujet des candidats proposés à l'élection au poste d'administrateur » dans la présente circulaire.

## Politique sur le vote majoritaire

---

Le conseil est d'avis que chacun de ses membres devrait être investi de la confiance et bénéficier du soutien des actionnaires. À cette fin, le conseil a adopté une politique sur le vote majoritaire. Cette politique prévoit que, dans le cas d'un candidat à l'élection au poste d'administrateur pour lequel le nombre d'abstentions de droits de vote à l'égard d'un candidat est supérieur au nombre de votes en sa faveur, celui-ci est tenu de soumettre sa démission sans délai après l'assemblée aux fins d'examen par le comité de gouvernance. Le comité fera sa recommandation au conseil suivant l'examen de ce point. La décision du conseil d'accepter ou de rejeter la démission sera prise dans les 90 jours de l'assemblée et la démission

sera acceptée en l'absence de circonstances exceptionnelles. La décision du conseil d'accepter ou de refuser la démission sera divulguée sans délai dans un communiqué de presse, et si le conseil a décidé de ne pas accepter la démission, les motifs de sa décision seront présentés en détail dans le communiqué. Le candidat ne participera pas aux délibérations d'un comité ou du conseil relativement à sa démission. La politique ne s'applique pas lors de circonstances mettant en jeu l'élection contestée d'administrateurs. Les futurs candidats à l'élection au conseil sont priés de consentir à cette politique avant que leurs noms ne soient déposés.

## Politique de diversité

---

La Société reconnaît l'importance de la diversité au sein du conseil, dont les membres possèdent un éventail de talents, de perspectives et d'antécédents qui tiennent compte des données démographiques sur la clientèle et le personnel de la Société, et il croit que cette diversité peut rehausser son efficacité. Le fait que six des neuf nouveaux administrateurs indépendants recrutés pour siéger au conseil depuis 2012 soient des femmes témoigne de l'engagement continu de la Société à l'égard de la représentation féminine au conseil.

Le conseil a adopté une politique écrite sur la mixité obligeant le comité des mises en candidature à s'assurer qu'il y ait au moins une candidate qualifiée sur chaque liste restreinte sur laquelle il se penche, que ce soit en collaboration avec un cabinet de recherche externe (ce qui est habituellement le cas) ou sans cette collaboration. De plus,

dans les recherches effectuées par le comité des mises en candidature au cours des dernières années, le vif désir d'accroître la représentation des femmes au conseil a été expressément communiqué aux cabinets de recherche. Malgré que le comité des mises en candidature ait pour mandat de recommander au conseil le candidat le plus qualifié pour chaque recherche, la politique prévoit que la mixité soit considérée de manière favorable dans l'évaluation des candidats individuels. Le conseil tente d'augmenter la représentation des femmes au conseil chaque fois que cela est possible, et la politique précise l'obligation de maintenir un niveau minimum de 25 pour cent de femmes au conseil. Avec cinq femmes occupant le poste d'administrateur depuis janvier 2018, le conseil est actuellement composé à 36 pour cent de femmes et, dans l'hypothèse où tous les candidats au poste d'administrateur sont élus à l'assemblée, il demeurera ainsi.

Bien que la Société n'ait pas adopté de cible officielle pour le nombre de femmes dans des postes de direction, elle est déterminée à favoriser un cadre de travail d'inclusion et de diversité reflétant sa clientèle. Entre autres facteurs, la diversité est toujours considérée lors de la nomination d'un membre de la haute direction. La Société a une stratégie axée sur l'avancement des femmes, ainsi que des programmes fondamentaux destinés à raffermir une culture d'inclusion. La direction croit pouvoir être efficace en préconisant une culture d'inclusion sans fixer de cible. Cela inclut un conseil de leadership sur la diversité et l'inclusion composé de hauts dirigeants à l'échelle de toutes les fonctions apportant un point de vue stratégique qui peut donner des issues mesurables. La Société s'est affairée à raffermir son leadership d'inclusion grâce à diverses initiatives, y compris une formation sur les tendances inconscientes pour les hauts dirigeants, des lignes directrices sur l'équilibre des talents entre hommes et femmes dans les rôles de leadership, la création d'un cadre de travail souple,

le raffermissement de notre programme de relève grâce à des plans de développement ciblés et la création d'occasions de développement au moyen d'un groupe de ressources commerciales féminines.

En date du 4 mai 2019, un des huit membres de la haute direction de la Société (environ 13 pour cent) est une femme. Le comité de direction de la Société est constitué à 31 pour cent de femmes, le groupe de la haute direction (les premiers vice-présidents et les vice-présidents) est constitué à 29 pour cent de femmes et l'échelon des administrateurs comporte 33 pour cent de femmes. L'an dernier, 75 pour cent des promotions et 57 pour cent des personnes nouvellement engagées à l'échelon des vice-présidents étaient des femmes, et 41 pour cent des promotions et 41 pour cent des nouvelles personnes engagées à l'échelon des administrateurs étaient des femmes.

## Talents et expérience du conseil

Chaque administrateur apporte une expérience pertinente au conseil. La grille des talents présentée ci-dessous présente la composition de l'expérience et des talents principaux du conseil dans les domaines qui s'avèrent importants pour l'entreprise de la Société. La grille des talents sert également à recenser les talents pour lesquels la Société peut faire du recrutement lorsqu'elle effectue des changements au conseil. Pour reconnaître l'importance de l'environnement et de la gouvernance sociale (« EGS ») pour la Société, ce volet a été ajouté à la grille des talents en tant que talent principal.

Administrateur	Chef de la direction/ Cadre supérieur	Gouvernance	Finances/Comptabilité	RH/Engagement des employés	Vente au détail des aliments/ Chaîne d'approvisionnement	Technologie de l'information	Commercialisation/ Marketing	Commerce électronique/ Vente au détail en ligne	Gestion du changement/ Transformation	Immobilier	EGS
Cynthia Devine	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓
James M. Dickson	✓	✓	✓	✓	✓					✓	✓
Sharon Driscoll	✓	✓	✓		✓	✓		✓	✓	✓	✓
Gregory Josefowicz	✓	✓	✓	✓	✓		✓			✓	✓
Sue Lee	✓	✓		✓					✓		✓
William Linton	✓	✓	✓	✓		✓			✓		✓
Michael Medline	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓
Martine Reardon	✓	✓		✓			✓	✓	✓		✓
Frank C. Sobey	✓	✓		✓						✓	
John R. Sobey	✓	✓	✓	✓	✓		✓			✓	✓
Karl R. Sobey	✓	✓			✓		✓				
Paul D. Sobey	✓	✓	✓	✓	✓					✓	✓
Rob G.C. Sobey	✓	✓	✓	✓	✓		✓				
Martine Turcotte	✓	✓	✓	✓		✓			✓		✓

Talent/Expérience	Description des talents/de la compétence	Nombre de candidats au poste d'administrateur
Chef de la direction/Membre de la haute direction	Expérience en tant que chef de la direction ou membre de la haute direction d'une société ouverte ou d'une importante organisation	14
Gouvernance	Expérience antérieure ou actuelle en tant que membre du conseil d'une organisation canadienne (publique, privée ou à but non lucratif)	14
Finances/Comptabilité	Expérience de membre de la haute direction dans la comptabilité et l'information financières, le financement d'entreprise et connaissances approfondies des contrôles internes	10
RH/Engagement des employés	Expérience en tant que membre de la haute direction ou participation à un comité de rémunération du conseil possédant une compréhension des programmes, de la législation et des ententes en matière de rémunération, d'avantages et de retraite, ainsi qu'une expertise relative aux programmes de rémunération de la haute direction, y compris le salaire de base, les incitatifs, les titres de participation et les avantages indirects	12
Vente au détail des aliments/Chaîne d'approvisionnement	Expérience en tant que membre de la haute direction dans le secteur de l'alimentation/la vente au détail, jumelée à une connaissance du secteur, des marchés, des concurrents, des questions financières et opérationnelles et des préoccupations en matière de réglementation	9
Technologie de l'information	Expérience de membre de la haute direction dans la gestion d'infrastructures de TI et la sécurité de la TI	4
Commercialisation/Marquage	Expérience de membre de la haute direction dans une industrie où la commercialisation auprès des consommateurs constitue une composante cruciale	6
Commerce électronique/Vente au détail en ligne	Expérience de membre de la haute direction dans le commerce électronique, la vente au détail numérique, les applications mobiles et les médias sociaux de pointe	3
Gestion du changement/Transformation	Expérience de membre de la haute direction concernant des changements importants apportés à une entreprise	7
Immobilier	Expérience de membre de la haute direction dans l'immobilier, qu'il s'agisse du domaine commercial ou résidentiel, de l'aménagement ou de la location	8
EGS	Expérience avec les politiques, les pratiques ou la gestion de risques associée aux questions de gouvernance environnementale ou sociale s'avérant pertinentes pour la Société, comme la durabilité, la réduction de l'énergie ou les autres pratiques sensibles au climat; le soutien de la collectivité; la gouvernance sociale; et la santé, le bien-être, la sécurité et l'éducation pour nos employés	11

## Appartenance à d'autres conseils d'administration

Des conseils d'administration interreliés existent lorsque deux administrateurs d'une société siègent au conseil d'une autre société. Des comités interreliés existent lorsque deux administrateurs siègent ensemble à un autre conseil et sont également membres du même comité du conseil.

Le conseil est d'avis qu'il est prudent de s'assurer d'avoir une représentation aux conseils des sociétés dans lesquelles Empire a des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de manière à pouvoir donner des conseils à leurs équipes de direction. En date du 4 mai 2019, Empire était propriétaire d'une participation de 41,5 pour cent, comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, dans le FPI Crombie, qui est actuellement le seul placement de la Société comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence dans une entité cotée en bourse. Les administrateurs suivants siègent à titre de fiduciaires du FPI Crombie.

Société	Administrateur	Rôle du fiduciaire
FPI Crombie	James M. Dickson	Gouvernance et mises en candidature; comité des placements
	Frank C. Sobey <sup>1)</sup>	Président du conseil
	Paul D. Sobey	Comité des ressources humaines; comité des placements

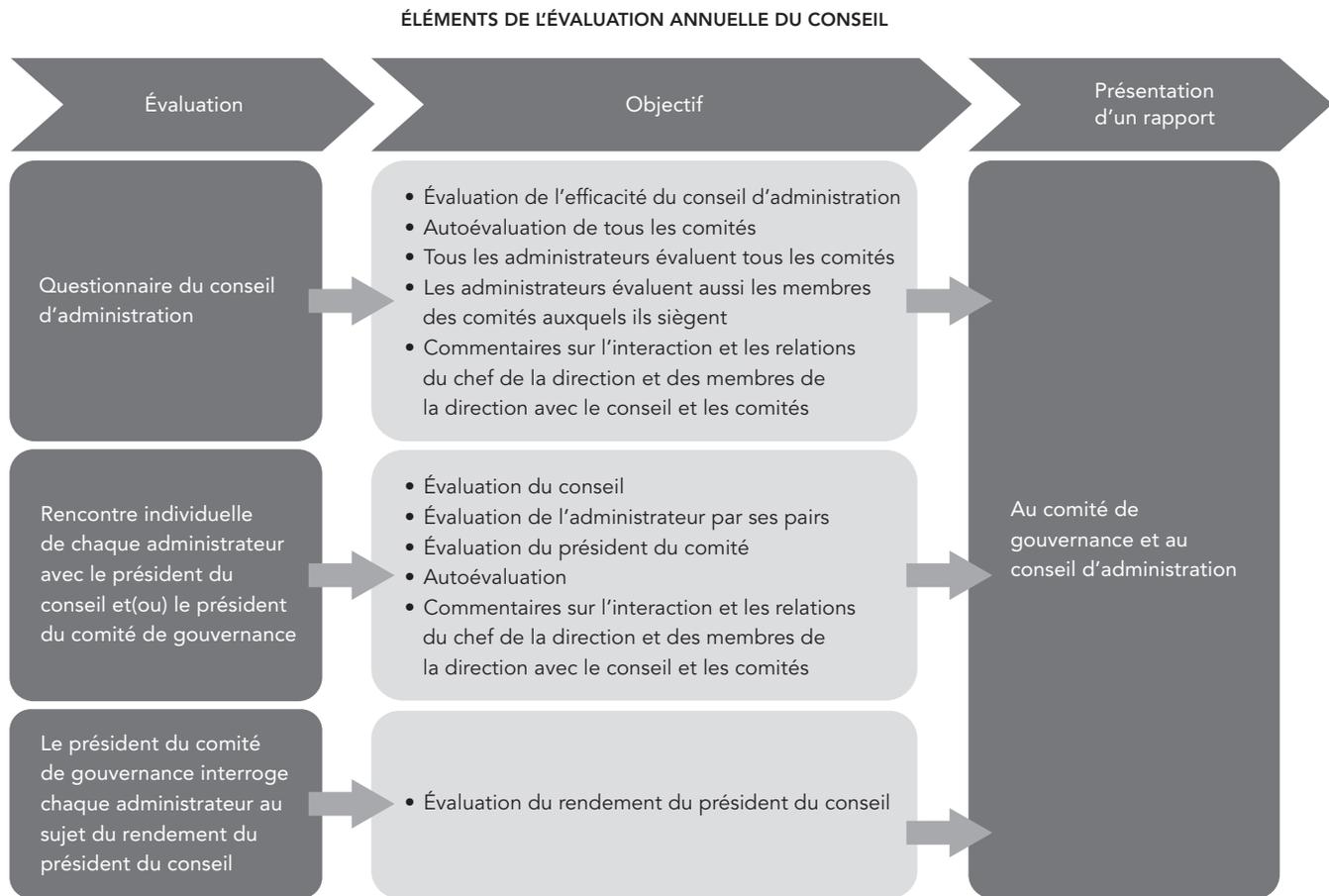
### Note :

1) En date du 9 mai 2019, Frank C. Sobey a quitté son poste de fiduciaire et de président du conseil du FPI Crombie.

Les administrateurs n'appartiennent pas à d'autres conseils d'administration.

# Évaluation du conseil d'administration

Le comité de gouvernance a la responsabilité d'évaluer chaque année l'efficacité et la contribution du conseil, de ses comités et des administrateurs individuels. Le tableau suivant présente un résumé des éléments de cette évaluation.



Chaque administrateur remplit annuellement un questionnaire détaillé confidentiel élaboré pour recueillir l'opinion de celui-ci sur l'efficacité du conseil et de ses comités. Le questionnaire prévoit des réponses quantitatives à l'égard de domaines d'importance cruciale, ainsi que la possibilité de faire des commentaires subjectifs. Dans le cadre de ce questionnaire, les administrateurs ont aussi l'occasion de faire des observations au sujet de la qualité et du caractère exhaustif des renseignements communiqués par la direction. L'administration du questionnaire est confiée à un consultant externe, qui est chargé d'en compiler les résultats sous forme de rapport de manière à en assurer la confidentialité. Une fois le rapport définitif terminé, il est examiné attentivement par le comité de gouvernance et un plan d'action est tracé pour que les points divulgués dans le rapport soient examinés. Le conseil reçoit le rapport complet sur le questionnaire, accompagné des commentaires et des recommandations du comité de gouvernance, ainsi que d'une description des mesures de suivi que doit prendre le comité ou qui doivent être prises sous sa supervision.

Pour bien comprendre les observations obtenues à l'aide du questionnaire, le président du conseil et le président du comité de gouvernance rencontrent individuellement chaque administrateur une fois par année pour leur poser en entrevue les questions qu'ils ont formulées ensemble. Ces entrevues permettent à chaque administrateur de faire des observations au sujet du rendement du conseil, des autres administrateurs et des comités et présidents des

comités, ainsi qu'à l'égard de son propre rendement et de celui de la direction. Le président du comité de gouvernance profite aussi de l'occasion pour consulter chaque administrateur au sujet du rendement du président du conseil.

Les résultats sont examinés par le comité de gouvernance, puis transmis au conseil. Tous les problèmes identifiés durant le processus sont abordés par le président du conseil et/ou le président du comité de gouvernance. Le président du conseil et le président du comité de gouvernance présentent par la suite leurs observations appropriées au chef de la direction, puis analysent les commentaires faits par ce chef de la direction et en discutent.

## Résultats globaux du questionnaire du conseil et du processus d'évaluation

Après avoir passé en revue les résultats du questionnaire annuel du conseil et des entrevues individuelles confidentielles avec les administrateurs, ceux-ci ont conclu que le conseil continue de fonctionner avec efficacité et efficience et exerce une surveillance appropriée des priorités en matière de gestion des risques et de planification stratégique. Les administrateurs sont tout à fait convaincus du leadership du président du conseil et de celui du chef de la direction. Tout particulièrement, la dynamique du conseil est excellente, et les administrateurs amorcent un dialogue ouvert et transparent entre eux et avec les membres de la haute direction.

## Renouvellements et limites quant à la durée des mandats des membres du conseil

---

Empire n'impose pas de limite quant à la durée du mandat des administrateurs, outre la retraite qui est prévue à l'âge de 72 ans dans le cas des administrateurs qui ne sont pas membres de la famille Sobey. Dans le cours normal et sous réserve d'une situation exceptionnelle, un membre du conseil ayant atteint 72 ans ne se représentera pas à l'élection au conseil à l'assemblée générale annuelle suivante des actionnaires, sauf si le membre est un descendant direct de John William Sobey. Le conseil estime qu'il est important d'établir un équilibre entre les connaissances et l'expérience des administrateurs de longue date et

l'optique renouvelée de nouveaux administrateurs. Le conseil est doté d'un solide mécanisme d'autoévaluation aux termes duquel l'efficacité du conseil et de chacun des administrateurs est évaluée chaque année. Depuis 2012, un renouvellement en profondeur s'est déroulé au sein du conseil puisque neuf nouveaux administrateurs indépendants se sont joints au conseil pour remplacer les administrateurs indépendants ayant pris leur retraite. La durée moyenne des mandats des administrateurs actuels, à l'exclusion de Frank C. Sobey, de John R. Sobey, de Karl R. Sobey, de Paul D. Sobey et de Rob G.C. Sobey, est de quatre ans.

## Orientation et formation permanente des administrateurs

---

Le comité de gouvernance est chargé d'établir et de maintenir des programmes d'orientation et de formation permanente pour les administrateurs. La fonction du secrétaire de l'entreprise contribue à la planification et à la mise en œuvre de ces programmes.

### Orientation

Lorsqu'un nouvel administrateur se joint au conseil, un programme d'orientation est élaboré pour lui/elle, compte tenu des antécédents et des aptitudes de l'administrateur, ainsi que de la participation qu'on s'attend de lui/d'elle à tout comité. Le programme d'orientation vise à faire connaître au nouvel administrateur l'entreprise, ainsi que les attentes de la Société envers ses administrateurs. L'orientation comprend des réunions avec la haute direction d'Empire et de ses filiales importantes, des réunions avec le président du conseil et les présidents des comités du conseil, des réunions avec les membres de la famille Sobey agissant comme cadres, de même que des visites des immeubles et des magasins. Le nouvel administrateur reçoit le guide des administrateurs (qui porte notamment sur les mandats confiés au conseil et aux comités, les descriptions de postes et le code d'éthique, de même que des données historiques choisies au sujet de la Société), le plan d'affaires et le budget approuvés en cours, les récents bulletins du comité de direction, les derniers rapports financiers trimestriels et les documents d'information annuels, ainsi que les documents relatifs aux réunions tenues récemment par le conseil et ses comités, y compris la dernière session de stratégie du conseil. Le nouvel administrateur reçoit de la direction des renseignements dans des domaines comme la sécurité des aliments, la sécurité des technologies de l'information, la gouvernance d'entreprise et sur d'autres sujets pertinents pour le nouvel administrateur ou dont il a intérêt à prendre connaissance.

### Formation permanente

La Société s'est engagée à fournir aux administrateurs l'occasion de suivre des cours de formation permanente afin de les aider à s'acquitter de la responsabilité qui leur incombe d'être bien renseignés au sujet de l'entreprise de la Société, ainsi qu'au sujet des fonctions qu'ils doivent remplir et des responsabilités qu'ils doivent assumer. À cette fin, la Société donne périodiquement des séances d'information (lors de réunions du conseil et des comités, en remettant des documents écrits et en invitant des conférenciers extérieurs aux réunions du conseil et lors de dîners) sur des sujets comme les différents secteurs d'activité, les projets importants proposés et en cours, la concurrence, les tendances économiques à l'étranger et au pays, l'analyse des marchés financiers et les questions d'actualité en matière de finances et de gouvernance. Les administrateurs se voient offrir l'occasion de visiter les emplacements de la Société dans diverses parties du pays, ainsi que les emplacements et les entreprises des concurrents et celles du domaine de l'épicerie à l'extérieur du Canada. Les administrateurs sont priés d'assister à des séances de discussion ouverte. La Société est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés (« IAS ») et encourage les administrateurs à tirer avantage des divers services offerts par cet institut. La Société encourage également la participation des administrateurs à d'autres programmes de formation permanente à leur intention, ainsi qu'à des programmes spécialisés dans des domaines pertinents, et elle leur rembourse les droits de scolarité et les frais connexes.

Durant l'exercice 2019, les administrateurs de la Société ont reçu des séances de formation et d'information sur divers sujets opérationnels, financiers et stratégiques, y compris l'innovation dans la vente au détail, le cybercommerce mondial, la commercialisation, les marques maison, la santé de la marque et la loyauté de la clientèle. Ces séances ont été présentées par des conférenciers internes et des experts renommés dans les domaines concernés. Les administrateurs ont également participé à plusieurs visites de magasins à l'échelle du pays.

## Description de poste

---

Le conseil a adopté des descriptions de postes écrites pour le président du conseil et le chef de la direction, postes qu'occupent actuellement James M. Dickson et Michael Medline, respectivement. Le conseil a aussi adopté des descriptions de postes écrites pour les présidents des comités. Ces descriptions de postes sont régulièrement examinées par le conseil et peuvent être consultées sur le site Web d'Empire, à l'adresse [www.empireco.ca](http://www.empireco.ca), et sont résumées ci-dessous.

### Président du conseil

Le président du conseil est responsable de l'efficacité et de l'efficience de l'ensemble des processus et de la gouvernance du conseil et est chargé de diriger le conseil dans l'exécution de ses devoirs, y compris le respect de toutes les obligations fiduciaires et légales. En autres choses, le président du conseil est censé :

- en tant que président du conseil, présider toutes les réunions du conseil et voir au leadership et à la direction du conseil et de ses processus;
- encourager un processus décisionnel éthique et responsable par le conseil, les comités et leurs membres individuels;
- établir et superviser les procédures et la structure pour régir les activités et les responsabilités du conseil et des comités, de concert avec le comité de gouvernance;
- collaborer avec le chef de la direction, le secrétaire de la Société et les autres administrateurs pour préparer, prioriser et organiser l'ordre du jour des réunions du conseil et de celles des comités;
- répertorier les questions de gouvernance qui doivent être étudiées pour l'entreprise et le conseil et, en collaboration avec le comité de gouvernance, voir à ce que chaque administrateur et le conseil dans son ensemble ajoutent une valeur importante;
- voir à ce que des plans de relève adéquats soient en place en ce qui a trait aux membres du conseil et des comités;
- de concert avec les autres administrateurs, par l'entremise du conseil et de ses divers comités, superviser le rendement, la relève et les décisions stratégiques et opérationnelles de la direction, ainsi que tous les aspects de la gouvernance et de la réputation de l'entreprise; et
- agir à titre de liaison efficace entre le conseil, le chef de la direction, la direction et, dans la mesure nécessaire, les actionnaires de la Société.

### Chef de la direction

Le conseil a approuvé une description de poste pour le chef de la direction. Le conseil tient le chef de la direction responsable, notamment :

- de l'élaboration et de la recommandation au conseil d'une stratégie et d'une vision à long terme pour la Société menant à la création d'une valeur pour les actionnaires;
- de développer et de recommander au conseil des plans d'affaires et des budgets annuels à l'appui de la stratégie à long terme de la Société; et
- de réaliser les buts et objectifs financiers et opérationnels de la Société.

### Présidents des comités

Le conseil a approuvé des descriptions générales de poste pour les présidents des comités. Outre les devoirs et responsabilités énoncés dans le mandat du conseil d'administration et dans tout autre mandat ou description de poste applicable, les responsabilités du président de chaque comité incluent, notamment, les suivantes :

- assister à toutes les réunions des comités et les présider, et fournir un leadership et une orientation au comité;
- favoriser un processus décisionnel éthique et responsable par le comité et ses membres individuels;
- superviser la structure, la composition et les membres du comité, ainsi que les activités qui lui sont déléguées;
- collaborer avec le chef de la direction, le chef des finances et le secrétaire de la Société pour organiser et établir l'ordre du jour de la réunion;
- avec le concours du secrétaire de la Société, assurer une transmission appropriée de l'information et examiner le caractère adéquat et le calendrier de diffusion de la documentation pour les réunions du comité;
- faciliter l'interaction du comité avec la direction, le conseil et les autres comités; et
- disposer d'un vote prépondérant en cas d'impasse.

## Engagement du conseil et des comités

### Sommaire des réunions du conseil et des comités tenues

Au total, dix réunions du conseil ont eu lieu durant l'exercice : quatre réunions trimestrielles régulières, quatre conférences téléphoniques, la session stratégique annuelle et la réunion annuelle relative au budget. Le comité permanent s'est réuni en lien avec chaque réunion trimestrielle régulière du conseil.

SOMMAIRE DES RÉUNIONS DU CONSEIL ET DES COMITÉS			
	Régulières	Extraordinaires	Total
Conseil	6	4	10
Comité d'audit	4	0	4
Comité de gouvernance	4	0	4
Comité des ressources humaines	4	5	9
Comité des mises en candidature	4	0	4

Au début de l'exercice 2018, le conseil a établi le comité de supervision du projet de transformation Sunrise afin de contribuer à superviser le progrès du projet Sunrise. Le comité était chargé de superviser l'effort de transformation, d'en surveiller les progrès et d'examiner les stratégies d'atténuation des risques mises de l'avant par la direction. Le comité a été dissous en avril 2019, et la supervision continue du projet Sunrise se déroulera au niveau du conseil et des comités pour l'avenir.

### Relevé des présences

Le tableau suivant présente sommairement les réunions du conseil et de ses comités permanents tenues durant l'exercice terminé le 4 mai 2019, ainsi que la présence de chaque administrateur à ces réunions.

RELEVÉ DES PRÉSENCES							
	Conseil	Comité d'audit	Comité de gouvernance	Comité des ressources humaines	Comité des mises en candidature	Total	
Cynthia Devine	10 sur 10 100 %	4 sur 4 100 %	4 sur 4 100 %		4 sur 4 100 %	100 %	
James M. Dickson	10 sur 10 100 %					100 %	
Sharon Driscoll	9 sur 10 90 %	4 sur 4 100 %				93 %	
Gregory Josefowicz	9 sur 10 90 %			8 sur 9 89 %		89 %	
Sue Lee	10 sur 10 100 %			9 sur 9 100 %		100 %	
William Linton	10 sur 10 100 %		4 sur 4 100 %	9 sur 9 100 %	4 sur 4 100 %	100 %	
Michael Medline	10 sur 10 100 %					100 %	
Martine Reardon	9 sur 10 90 %	4 sur 4 100 %	4 sur 4 100 %		4 sur 4 100 %	95 %	
Frank C. Sobey	9 sur 10 90 %		4 sur 4 100 %			93 %	
John R. Sobey	10 sur 10 100 %	4 sur 4 100 %				100 %	
Karl R. Sobey	10 sur 10 100 %			9 sur 9 100 %		100 %	
Paul D. Sobey	9 sur 10 90 %		4 sur 4 100 %			93 %	
Rob G.C. Sobey	10 sur 10 100 %		4 sur 4 100 %	9 sur 9 100 %		100 %	
Martine Turcotte	10 sur 10 100 %	4 sur 4 100 %	4 sur 4 100 %		4 sur 4 100 %	100 %	
<b>Présence globale aux réunions du conseil</b>	<b>96 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>98 %</b>	<b>100 %</b>		

## Planification de la relève

---

Le conseil est chargé de nommer les membres de la haute direction et d'évaluer leur rendement, y compris approuver la nomination des membres de la haute direction de la Société, examiner le rendement en regard de l'objectif visant à maximiser la valeur pour les actionnaires, mesurer leur contribution en regard de cet objectif et superviser les politiques de rémunération. Le conseil et le comité des RH ont également été priés de superviser et d'examiner la gestion de la relève et de fournir une orientation à ce sujet.

Des détails supplémentaires sur les procédures de planification de la relève de la Société sont décrits dans la section de la présente circulaire intitulée « Déclaration de la rémunération de la haute direction – Planification de la relève ».

## Éthique commerciale et ligne téléphonique s'y rapportant

---

Le conseil a adopté un code de conduite et d'éthique commerciale (le « **code** ») à l'intention de tous les employés, dirigeants et administrateurs de la Société, qui reprend tous les éléments recommandés par le Règlement 58-201. Le code peut être consulté sur le site Web de la Société, à l'adresse [www.empireco.ca](http://www.empireco.ca). La Société s'affaire actuellement à examiner le code et prévoit y apporter une importante mise à jour.

Le conseil, par l'intermédiaire du comité d'audit, reçoit des rapports sur les cas de conduite contraire à l'éthique signalés au moyen de la ligne téléphonique prévue à cette fin, ou de toute autre manière. Le conseil assume la responsabilité de gérance de la Société pour le compte des actionnaires d'Empire. Pour s'acquitter de cette responsabilité, le conseil établit les politiques qui visent à assurer que les pratiques de la Société en matière de gouvernance soient conformes à l'engagement de celle-ci d'exercer ses activités commerciales de façon intègre et qu'elles comptent parmi les meilleures au Canada. À l'appui de ces politiques, le code met l'accent sur l'obligation de reddition de comptes et préconise une politique d'information de la Société axée sur la transparence. Sobeys a adopté un code de déontologie commerciale similaire, qui peut être consulté sur son site Web à l'adresse [www.sobeyscorporate.com](http://www.sobeyscorporate.com).

Tous les employés, les dirigeants et les administrateurs doivent confirmer chaque année leur conformité avec le code. Le conseil n'a jamais accordé de dispense à l'égard de l'application des dispositions du code en faveur d'un administrateur ou d'un membre de la haute direction et en conséquence, aucun rapport de changement important n'a dû être déposé.

La Société a établi un mécanisme centralisé de signalement confidentiel et anonyme qui est décrit dans le code susmentionné, permettant de faire des signalements à un tiers indépendant par téléphone, en ligne et par la poste. Pour faire connaître ce mécanisme, des affiches ont été installées dans les lieux de travail à la grandeur du pays. Tous les signalements reçus par le tiers sont automatiquement acheminés aux cadres dirigeants dans le cadre de l'audit interne et sont transmis au personnel du contentieux afin qu'une enquête confidentielle soit menée et que les mesures appropriées soient prises. Un rapport trimestriel faisant état de tous ces signalements et de ces enquêtes est remis au comité d'audit, mais les problèmes graves sont signalés plus fréquemment.

Le conseil ne propose pour l'élection au conseil aucun candidat qui possède un intérêt important dans une affaire commerciale à laquelle la Société ou ses filiales participent. Il exige également des administrateurs qu'ils déclarent tout conflit d'intérêts potentiel qui pourrait survenir. Les administrateurs n'exercent aucune activité à titre de consultant pour la Société ni ne reçoivent d'elle une rémunération quelconque, sauf à titre d'administrateur. Les administrateurs qui sont également des employés de la Société ou d'une de ses filiales touchent leur revenu d'emploi indiqué dans la présente circulaire, mais ils ne reçoivent pas des honoraires des administrateurs.

Le conseil encourage une culture d'éthique commerciale en nommant des dirigeants très intègres et en surveillant leur rendement afin qu'ils puissent servir d'exemple à tous les employés.

## Politique d'information de la Société

---

La Société est déterminée à transmettre des communications efficaces aux actionnaires et à les tenir informés des développements importants. La Société a établi une politique d'information pour l'entreprise, dont l'objectif est d'assurer que les communications sur la Société auprès du public investisseur sont transmises en temps opportun et sont factuelles, précises et équilibrées, ainsi que largement diffusées conformément à toutes les obligations légales et réglementaires applicables. La politique s'applique à tous les employés et administrateurs de la Société et de ses filiales, ainsi qu'à ceux qui sont autorisés à s'exprimer en leur nom. Elle couvre l'information dans les documents déposés auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières et les déclarations écrites faites dans les rapports annuels et trimestriels de la Société, les communiqués de presse, les lettres aux actionnaires, les présentations par la haute direction et l'information contenue sur le site Web de la Société, les médias sociaux et les autres communications électroniques.

Elle s'applique à toutes les déclarations verbales, y compris celles formulées lors de réunions et de conversations téléphoniques avec les analystes et les investisseurs, lors des entrevues avec les médias, ainsi que durant les allocutions, les conférences de presse et les conférences téléphoniques. Les documents d'information importants, y compris les états financiers annuels et intermédiaires, les communiqués associés au rapport de gestion, les circulaires de sollicitation de procurations pour les assemblées des actionnaires et les communiqués de presse connexes, la notice annuelle et tout communiqué de presse contenant des renseignements importants, sauf pour les communiqués de routine ou lorsqu'un communiqué immédiat est nécessaire pour le respect des lois ou des règles boursières, sont examinés et approuvés par le comité du conseil concerné et(ou) par le conseil.

## Médias sociaux

---

Outre la politique d'information de la Société, Sobeys a une politique sur les relations avec les médias d'information et une politique sur les déclarations publiques des employés et les médias sociaux. Ces politiques reconnaissent que la façon dont les employés de Sobeys communiquent à l'extérieur continue d'évoluer et que, même si cela crée de nouvelles occasions de communications et de collaboration, de

nouvelles responsabilités s'ensuivent également pour les employés. Tous les employés de la Société sont assujettis à la politique d'information de la Société, bien que ces politiques fournissent une meilleure orientation sur les déclarations et les commentaires publics sur les sites Web de réseautage multimédias et de réseautage social, ainsi que sur les déclarations aux médias de nouvelles pour le compte de la Société.

## Durabilité

---

L'approche de la Société en matière de gouvernance met notamment un accent particulier sur la durabilité, y compris la prise en considération appropriée des questions sociales et environnementales et la gestion des risques associés à de telles questions. La durabilité est importante pour nous et pour nos intervenants, et nous sommes déterminés à assurer le bien-être à long terme de nos clients, des collectivités et de la Société, sans compromettre la capacité des générations futures de prospérer sur la planète que nous partageons tous. Cela signifie exploiter notre entreprise d'une manière durable en redonnant aux collectivités, en investissant dans nos gens, en prenant soin de notre planète et en obtenant des produits de façon responsable, tout en respectant les attentes de nos actionnaires. Des principes de durabilité sont reflétés dans nos valeurs et dans notre code d'éthique qui met l'accent sur l'intégrité, la reddition de compte et la transparence.

Des renseignements sur les initiatives et le progrès au chapitre de la durabilité, comme l'importance accordée à la réduction des déchets, au changement climatique et à un approvisionnement responsable, figurent sur le site Web de Sobeys, à l'adresse :

[corporate.sobeys.com/fr/sustainability](https://corporate.sobeys.com/fr/sustainability)

En janvier 2019, Sobeys a annoncé qu'elle était déterminée à réduire les déchets alimentaires de 50 pour cent d'ici 2025 dans ses exploitations dont elle est directement propriétaire et exploitante. Grâce aux organismes National Zero Waste Council et Provision Coalition, deux organismes possédant une expérience considérable dans leur appui des entreprises canadiennes déterminées à passer à l'action en ce qui a trait aux déchets alimentaires, des équipes à l'échelle de la Société collaborent en vue d'atteindre la cible de réduction de 50 pour cent. Les progrès réalisés dans le cadre de cet engagement seront mesurés à l'aide de la norme reconnue à l'échelle mondiale intitulée Food Loss and Waste (FLW) Accounting and Reporting Standard.

Il revient au comité de direction et au conseil d'examiner et d'approuver les domaines dans lesquels sont et seront consacrés les efforts actuels et futurs en matière de durabilité.

## Engagement envers les actionnaires

---

La Société reconnaît l'importance d'un engagement solide et uniforme avec nos actionnaires. La direction s'entretient à l'année avec une vaste gamme de constituants, y compris, notamment, des actionnaires, des investisseurs à revenu fixe, des entreprises de services-conseils en matière de procurations et des actionnaires éventuels.

Notre engagement envers les actionnaires prend diverses formes, comme des présentations itinérantes non associées à des opérations particulières, des réunions, des appels téléphoniques et des entretiens avec le chef de la direction, le chef des finances et d'autres membres de la direction, des diffusions sur le Web et des conférences téléphoniques trimestrielles dans le cours ordinaire, des communiqués de presse, des conférences générales et propres à l'industrie à l'intention des investisseurs en présence de divers membres de la direction et des entretiens courants avec notre service des relations avec les investisseurs.

### Comment communiquer avec nous

Les actionnaires, les employés et d'autres personnes peuvent communiquer directement avec le conseil par écrit en s'adressant à notre vice-président principal, chef du contentieux et secrétaire ou au président du conseil ou encore en s'adressant à notre conseil par courriel à l'adresse de courriel de celui-ci.

### Par la poste :

Doug Nathanson  
Vice-président principal, chef du contentieux et secrétaire  
Empire Company Limited  
115 King Street  
Stellarton (Nouvelle-Écosse)  
B0K 1S0

James M. Dickson  
Président du conseil d'Empire Company Limited  
Empire Company Limited  
115 King Street  
Stellarton (Nouvelle-Écosse)  
B0K 1S0

### Par courriel :

[board@empireco.ca](mailto:board@empireco.ca)

## Planification stratégique

---

La direction est responsable de l'élaboration de plans stratégiques pour chaque unité commerciale et pour l'entreprise qui tiennent compte, notamment, des occasions qui se présentent à l'entreprise et des risques auxquels elle s'expose, ainsi que de la mise en œuvre de plans stratégiques. Le conseil a la responsabilité d'établir les buts et objectifs à long terme de la Société, d'adopter un processus de planification stratégique et d'approuver chaque année les plans stratégiques

élaborés par la direction. Le conseil surveille la mise en œuvre des plans par la haute direction et évaluera en permanence l'atteinte des buts et objectifs de la Société. Une fois par année, les plans stratégiques sont présentés à une réunion du conseil pour obtenir une rétroaction, et des mises à jour sont souvent présentées lors de réunions subséquentes du conseil.

## Gestion du risque

---

Le conseil a la responsabilité générale d'évaluer les principaux risques auxquels la Société est exposée, de veiller à la mise en œuvre des stratégies et des systèmes appropriés pour gérer ces risques et d'examiner toutes les questions de droit importantes concernant la Société dans son ensemble ou ses investissements dans toute grande société en exploitation. Le comité d'audit examine périodiquement le cadre de gestion des risques liés à l'entreprise recommandé par la direction, évalue le caractère adéquat et complet du processus pour le recensement et l'évaluation des risques auxquels la Société fait face et s'assure que la supervision principale pour chacun des principaux risques recensés par le cadre de gestion des risques liés à l'entreprise (« GRE ») est attribuée au conseil ou à un de ses comités. Le comité d'audit fait régulièrement rapport de ses conclusions et recommandations au conseil.

La GRE a pour objectif premier de permettre une gestion systématique des risques, à l'échelle de la Société, dans le but d'atteindre et de conserver un rendement commercial supérieur. Pour ce faire, le programme de GRE est et demeurera un processus dynamique, itératif et permanent qui fonctionne en harmonie et de concert avec nos priorités et nos objectifs stratégiques.

Les risques qui se posent généralement à l'échelle de l'entreprise se classent en quatre grandes catégories :

### 1) Risques stratégiques

Ces risques sont étroitement liés à la stratégie d'entreprise et au marché externe, ainsi qu'aux contextes politique, économique et social, et peuvent avoir des répercussions importantes sur le rendement de l'entreprise. Voici des exemples de ces risques :

- concurrence;
- événements critiques;
- partenariats/alliances stratégiques; et
- expansion du commerce électronique.

### 2) Risques financiers

Ces risques sont liés aux flux de trésorerie de la Société et aux répercussions connexes sur les résultats du rendement financier. Voici des exemples de tels risques :

- liquidité;
- gestion des capitaux;
- change; et
- fluctuations des taux d'intérêt.

### 3) Risques liés à la réglementation et à la conformité

Ces risques sont liés au cadre de réglementation au sein duquel la Société fait affaire. Voici des exemples de ces risques :

- changements apportés à la réglementation;
- traités/tarifs internationaux sur le commerce;
- conflits et litiges; et
- taxes et impôts.

### 4) Risques opérationnels

Ces risques découlent de l'exécution quotidienne de la stratégie et des décisions que la direction doit prendre régulièrement pour s'assurer de pouvoir atteindre ses cibles de rendement financier. Voici des exemples de ces risques :

- exécution du projet Sunrise;
- relations de travail/avec le syndicat;
- cybersécurité; et
- salubrité des aliments.

Dans le cadre du processus de GRE, la Société a travaillé avec discipline et rigueur pour identifier, évaluer, gérer et signaler les risques grâce à la mise en œuvre continue de ce programme, y compris le classement et l'identification des risques importants, de même que l'établissement d'une propriété claire pour la haute direction dans chaque cas. De plus, des procédés ont été mis en place pour faciliter la supervision efficace par l'établissement de déclarations de tolérance au risque, d'indicateurs des principaux risques, de plans d'action de traitement, de tableaux de bord et de fréquence des révisions pour les risques qui ont été recensés comme étant importants. Fondamentalement, les principaux risques sont et continueront d'être traités lors des échanges se rapportant aux aspects commerciaux et stratégiques qui ont lieu lors des réunions du conseil et(ou) des comités. Dans cette optique, les cadres et dirigeants de la Société effectuent chaque année une évaluation exhaustive de l'efficacité de la Société en matière de gestion des risques existants et connus, tout en cherchant à repérer les risques potentiels (comme la cybersécurité, la protection de l'information et la protection des renseignements personnels).

De plus, les cadres et dirigeants de la Société favorisent une solide culture de gestion des risques dans l'ensemble de l'organisation par l'élaboration et le maintien de plans de gestion de crise et de continuité des activités puisqu'il s'agit de facteurs clés qui permettront une réponse efficace dans des situations imprévues.

Pour assurer une gouvernance efficace, la haute direction examine le rendement et les risques opérationnels et s'entretient à cet égard avec le comité d'audit et les membres du conseil aux réunions trimestrielles du comité d'audit et du conseil. Le conseil effectue en permanence un suivi, directement et par l'entremise de ses comités, à l'égard des placements et des initiatives d'envergure.

Voir le rapport de gestion de la Société pour 2019 pour un commentaire plus élaboré sur la gestion et l'atténuation des risques de la Société.

## Section 5.

# Rémunération des administrateurs

### Philosophie et procédure en matière de rémunération des administrateurs

La philosophie qui sous-tend le régime de rémunération des administrateurs de la Société consiste à fournir une rémunération qui attirera et fidélisera des administrateurs qualifiés et les motivera à siéger au conseil et à harmoniser leurs intérêts à ceux des actionnaires. L'approche de la Société est conçue pour encourager la direction à prendre des décisions et des mesures qui entraîneront une croissance durable à long terme, ainsi que la création d'une valeur à long terme pour les actionnaires.

Dans le but d'atteindre une croissance et une expansion continues des activités, tout en décourageant la prise de risques excessifs, le régime de rémunération des administrateurs a été élaboré, sous la supervision du comité de gouvernance, en fonction des principes suivants :

- fournir aux administrateurs une rémunération qui soit concurrentielle sur le marché;

- attirer et fidéliser des gens qui ont un sens du leadership pour générer des résultats;
- harmoniser les intérêts des administrateurs avec ceux de nos actionnaires;
- représenter des normes élevées en matière de saine gouvernance; et
- être facile à comprendre pour nos actionnaires.

Bien que les administrateurs de la Société soient automatiquement nommés au poste d'administrateur de la filiale en propriété exclusive de la Société, Sobeys, ils ne reçoivent aucune rémunération additionnelle pour cette fonction. Les sociétés sont traitées comme une seule entité à toutes fin pratiques.

### Examen de la rémunération des administrateurs

Le comité de gouvernance passe annuellement en revue la rémunération actuelle des administrateurs par rapport à la rémunération des administrateurs versée par les sociétés de son groupe de comparaison et d'autres renseignements publics disponibles et recommande des rajustements au conseil, qui recommande à son tour la rémunération aux actionnaires pour approbation à l'assemblée. Le groupe de comparaison utilisé pour la rémunération des administrateurs est indiqué ci-dessous et s'avère compatible avec le groupe de comparaison ayant servi à l'établissement de la rémunération de la haute direction.

GROUPE DE COMPARAISON	
Alimentation Couche-Tard Inc.	La Compagnie de la Baie d'Hudson
Société Canadian Tire Limitée	Les Compagnies Loblaw Limitée
Dollarama Inc.	Metro Inc.
George Weston Limitée	Saputo Inc.

Durant l'exercice 2019, le comité de gouvernance a mené un examen de la rémunération des administrateurs sur le marché, laquelle n'avait pas été ajustée depuis 2014. L'examen a révélé i) que la rémunération totale des administrateurs de la Société était inférieure aux données du marché en regard de notre groupe de comparaison et ii) une tendance croissante à délaissier les jetons de présence par réunion au profit d'une structure de rémunération globale fixe. D'après cet examen, le comité de gouvernance recommande qu'un changement soit apporté à la rémunération des administrateurs à compter de la période de 12 mois commençant le 3 novembre 2019, de telle sorte qu'au lieu de recevoir une rémunération annuelle et des jetons de présence aux réunions du conseil et des comités, les administrateurs qui sont membres d'un comité recevront une rémunération globale de 220 000 \$, et les administrateurs qui sont membres de deux ou plusieurs comités recevront une rémunération globale de 225 000 \$, et

le conseil recommande à son tour un tel changement aux actionnaires à l'assemblée. De plus, les présidents des comités continueront de recevoir la même rémunération de président que celle qui leur est actuellement versée. Par suite de ces changements, le programme de rémunération des membres du conseil de la Société correspond à la fourchette médiane du groupe de comparaison de celle-ci.

Dans le contexte de l'examen global de la rémunération des administrateurs mené par le comité de gouvernance et le conseil, la rémunération du président du conseil a également été examinée à la lumière de l'étendue des travaux et des responsabilités que lui impose le conseil. Dans ce contexte, les importantes contributions, ainsi que le temps consacré et les efforts déployés par le président du conseil ont été pris en compte et à ce titre, le comité de gouvernance et le conseil recommandent aux actionnaires à l'assemblée que sa rémunération totale soit haussée à 450 000 \$.

## Rémunération versée aux administrateurs

Au cours de l'exercice 2019, les administrateurs de la Société qui n'étaient pas des employés de celle-ci ou des membres de son groupe ont reçu une rémunération pour leur participation à titre de membres du conseil et de ses comités :

RÉMUNÉRATION VERSÉE AUX ADMINISTRATEURS <sup>1)</sup>		
	2019	2018
Rémunération des administrateurs	100 000 \$	100 000 \$
Rémunération du président du conseil <sup>2)</sup>	400 000 \$	400 000 \$
Jetons de présence		
• Conseil	2 000 \$	2 000 \$
• Comité <sup>3)</sup>	2 000 \$	2 000 \$
• Téléphone (conseil ou comité)	1 500 \$	1 500 \$
Rémunération des présidents des comités		
• Audit	30 000 \$	30 000 \$
• Ressources humaines	25 000 \$	25 000 \$
• Gouvernance et(ou) mises en candidature <sup>3)</sup>	15 000 \$	15 000 \$
Rémunération des membres des comités		
• Audit	5 000 \$	5 000 \$
• Ressources humaines	5 000 \$	5 000 \$
• Gouvernance et(ou) mises en candidature <sup>3)</sup>	4 000 \$	4 000 \$

### Notes :

- 1) La rémunération pour l'exercice 2019 a été approuvée à l'assemblée générale annuelle de septembre 2018 et était applicable en date de la réunion du conseil de septembre 2018. Les administrateurs ayant assisté à une réunion tenue après le 5 mai 2018 (fin de l'exercice d'Empire), mais avant la réunion du conseil de septembre 2018, ont été rémunérés selon les honoraires approuvés de l'exercice 2018, conformément au tableau ci-dessus. Les administrateurs qui ne sont pas des résidents du Canada reçoivent leur rémunération d'administrateur en dollars US. Par exemple, pour les administrateurs qui sont membres d'un comité, la rémunération globale des administrateurs est établie à 100 000 \$ US durant l'exercice 2019.
- 2) Le président du conseil ne reçoit pas de jetons de présence aux réunions.
- 3) Les membres de comités qui siègent à la fois au comité de gouvernance et au comité des mises en candidature ne sont rémunérés qu'une seule fois à l'égard des deux comités. La rémunération pour une réunion est payée à l'égard des réunions trimestrielles régulières des comités, et une rémunération distincte est payée pour toute réunion supplémentaire de l'un ou l'autre comité.

### Régime d'unités d'actions différées des administrateurs

La Société offre depuis l'exercice 2001 un régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs (« RUAD ») à ses administrateurs qui résident au Canada. Les administrateurs des États-Unis y ont droit depuis mars 2008 et, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, la Société offrait un RUAD à tous les administrateurs, indépendamment de leur lieu de résidence. Aux termes du RUAD, les administrateurs peuvent choisir de recevoir la totalité ou toute partie de leur rémunération en UAD plutôt qu'une somme au comptant. Une UAD est une inscription aux comptes correspondant à la valeur d'une action sans droit de vote de catégorie A. Le nombre d'UAD reçues varie selon la valeur marchande des actions sans droit de vote de catégorie A à la date du versement de la rémunération trimestrielle des administrateurs. D'autres UAD sont attribuées à titre d'équivalents de dividendes. Les UAD ne peuvent être rachetées pour une contrepartie au comptant tant que le détenteur est un administrateur de la Société. La valeur de rachat d'une UAD correspond à la valeur marchande d'une action au moment du rachat, conformément au RUAD. Chaque trimestre, la Société évalue son obligation au titre des UAD à la valeur marchande actuelle d'une action et comptabilise toute hausse de cette obligation à titre de charge d'exploitation.

### Exigence d'actionnariat par les administrateurs

Dans le but de faire concorder les intérêts des administrateurs avec ceux des actionnaires de la Société, le conseil a déterminé que la propriété d'un nombre d'actions (toute combinaison d'actions sans droit de vote de catégorie A, d'actions ordinaires de catégorie B et d'UAD) d'au moins quatre fois supérieur à leur rémunération annuelle est appropriée pour les administrateurs de la Société, à l'exception du chef de la direction, pour lequel une exigence différente a été établie par le conseil (pour plus de renseignements, voir la section de la présente circulaire intitulée « Rémunération et risques – Actionnariat »). Le conseil a établi une exigence selon laquelle tous les administrateurs doivent affecter au moins 50 pour cent de leur rémunération totale à l'achat d'UAD jusqu'à ce que ce seuil soit atteint et chaque fois que leur propriété devient inférieure à ce seuil. Comme les administrateurs doivent acquérir des UAD jusqu'à ce que leur seuil d'actionnariat soit atteint, le conseil n'estime pas nécessaire d'exiger que les administrateurs achètent des actions sur le marché libre.

En date du 5 juillet 2019, sur le fondement de la rémunération actuelle de 100 000 \$ pour les administrateurs, les lignes directrices en matière d'actionnariat exigent qu'un administrateur détienne pour au moins 400 000 \$ sous forme de toute combinaison d'actions sans droit de vote de catégorie A, d'actions ordinaires de catégorie B et d'UAD.

Le comité de gouvernance a recommandé que les changements additionnels suivants soient apportés au régime de rémunération à compter du 3 novembre 2019, et le conseil a approuvé de tels changements :

- à l'exception du chef de la direction pour lequel une exigence différente a été prévue par le conseil, une augmentation relative aux lignes directrices d'actionariat a été établie pour les administrateurs afin de porter les avoirs minimums évalués à 580 000 \$ (plutôt qu'à 400 000 \$ à l'heure actuelle) dans toute combinaison d'actions sans droit de vote de catégorie A, d'actions ordinaires de catégorie B et d'UAD. Ce changement est assujéti à l'approbation des modifications apportées à la rémunération des administrateurs, dont les détails sont fournis dans la section de la présente circulaire intitulée « Examen de la rémunération des administrateurs », par les actionnaires à l'assemblée. Ainsi, nos exigences en matière d'actionariat correspondront à la fourchette médiane du groupe de comparaison de la Société;
- outre l'exigence actuelle selon laquelle les administrateurs doivent prendre au moins 50 pour cent de leur rémunération totale sous forme d'UAD jusqu'à ce que le seuil d'actionariat soit atteint et à tout moment où leur propriété baisse en deçà du seuil, une obligation pour les administrateurs de prendre au moins 25 pour cent de leur rémunération totale sous forme d'UAD, même après que leur seuil soit atteint; et
- une précision selon laquelle les administrateurs sont censés atteindre leurs seuils dans un délai de cinq ans à compter de leur entrée en fonction au conseil.

### Rémunération versée au cours de l'exercice 2019

Le tableau suivant présente une description détaillée de la rémunération versée aux administrateurs au cours de l'exercice terminé le 4 mai 2019. Conformément à la politique de la Société, les administrateurs qui sont employés de la Société n'ont pas le droit de recevoir une rémunération pour leurs services d'administrateur.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS D'EMPIRE <sup>1)</sup>						
Administrateur	Rémunération des membres du conseil	Rémunération des membres des comités <sup>2)</sup>	Jetons de présence aux réunions du conseil	Jetons de présence aux réunions des comités <sup>2)3)</sup>	Total	% de la rémunération totale affecté à l'achat d'UAD
Cynthia Devine	100 000 \$	34 000 \$	20 000 \$	19 000 \$	173 000 \$	100 %
James M. Dickson	400 000	–	–	–	400 000	25 %
Sharon Driscoll	100 000	5 000	18 500	8 000	131 500	100 %
Gregory Josefowicz <sup>4)</sup>	100 000	9 500	18 000	21 500	149 000	100 %
Sue Lee	100 000	25 000	20 000	23 500	168 500	100 %
William Linton	100 000	33 500	20 000	34 500	188 000	100 %
Martine Reardon <sup>4)</sup>	100 000	7 000	18 500	12 000	137 500	100 %
Frank C. Sobey	100 000	4 000	18 000	8 000	130 000	100 %
John R. Sobey	100 000	5 000	20 000	8 000	133 000	0 %
Karl R. Sobey	100 000	5 000	20 000	16 000	141 000	0 %
Paul D. Sobey	100 000	8 500	18 500	15 500	142 500	0 %
Rob G.C. Sobey	100 000	13 500	19 500	30 000	163 000	25 %
Martine Turcotte	100 000	20 000	20 000	16 000	156 000	100 %

#### Notes :

- La rémunération renvoie à celle qui a été versée aux administrateurs au cours de l'exercice terminé le 4 mai 2019, que ce soit sous forme de somme au comptant ou d'UAD.
- Sue Lee a reçu une rémunération additionnelle de 20 000 \$ pour avoir présidé le comité de supervision du projet de transformation Sunrise. Gregory Josefowicz, William Linton, Paul D. Sobey et Rob G.C. Sobey ont reçu une rémunération additionnelle de 4 500 \$ pour avoir siégé au comité de supervision du projet de transformation Sunrise. En outre, tous les membres du comité de supervision du projet de transformation Sunrise ont reçu des jetons de présence de 7 500 \$ pour ce comité, à l'exception de Rob G.C. Sobey, qui a reçu 7 000 \$.
- Cynthia Devine et William Linton ont chacun reçu des jetons de présence supplémentaires de 3 000 \$ pour une réunion spéciale du comité tenue durant l'exercice.
- Les administrateurs qui ne sont pas des résidents du Canada reçoivent leur rémunération d'administrateur en dollars US. Par exemple, pour ces administrateurs, la rémunération globale des administrateurs est établie à 100 000 \$ US durant l'exercice 2019. Pour l'exercice 2019, à l'aide d'un taux de change moyen de 1,3184 \$, la rémunération totale de M. Josefowicz et de M<sup>me</sup> Reardon en dollars CA s'est respectivement établie à 196 442 \$ et à 181 280 \$.

La rémunération versée à Michael Medline à titre de MHDV de la Société est indiquée à la section de la présente circulaire intitulée « Rémunération des membres de la haute direction visés ».

## Section 6.

# Rapports des comités du conseil

## Rapport du comité d'audit

Membres en date du 4 mai 2019 :



Cynthia Devine  
(Présidente)



Sharon Driscoll



Martine Reardon



John R. Sobey



Martine Turcotte

On peut consulter le mandat du comité d'audit sur le site Web de la Société, à l'adresse [www.empireco.ca](http://www.empireco.ca), à la section traitant de gouvernance. Les membres du comité d'audit répondent tous aux critères en matière de compétence financière et d'indépendance prescrits. On peut obtenir des renseignements supplémentaires au sujet du comité d'audit dans la notice annuelle d'Empire pour l'exercice terminé le 4 mai 2019. Le comité d'audit s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2019.

Le comité d'audit est responsable auprès du conseil des politiques et des pratiques relatives à l'intégrité de l'information financière et de l'information exigée aux fins de la réglementation, de même que des contrôles internes, afin d'atteindre les objectifs que sont la sauvegarde des actifs de la Société, la communication d'une information fiable et la conformité avec les politiques et les lois. Le comité d'audit est également chargé de s'assurer que les principaux risques auxquels est exposée l'entreprise sont identifiés et que des techniques de gestion appropriées de ces risques sont en place.

Au cours de l'exercice 2019, le comité d'audit, conformément à son mandat, a accompli ce qui suit :

### Gestion et information financières :

- passé en revue et recommandé à l'approbation du conseil les états financiers intermédiaires et annuels de la Société, le rapport de gestion, les paiements des dividendes et les communiqués diffusant l'information trimestrielle et l'information importante;
- examiné les informations de nature financière contenues dans le rapport annuel et la notice annuelle;
- surveillé les contrôles et procédures de communication de l'information et l'élaboration des contrôles internes sur la publication de l'information financière;
- assuré le fonctionnement efficace d'un système comportant la réception appropriée et l'examen des plaintes concernant la comptabilité, les contrôles internes sur la comptabilité, les questions d'audit, y compris la soumission confidentielle et anonyme, par les employés, de préoccupations au sujet de questions douteuses en matière de comptabilité ou d'audit; et
- passé en revue l'état et le caractère adéquat des efforts de la Société pour faire en sorte que ses activités soient menées et que ses installations soient exploitées d'une manière éthique et légale et recommandé au conseil, en vue de son approbation, les modifications aux politiques et aux initiatives des programmes jugées souhaitables.

### Auditeur externe :

- fait les vérifications nécessaires pour s'assurer que l'auditeur externe est en règle avec le Conseil canadien sur la reddition de comptes et que l'associé principal et les autres associés respectent les exigences de rotation;

- passé en revue la relation entre l'auditeur externe et la direction de la Société et confirmé qu'elle est caractérisée par l'indépendance;
- examiné le plan d'audit annuel de l'auditeur externe;
- recommandé au conseil la nomination de l'auditeur externe;
- recommandé au conseil la rémunération de l'auditeur externe;
- approuvé au préalable tous les services non liés à l'audit que l'auditeur externe doit rendre à la Société, s'il y a lieu;
- examiné, avec l'auditeur externe et la direction, l'ensemble des politiques et des pratiques comptables essentielles adoptées ou proposées, les risques et les incertitudes d'importance et les estimations et les appréciations clés; et
- examiné les rapports d'audit annuel et trimestriels de concert avec l'auditeur externe.

Le comité d'audit examine et évalue l'indépendance de l'auditeur sur une base continue. Le comité d'audit a examiné l'indépendance et le rendement de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. après la fin de sa quatrième année en tant qu'auditeur externe de la Société. Sur le fondement de cet examen, il a recommandé au conseil la reconduction de leur nomination. Une politique a été mise en œuvre afin d'assurer que tous les services fournis par l'auditeur externe soient approuvés au préalable. Le processus d'approbation préalable permet de savoir si la nature et l'étendue de ces services sont compatibles avec le maintien de l'indépendance de l'auditeur externe. Il a été conclu que les services de consultation ainsi rendus n'ont pas compromis l'indépendance de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

**Audit interne :**

- examiné et approuvé la charte et le plan annuel d'audit interne;
- examiné les rapports trimestriels du vice-président, audit interne, et rencontré celui-ci à huis clos;
- fait le nécessaire pour que la fonction d'audit interne soit indépendante des fonctions de gestion et soit dotée de ressources suffisantes pour exécuter son mandat.

**Gestion du risque :**

- examiné la gouvernance concernant les importants projets de changement apportés aux procédés d'affaires et à la technologie de l'information;
- examiné le caractère adéquat et la qualité de la couverture d'assurance que la Société maintient;
- examiné les rapports trimestriels de gestion des risques d'entreprise et examiné le cadre de travail de la gestion des risques d'entreprise pour la Société, et évalué le caractère adéquat et complet du processus d'identification et d'évaluation des principaux facteurs de risque auxquels la Société fait face. Pour plus de renseignements sur la gestion des risques, voir la rubrique intitulée « Gestion des risques » dans la présente circulaire;
- passé en revue le rapport environnemental et le rapport sur les litiges trimestriels;

- reçu les rapports trimestriels en matière de salubrité alimentaire et sur les pharmacies et la sécurité des technologies de l'information; et
- examiné la conformité avec les lois et les règlements, de même que l'étendue et l'état des systèmes établis pour assurer celle-ci, et reçu des rapports de la direction, des conseillers juridiques et autres tiers selon ce que le comité d'audit détermine à l'égard de ces questions.

**Administration :**

- rempli le questionnaire annuel d'autoévaluation du comité d'audit et passé en revue les compétences financières et l'indépendance du comité d'audit; et
- passé en revue son mandat et recommandé au comité de gouvernance les modifications qu'il y aurait lieu d'y apporter.

Ce rapport est soumis par les membres du comité d'audit :

Cynthia Devine (présidente), Sharon Driscoll, Martine Reardon, John R. Sobey et Martine Turcotte

## Rapport du comité de gouvernance

---

Membres en date du 4 mai 2019 :



Martine Turcotte  
(présidente)



Cynthia Devine



William Linton



Martine Reardon



Frank C. Sobey



Paul D. Sobey



Rob G.C. Sobey

Le mandat du comité de gouvernance peut être consulté sur le site Web de la Société, à l'adresse [www.empireco.ca](http://www.empireco.ca), dans la section sur la gouvernance. Il incombe au comité de gouvernance de superviser toutes les questions concernant la gouvernance et de donner au conseil d'administration des conseils à cet égard.

Au cours de l'exercice 2019, conformément à son mandat, le comité de gouvernance a accompli ce qui suit :

- reçu les mises à jour de la réglementation et des pratiques exemplaires en matière de gouvernance, en même temps que les évaluations des pratiques de gouvernance de la Société publiées par diverses parties externes;
- participé à l'engagement de la direction auprès des entreprises de services-conseils en matière de procurations et des actionnaires institutionnels concernant des questions de gouvernance;
- effectué l'évaluation annuelle du conseil comprenant un sondage confidentiel et des entrevues individuelles avec tous les administrateurs et remis un rapport à ce sujet;
- fait des recommandations au conseil à l'égard de la structure et de la composition des comités du conseil;
- effectué un examen de la rémunération des administrateurs sur le marché (y compris la sélection du groupe de comparaison) et après l'examen, recommandé au conseil que des changements soient apportés à la rémunération annuelle des administrateurs, y compris une structure de rémunération globale fixe pour les administrateurs et des changements aux lignes directrices en matière d'actionariat;
- examiné l'indépendance de tous les administrateurs et donné au conseil d'administration des conseils à cet égard;
- examiné la circulaire de sollicitation de procurations par la direction et recommandé son approbation par le conseil;
- examiné le mandat du conseil et des comités, ainsi que les descriptions de poste pour le président du conseil et les présidents des comités, puis, au besoin, recommandé leur révision;
- recommandé la nomination des dirigeants de la Société;
- examiné la gouvernance de l'investissement de la Société dans le FPI Crombie et recommandé des représentants de la Société en tant que fiduciaires du FPI Crombie;
- examiné les dépenses engagées par le chef de la direction au cours de l'exercice, ainsi que l'utilisation des avions d'affaires et les coûts et frais s'y rapportant;
- reçu des mises à jour sur les initiatives de la Société concernant la durabilité et la stratégie de responsabilité sociale de l'entreprise; et
- examiné le plan de travail du comité de gouvernance.

Ce rapport est soumis par les membres du comité de gouvernance :

Martine Turcotte (présidente), Cynthia Devine, William Linton, Martine Reardon, Frank C. Sobey, Paul D. Sobey et Rob G.C. Sobey

## Rapport du comité des mises en candidature

---

Membres en date du 4 mai 2019 :



Martine Turcotte  
(présidente)



Cynthia Devine



William Linton



Martine Reardon

Le mandat du comité des mises en candidature peut être consulté sur le site Web de la Société, à l'adresse [www.empireco.ca](http://www.empireco.ca), dans la section sur la gouvernance. Tous les membres du comité sont des administrateurs indépendants. Il revient au comité des mises en candidature de s'acquitter des responsabilités du conseil se rapportant à la composition du conseil et au recrutement de nouveaux administrateurs.

Au cours de l'exercice 2019, conformément à son mandat, le comité des mises en candidature a accompli ce qui suit :

- examiné la grille des compétences des administrateurs et comparé celle-ci avec celle des homologues de la Société pour assurer son harmonie avec les priorités évolutives de l'entreprise et établi que la combinaison de talents des administrateurs actuels est appropriée;
- examiné la question des limites des mandats pour les membres et les présidents des comités et établi que, même si aucune limite officielle n'était fixée à l'heure actuelle, le comité des mises en candidature continuerait de superviser le renouvellement du conseil et des comités dans l'intérêt fondamental d'une bonne gouvernance;

- examiné la taille actuelle du conseil et établi qu'elle était appropriée;
- effectué un suivi et des échanges à l'égard des développements, notamment en matière de réglementation, sur le sujet de la composition et de la diversité au sein du conseil; et
- examiné le plan de travail du comité des mises en candidature.

Ce rapport est soumis par les membres du comité des mises en candidature :

Martine Turcotte (présidente), Cynthia Devine, William Linton et Martine Reardon

# Rapport du comité des ressources humaines

Membres en date du 4 mai 2019 :



William Linton  
(président)



Gregory Josefowicz



Sue Lee



Karl R. Sobey



Rob G.C. Sobey

Le mandat du comité des ressources humaines peut être consulté sur le site Web de la Société, à l'adresse [www.empireco.ca](http://www.empireco.ca), dans la section sur la gouvernance.

Conformément à ce mandat, la majorité des membres du comité sont indépendants.

Le comité des ressources humaines aide le conseil à s'acquitter de son rôle de surveillance en ce qui a trait :

- à la stratégie, aux politiques et aux programmes en matière de ressources humaines de la Société (y compris la santé et la sécurité au travail); et
- aux questions stratégiques reliées à l'utilisation efficace des ressources humaines au sein de la Société, en prêtant une attention toute particulière aux questions de relève, de perfectionnement et de rémunération (y compris les risques liés à la rémunération).

Au cours de l'exercice 2019, conformément à son mandat, le comité des ressources humaines a accompli ce qui suit :

- passé en revue l'ensemble des politiques de la Société relatives à la rémunération des membres de la haute direction et des cadres dirigeants et formulé des recommandations au conseil à cet égard;
- fourni des conseils à la haute direction de la Société sur les conditions d'emploi de la haute direction et des cadres dirigeants pour leur permettre d'atteindre les objectifs de croissance et de rentabilité de la Société, et pour assurer l'engagement à long terme de ces employés clés dans l'entreprise;
- établi des objectifs à court terme et surveillé les progrès réalisés en regard de ces objectifs. En consultation avec le chef de la direction, fixé les objectifs et les attentes à long terme;
- recommandé au conseil la rémunération annuelle appropriée du chef de la direction, compte tenu du rendement et d'autres facteurs pertinents;
- examiné et surveillé des plans de relève à l'égard des cadres dirigeants qui visent aussi bien le départ planifié qu'imprévu de ceux-ci;
- examiné et supervisé l'engagement des employés et fourni des lignes directrices à la haute direction de la Société à ce sujet;
- fourni des conseils et des directives à la haute direction de la Société à l'égard de la transformation de la structure organisationnelle future;
- au moyen de mises à jour trimestrielles à l'intention de la direction, passé en revue les initiatives de la Société en matière de perfectionnement du personnel de celle-ci et fourni des conseils à cet égard, y compris les programmes et le processus de gestion et de perfectionnement des talents, de même que leur exécution; les processus et les outils de gestion de la relève, ainsi que leur exécution; la diversité en matière d'emploi; les processus et les outils de gestion du rendement, ainsi que leur exécution; et la stratégie concernant les relations de travail et l'exécution de cette stratégie;

- passé en revue les recommandations de la direction à l'égard des augmentations de salaire annuelles et du versement de primes incitatives;
- surveillé la participation de la Société dans les régimes de pension enregistrés ou non de Sobeys ou d'autres entités, ainsi que la gouvernance du régime de participation différée aux bénéficiaires, tel qu'il est plus amplement décrit dans les mandats de gouvernance concernant la structure des régimes de pension et des régimes de participation différée aux bénéficiaires, que le conseil a approuvés à l'occasion;
- examiné et approuvé une nouvelle conception de régime en ce qui a trait au régime de retraite complémentaire des membres de la haute direction;
- examiné le rendement des placements, la conformité avec la réglementation et l'administration des régimes de retraite de la Société;
- s'est acquitté de la responsabilité générale du conseil en matière de santé et de sécurité au travail, y compris celle de s'assurer que la Société a intégré la promotion d'un milieu de travail sécuritaire et sain dans sa planification et ses activités commerciales courantes;
- passé en revue et approuvé les renseignements au titre de l'obligation d'information relative à la rémunération de la haute direction contenus dans la circulaire de la Société ou les autres documents requis en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, y compris l'analyse de la rémunération; et
- examiné les améliorations apportées au régime de prestations et aux politiques à l'intention des nouvelles personnes qui correspondent à la stratégie de diversité et d'inclusion de la Société, et fourni des conseils à cet égard.

En juin 2019, le comité des ressources humaines a élaboré et recommandé à l'approbation du conseil les modalités d'une convention de maintien en poste pour le chef de la direction. Veuillez consulter la section « Contrats de travail et ententes relatives à la retraite » de la présente circulaire.

Ce rapport est soumis par les membres du comité des ressources humaines :

William Linton (président), Gregory Josefowicz, Sue Lee, Karl R. Sobey et Rob G.C. Sobey

## Section 7.

# Déclaration de la rémunération de la haute direction

## INTRODUCTION

La déclaration de la rémunération de la haute direction qui suit a pour objectif de fournir aux actionnaires d'Empire une description des procédures et des décisions concernées dans l'élaboration et la surveillance des régimes de rémunération de la Société ainsi que les distributions versées aux termes de ceux-ci aux MHDV pour l'exercice 2019. Pour l'exercice terminé le 4 mai 2019, les MHDV étaient les suivants :

- Michael Medline, président et chef de la direction
- Michael Vels, chef des finances
- Lyne Castonguay, vice-présidente exécutive, expérience en magasin
- Simon Gagné, vice-président exécutif, ressources humaines
- Pierre St-Laurent, vice-président exécutif, mise en marché et Québec

Après la fin de l'exercice 2019, Lyne Castonguay a quitté la Société et Pierre St-Laurent a assumé le rôle de chef de l'exploitation, gamme de services complets, le 16 mai 2019.

## Rôle, composition et expérience du comité des ressources humaines

Le conseil a délégué au comité des RH la responsabilité de recommander à l'approbation du conseil et de mettre en œuvre la politique de rémunération des membres de la haute direction d'Empire et de Sobeys. Pour les décisions touchant la rémunération durant l'exercice 2019, le comité des RH était formé des administrateurs suivants : William Linton (président), Gregory Josefowicz, Sue Lee, Karl R. Sobey et Rob G.C. Sobey. Tous les membres du comité des RH sont indépendants au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables régissant la divulgation des pratiques de gouvernance et ont accumulé une expérience pertinente dans le domaine des ressources humaines et de la rémunération, tel qu'il est décrit ci-dessous.

**William Linton** est administrateur de la Société et de Sobeys depuis 2015. Il est membre et président du comité des RH depuis septembre 2016. Auparavant, il a été membre du comité d'audit. Son expertise financière, à laquelle s'ajoutent plus de 30 ans d'expérience commerciale acquise dans le cadre de rôles de haute direction lui permettent d'apporter une contribution particulière lors de la discussion du risque dans le contexte de la rémunération de la haute direction.

**Gregory Josefowicz** est administrateur de la Société et de Sobeys depuis 2016. Il est membre du comité des RH depuis septembre 2016. Il a près de 40 ans d'expérience dans le domaine de la vente au détail, dont 25 ans au niveau de la haute direction et du conseil, ce qui lui a permis d'accumuler de vastes connaissances concernant les approches et les programmes de rémunération de la haute direction auprès d'un éventail de sociétés.

**Sue Lee** est administratrice de la Société et de Sobeys depuis 2014. Elle est membre du comité des RH depuis qu'elle siège au conseil. En 2012, elle a pris sa retraite en tant que première vice-présidente, ressources humaines et communications, auprès de Suncor Energy Inc. (« Suncor »). Durant ses 16 ans passés auprès de Suncor, ses responsabilités incluaient la rémunération de la haute direction et la planification de la relève, la gouvernance, la stratégie d'intégration lors des fusions et les relations avec les intervenants et les autorités gouvernementales. Avant

de commencer à travailler pour Suncor, M<sup>me</sup> Lee a passé 14 ans dans le secteur des ressources humaines auprès de TransAlta Corporation. Elle est administratrice et membre du comité de rémunération et du comité des mises en candidature et de gouvernance de Waste Connections Inc.

**Karl R. Sobey** est administrateur de la Société depuis 2001 et de Sobeys depuis 2007. M. Sobey était président de la division de l'Atlantique de Sobeys, où il était chargé de l'ensemble de l'exploitation et des employés de la division, jusqu'à son départ à la retraite en 2001, après 27 années passées auprès de Sobeys. M. Sobey est diplômé du programme avancé en gestion de la Richard Ivey School of Business, University of Western Ontario.

**Rob G.C. Sobey** est administrateur de la Société depuis 1998 et de Sobeys depuis 2007. M. Sobey était président et chef de la direction de Lawton's Drug Stores Limited jusqu'à son départ à la retraite en janvier 2014, après 25 ans passés auprès de la Société. M. Sobey est administrateur de Norvista Capital Corporation et de SeaFort Capital. M. Sobey est un ancien président du comité des ressources humaines de DHX Media Ltd.

Le mandat du comité des RH comprend l'élaboration et l'examen permanent des régimes de rémunération de la haute direction qui renforcent l'atteinte des objectifs de la Société, notamment la fixation des échelles de salaire annuel de base, la fixation des attributions aux termes du régime de participation aux bénéfices annuel (le « RPB »), la fixation des attributions aux termes du RILT qui inclut les UAR/UAD et les options d'achat d'actions, et la supervision de la planification de la relève. Ce comité a tenu neuf réunions durant l'exercice 2019 et a remis des rapports réguliers au conseil sur ses activités, ainsi que sur les politiques et les pratiques instaurées par le service des ressources humaines de la Société. Des renseignements plus détaillés sur le comité des RH sont présentés dans la section de la présente circulaire intitulée « Approche en matière de gouvernance – Comités du conseil ».

## Planification de la relève

La planification de la relève est cruciale pour la croissance soutenue à long terme de la Société. Le comité des RH est responsable de surveiller et d'examiner les questions de planification de la relève des membres de la haute direction, et il donne des conseils à cet égard. Son rôle englobe la préparation des transitions prévues et imprévues au sein de la haute direction qui découlent des transformations des activités, des mouvements des employés, des départs à la retraite et des sorties volontaires et involontaires, ainsi que l'élaboration d'arrangements en matière de développement et de rémunération d'une nature spéciale à l'intention de la haute direction. Le comité supervise un processus structuré de planification et d'évaluation de la relève à l'égard des

principaux postes de haute direction, qui comporte des activités de repérage et de catégorisation servant à établir dans quelle mesure les candidats à l'interne sont prêts à succéder à chaque membre de la haute direction. Des objectifs spécifiques en matière de perfectionnement sont établis à l'égard de chaque candidat à l'interne. Des technologies et pratiques perfectionnées relatives aux talents ont été instaurées pour contribuer à la conservation des talents et au raffermissement de la liste des candidats à la relève. Des scénarios relatifs à la relève comportant des évaluations des risques sont en place pour combler d'éventuelles lacunes. Le conseil reçoit régulièrement des exposés au sujet des plans de relève des principaux membres de la haute direction.

## Philosophie et procédure en matière de rémunération

La philosophie qui sous-tend le régime de rémunération de la haute direction de la Société est de fournir un niveau de rémunération qui attirera, motivera et fidélisera une équipe de direction hors pair, en plus d'harmoniser directement sa rémunération avec l'atteinte tant des objectifs de la Société que des objectifs de rendement personnel. L'approche de la Société est d'encourager la direction à prendre des décisions et des mesures qui entraîneront une croissance durable à long terme, ainsi que la création d'une valeur à long terme pour les actionnaires.

Dans le but d'atteindre une croissance et une expansion continue des activités tout en décourageant la prise de risques excessifs, le régime de rémunération de la haute direction a été élaboré, sous la supervision du comité des RH, en fonction des principes suivants :

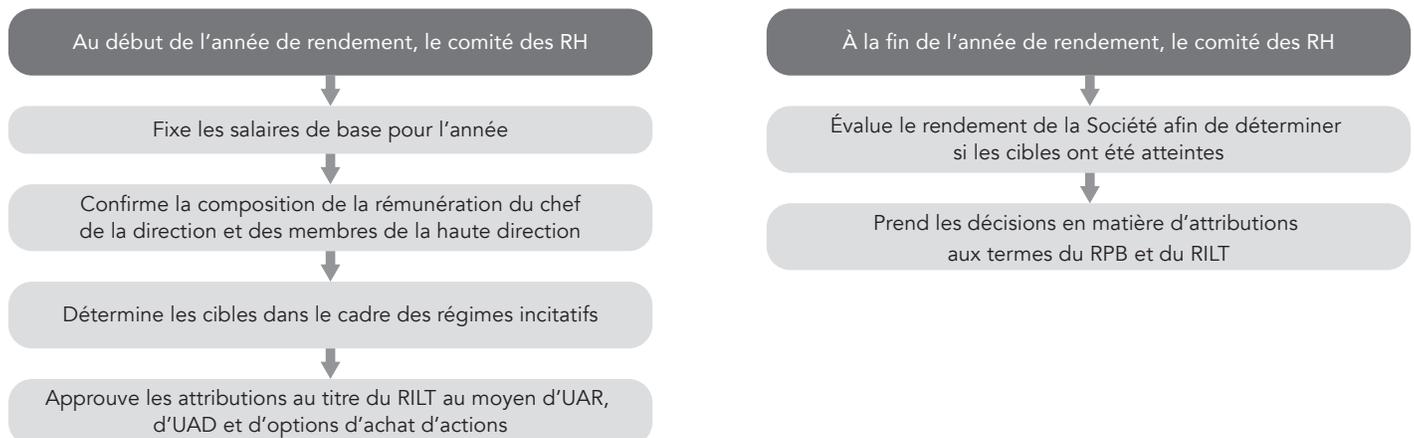
- fournir aux membres de la haute direction une rémunération qui est concurrentielle;
- attirer et fidéliser les gens qui ont un sens du leadership pour générer des résultats;
- fournir une rémunération qui traduit une philosophie de rémunération liée au rendement;

- harmoniser les intérêts de la haute direction avec ceux de nos actionnaires;
- représenter des normes élevées en matière de saine gouvernance; et
- être facile à comprendre pour nos actionnaires.

Le comité des RH a décidé que les principes de rémunération de la haute direction devraient être identiques à ceux applicables à tous les hauts dirigeants, sauf que :

- la partie de la rémunération des membres de la haute direction qui est exposée à des risques devrait être plus importante que celle de tout autre employé;
- la rémunération des membres de la haute direction devrait tenir compte des résultats à long terme de la Société;
- une portion significative de la rémunération des membres de la haute direction devrait être fixée en fonction des résultats de l'entreprise dans son ensemble; et
- une portion considérable de la rémunération de la haute direction devrait reproduire l'expérience des actionnaires de la Société.

La Société a établi le protocole suivant pour permettre au comité des RH de revoir annuellement la rémunération de la haute direction, qui est présenté ci-dessous :



Tous les éléments de la rémunération du chef de la direction et des MHDV sont assujettis à l'approbation du conseil.

## Rémunération et risques

Le comité des RH participe activement à la surveillance des risques relativement à la politique et aux pratiques de la Société en matière de rémunération et est convaincu qu'il n'y a pas de risques inhérents susceptibles d'avoir des répercussions défavorables importantes sur la Société.

Conformément aux principes de rémunération susmentionnés, et tel qu'il est décrit plus en détail à la rubrique « Éléments de la rémunération de la haute direction » de la présente circulaire, la rémunération de la haute direction de la Société est pondérée en fonction de la rémunération des résultats à moyen terme et à long terme, ce qui diminue l'incitation pour la direction à courir des risques indus. Ceci vise à faire concorder la rémunération des membres de la haute direction avec les intérêts des actionnaires. Cette approche prudente a toujours bien servi la Société à long terme.

Le conseil est d'avis que les politiques suivantes contribuent elles aussi à atténuer davantage tout risque lié au programme de rémunération de la haute direction :

### Remboursement de la rémunération incitative et de la rémunération à base d'actions (politique de récupération)

Le conseil peut, à son seul gré, dans toute la mesure permise par le droit applicable et dans la mesure qu'il juge dans l'intérêt de la Société, exiger le remboursement, dans certains cas, de la totalité ou d'une partie de la rémunération incitative versée à certains membres de la haute direction visés, dont le chef de la direction et le chef des finances. Plus particulièrement, le conseil d'administration peut exiger le remboursement de la totalité ou d'une partie de la rémunération d'un membre de la haute direction ou d'un ancien membre de la haute direction dans l'éventualité où i) le montant de la rémunération incitative a été calculé en fonction de l'atteinte de certains résultats financiers, ou si elle est conditionnelle à ceux-ci, qui ont par la suite fait l'objet d'un redressement ou ont été touchés par un redressement de la totalité ou d'une partie des états financiers de la Société et où la rémunération incitative versée aurait été inférieure si les résultats financiers avaient été adéquatement divulgués; ii) le membre de la haute direction ou l'ancien membre de la haute direction a commis une fraude, un vol, un détournement ou une activité similaire touchant les finances de la Société; iii) le membre de la haute direction ou l'ancien membre de la haute direction a enfreint le code de déontologie d'une façon importante; ou iv) le membre de la haute direction ou l'ancien membre de la haute direction a fait preuve d'une grave inconduite ayant occasionné des dommages à la situation financière ou à la réputation de la Société.

### Politique de couverture

Il est interdit à tous les initiés, les dirigeants et les tiers qui sont systématiquement en possession d'informations importantes non divulguées (la ou les « **personnes soumises à des restrictions** ») d'effectuer des opérations ayant pour effet de couvrir la valeur économique de tout intérêt direct ou indirect de ces personnes soumises à des restrictions dans les actions sans droit de vote de catégorie A de la Société ou dans tout autre titre d'Empire ou de ses filiales. Cette restriction en matière de couverture interdit les opérations suivantes : i) la vente à découvert de tout titre d'Empire ou de ses filiales, ii) la vente d'une option d'achat ou l'achat d'une option de vente sur tout titre d'Empire ou de ses filiales ou iii) la participation à quelque opération de monétisation de titres ou à quelque autre opération de couverture visant à réduire ou à compenser une diminution de la valeur marchande des titres d'Empire ou de ses filiales.

### Actionnariat

Sur la recommandation du comité des RH, le conseil a établi des lignes directrices d'actionnariat pour les MHDV qui sont entrées en vigueur durant l'exercice 2015.

L'actionnariat par la haute direction fait correspondre les intérêts de nos membres de la haute direction (y compris les MHDV) à ceux de nos actionnaires. Les lignes directrices d'actionnariat de la Société sont liées à la participation des membres de la haute direction au RILT, qui est conçu pour permettre aux participants d'atteindre leurs exigences respectives en matière d'actionnariat (une combinaison d'actions sans droit de vote de catégorie A et d'UAD) dans un délai de cinq ans, dans l'hypothèse du rendement cible. Les UAR et les options d'achat d'actions ne sont pas prises en compte pour établir l'actionnariat.

Empire a pour politique que le chef de la direction doit conserver, jusqu'à une année après sa démission ou son départ à la retraite, la totalité des actions sans droit de vote de catégorie A acquises au moyen des programmes de la Société ou encore avec une aide financière directe accordée par la Société, sauf dans la mesure où, au moment de la démission ou du départ à la retraite, le niveau d'actionnariat du chef de la direction est supérieur à trois fois son salaire. Le chef de la direction peut disposer librement de toutes les actions dépassant ce seuil.

Les lignes directrices sur l'actionnariat sont fondées sur le poste du participant, tel que l'indique le tableau ci-dessous.

Poste	Niveau de l'actionnariat
Chef de la direction	3 fois le salaire
Membres de la haute direction dont la cible du RILT correspond à 150 % du salaire	2 fois le salaire
Tous les autres participants	0,5 fois le salaire

Le tableau suivant présente des renseignements sur l'actionnariat par les MHDV qui étaient employés par la Société en date du 4 mai 2019.

ACTIONNARIAT <sup>1)</sup>						
Nom	Actions sans droit de vote de catégorie A		UAD acquises <sup>2)</sup>		Actionnariat total (\$)	Valeur totale en tant que multiple du salaire de base <sup>3)4)</sup>
	(#)	(\$)	(#)	(\$)		
Michael Medline	80 635	2 414 212 \$	21 634	647 722 \$	3 061 934 \$	2,99
Michael Vels	35 000	1 047 900	–	–	1 047 900	1,75
Lyne Castonguay	5 168	154 730	19 157	573 561	728 291	1,23
Simon Gagné	11 722	350 957	15 671	469 190	820 147	1,66
Pierre St-Laurent	1 456	43 593	5 772	172 814	216 407	0,39

**Notes :**

- 1) Le nombre de titres détenus est donné en date du 4 mai 2019. La valeur des actions est calculée à l'aide du cours des actions sans droit de vote de catégorie A en date du 3 mai 2019, soit 29,94 \$.
- 2) Des renseignements additionnels sur la valeur des UAD figurent dans la section de la présente circulaire intitulée « Attributions au titre d'un régime incitatif ».
- 3) Par suite de l'acquisition des attributions au titre du RILT durant l'exercice 2020, MM. Medline, Vels et Gagné sont censés excéder les lignes directrices concernant leurs actionnariats respectifs.
- 4) M. St-Laurent a été promu au poste de vice-président exécutif, mise en marché et Québec, durant l'exercice 2019. Il est censé excéder les lignes directrices concernant son actionnariat dans le délai prévu de 5 ans à mesure que ses attributions au titre du RILT deviennent acquises et viennent à échéance au cours des prochaines années.

## Consultant du comité des ressources humaines

Lorsqu'il le juge approprié, le comité des RH peut retenir les services d'un consultant externe en rémunération de la haute direction afin que ce dernier lui fournisse des conseils et des renseignements indépendants sur :

- l'élaboration de pratiques et du programme de rémunération de la Société;
- les niveaux de rémunération totale adéquats en fonction d'une analyse des pratiques de la concurrence et des références;
- les mises à jour des tendances actuelles en matière d'élaboration de la rémunération de la haute direction et de gouvernance; et
- toute autre information dans le cadre de l'évaluation des recommandations sur la rémunération et la prise de décisions efficaces concernant celle-ci.

Au cours des exercices 2018 et 2019, le comité des RH a retenu les services de consultants en rémunération de la haute direction, Hugessen Consulting Inc., pour qu'ils examinent la section de la déclaration de la rémunération de la haute direction de la circulaire pour les exercices 2017 et 2018, respectivement. Hugessen Consulting Inc. a été mandatée pour la première fois par le comité des RH lors de l'exercice 2014.

En décembre 2018, le comité des RH a nommé Hexarem Inc. comme son nouveau consultant pour qu'elle lui fournisse des services relatifs à la rémunération de la haute direction. Durant l'exercice 2019, le comité des RH a retenu les services de Hexarem Inc. pour exécuter des travaux reliés à la rémunération de la haute direction, y compris un examen des régimes de rémunération de certains membres de l'équipe de haute direction, effectuer des analyses de sensibilité de la rémunération au rendement, effectuer un étalonnage de la rémunération totale en regard des sociétés de notre groupe de comparaison, exécuter des recherches sur le marché et fournir en permanence des conseils au comité des RH et à d'autres membres du conseil.

Bien que le comité des RH reçoive des renseignements et des conseils de Hexarem Inc. sur les questions reliées à la rémunération de la haute direction, le comité formule ses propres recommandations et prend ses propres décisions, qui peuvent refléter des considérations autres que les renseignements et les conseils de Hexarem Inc.

En tant que conseillers indépendants, ni Hugessen Consulting Inc. ni Hexarem Inc. n'ont fourni de services au bénéfice direct de la direction.

HONORAIRES DES CONSULTANTS DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES			
	Hexarem Inc. Exercice 2019	Hugessen Consulting Inc. Exercice 2019	Hugessen Consulting Inc. Exercice 2018
Rémunération de la haute direction – Honoraires connexes	53 739 \$	4 013 \$	10 121 \$
Tous les autres honoraires	–	–	–
Total des honoraires de consultation	53 739 \$	4 013 \$	10 121 \$

## Étalonnage de la rémunération

À l'occasion, dans le cadre des délibérations du comité des RH pour fixer la rémunération totale directe (le salaire de base plus le RPB et le RILT), un certain nombre de références concurrentielles canadiennes médianes sont examinées dans le but de donner un contexte devant servir à établir et à rajuster la rémunération de la haute direction. Ces références concurrentielles ont en général inclus des sociétés de vente au détail, des sociétés autonomes de taille comparable, des sociétés diversifiées exerçant leurs activités au Canada, ainsi que des sociétés immobilières.

Dans le cadre de son examen de la rémunération de la haute direction, le comité des RH a tenu compte des renseignements publics au sujet de la rémunération des membres de la haute direction du groupe suivant de grandes sociétés ouvertes canadiennes que le comité estime être comparables dans le secteur :

GROUPE DE COMPARAISON	
Alimentation Couche-Tard Inc.	Compagnie de la Baie d'Hudson
Société Canadian Tire Limitée	Les Compagnies Loblaw Limitée
Dollarama Inc.	Metro Inc.
George Weston Limitée	Saputo Inc.

Le comité des RH tient aussi compte de manière générale d'un échantillonnage plus vaste de sociétés du secteur pour évaluer les aspects concurrentiels de la rémunération de la haute direction de la Société.

## ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION

### Éléments de la rémunération de la haute direction

Les éléments clés du régime de rémunération de la haute direction d'Empire, notamment des MHDV, sont le salaire de base, le RPB et le RILT, qui est constitué d'un pourcentage pondéré d'UAR ou d'UAD et d'options d'achat d'actions. Les prestations, les avantages indirects et les autres avantages sociaux ne sont pas, dans leur ensemble, des éléments importants de la rémunération totale.

Ces éléments fournissent ensemble une rémunération globale qui se veut attirante et qui fidélisera les personnes hautement qualifiées tout en produisant un incitatif significatif pour harmoniser leurs efforts et

motiver les cadres à atteindre un rendement de la Société qui crée une valeur à long terme durable pour les actionnaires.

La portion du salaire de base des membres de la haute direction est fixe, alors que les portions composées par le RPB et le RILT sont variables. Tel que le tableau ci-dessous l'illustre, la valeur totale de la rémunération est pondérée en fonction des composantes incitatives variables, ce qui signifie qu'une portion importante de la rémunération du membre de la haute direction est à risque.

POURCENTAGE DE LA RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE CIBLÉE POUR L'EXERCICE 2019 <sup>1)</sup>							
Nom	Salaire	RPB	RILT		% de la rémunération à risque <sup>2)</sup>	Rémunération non à risque (\$)	Rémunération à risque (\$) <sup>2)</sup>
			UAR/UAD	Options d'achat d'actions			
Michael Medline	21 %	21 %	35 %	23 %	79 %	1 025 000 \$	3 843 750 \$
Michael Vels	31 %	23 %	28 %	18 %	69 %	600 000	1 350 000
Lyne Castonguay	31 %	23 %	28 %	18 %	69 %	590 000	1 327 500
Simon Gagné	31 %	23 %	28 %	18 %	69 %	495 000	1 113 750
Pierre St-Laurent	31 %	23 %	28 %	18 %	69 %	550 000	1 237 500

#### Notes :

- 1) La rémunération totale directe exclut les avantages sociaux, les rentes de retraite et les avantages indirects.
- 2) La portion à risque de la rémunération représente le total du RPB et du RILT (UAR/UAD et options d'achat d'actions).

Le tableau suivant fait ressortir la concordance entre la rémunération à risque du chef de la direction et celle des MHDV pour l'exercice 2019, ainsi que le besoin de réaliser des paramètres spécifiques de rendement à court terme et à long terme, tout comme la nécessité de faire croître considérablement le patrimoine des actionnaires, avant que la plus grande partie de la rémunération à risque pour l'exercice 2019 ne soit gagnée par le chef de la direction et les MHDV.

SENSIBILITÉ DE LA RÉMUNÉRATION À RISQUE EN FONCTION DES RÉSULTATS POTENTIELS POUR L'EXERCICE 2019						
Nom	Rémunération à risque <sup>1)</sup>	Scénario A <sup>2)</sup>	Scénario B <sup>3)</sup>	Scénario C <sup>4)</sup>	Scénario D <sup>5)</sup>	Scénario E <sup>6)</sup>
Michael Medline	3 843 750 \$	705 000 \$	1 730 000 \$	2 716 000 \$	3 392 000 \$	4 329 000 \$
Michael Vels	1 350 000	225 000	675 000	990 000	1 206 000	1 505 000
Lyne Castonguay	1 327 500	221 000	664 000	973 000	1 186 000	1 480 000
Simon Gagné	1 113 750	186 000	557 000	817 000	995 000	1 242 000
Pierre St-Laurent	1 237 500	206 000	619 000	907 000	1 105 000	1 380 000

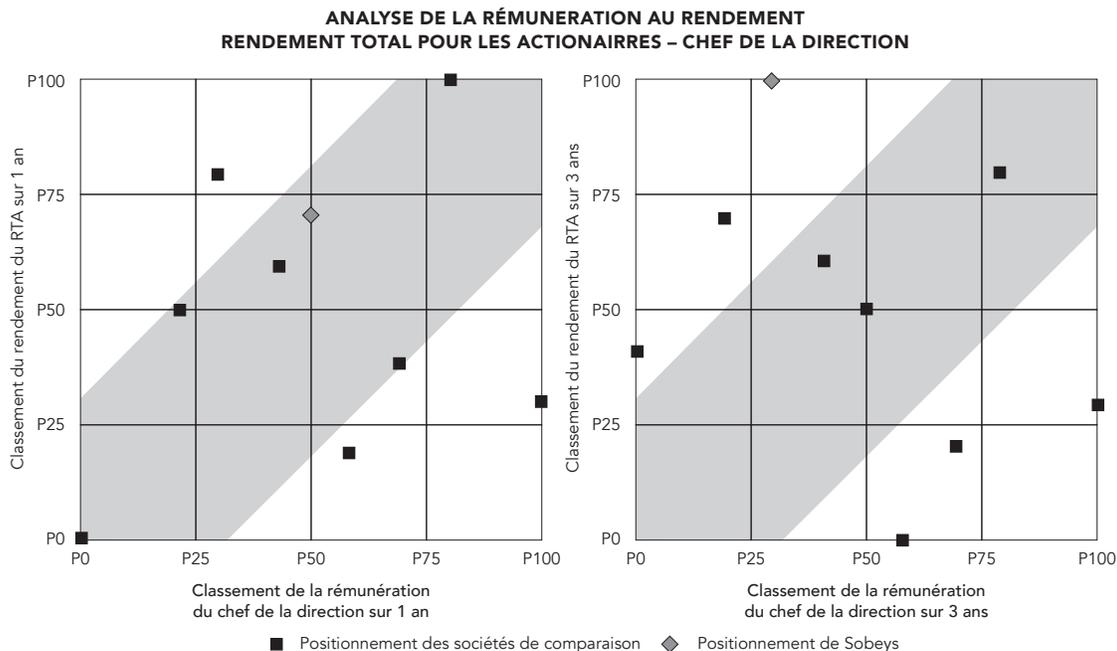
**Notes :**

- 1) La rémunération à risque représente le total des valeurs au titre du RPB et du RILT (UAR/UAD et options d'achat d'actions).
- 2) Rémunération à risque gagnée si le rendement cible du RPB n'est pas atteint, le rendement des UAR et des UAD n'est pas atteint et le cours des actions n'augmente pas.
- 3) Rémunération à risque gagnée si le rendement cible du RPB est atteint, le rendement des UAR et des UAD n'est pas atteint et le cours des actions n'augmente pas.
- 4) Rémunération à risque gagnée si le rendement cible du RPB est atteint, le rendement des UAR et des UAD est atteint et le cours des actions n'augmente pas.
- 5) Rémunération à risque gagnée si le rendement cible du RPB est atteint, le rendement des UAR et des UAD est atteint et le cours des actions augmente de 10 %.
- 6) Rémunération à risque gagnée si le rendement cible du RPB est atteint, le rendement des UAR et des UAD est atteint et le cours des actions augmente de 25 %.

Le tableau suivant illustre le positionnement relatif du classement de la rémunération totale directe (« **RTD** ») et du rendement total pour les actionnaires (« **RTA** ») en regard du groupe de comparaison de la Société sur un délai d'un an et de trois ans. Le solide rendement du cours des actions atteste le progrès réalisé dans le cadre de diverses transformations et améliorations de l'entreprise. Veuillez consulter la page 44 de la circulaire pour les sociétés du groupe de comparaison.

	RÉMUNÉRATION TOTALE DIRECTE DU CHEF DE LA DIRECTION ET DES MHDV ET RENDEMENT TOTAL POUR LES ACTIONNAIRES DURANT L'EXERCICE 2019			
	1 an		3 ans	
	Positionnement de la rémunération totale directe (percentile)	Rendement total pour les actionnaires (percentile)	Positionnement de la rémunération totale directe (percentile)	Rendement total pour les actionnaires (percentile)
Chef de la direction	50 P	75 P	< 25 P	100 P
MHDV	> 50 P	75 P	> 50 P	100 P

Les tableaux suivants illustrent également le positionnement relatif du classement du rendement de la RTD et du RTA du chef de la direction en regard du groupe de comparaison en indiquant le positionnement particulier relativement aux huit membres du groupe de comparaison. Sobeys a eu le RTA le plus élevé sur trois ans parmi les sociétés de comparaison. En regard des sociétés de comparaison, Sobeys démontre qu'elle fait correspondre la rémunération et le rendement à la RTA et à la rémunération du chef de la direction.



De plus amples détails sur chaque élément du régime de rémunération de la haute direction et sur son objectif figurent dans le tableau suivant et ailleurs dans le présent rapport.

ÉLÉMENTS ACTUELS DE LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION				
Élément	Forme		Période couverte	Objectifs
Salaire de base	Au comptant		Annuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tenir compte de l'étendue de la responsabilité, du rendement et de la contribution de chaque membre de la haute direction</li> </ul>
Rémunération variable	RPB	Au comptant	Annuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Récompenser les membres de la haute direction qui atteignent ou dépassent les objectifs de rendement annuels</li> </ul>
	RILT	Unités d'actions axées sur le rendement (les « UAR »)	Pluriannuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Récompenser les membres de la haute direction qui atteignent ou dépassent les objectifs de rendement sur trois ans</li> </ul>
		Unités d'actions différées (les « UAD »)		
		Unités d'actions spéciales (les « UAS »)		<ul style="list-style-type: none"> <li>Récompenser les membres de la haute direction pour rehausser la valeur du placement des actionnaires</li> </ul>
		Options d'achat d'actions	Pluriannuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Motiver l'équipe de la haute direction à créer une valeur à long terme pour les actionnaires</li> <li>Fidéliser les gens de talent en offrant une rémunération concurrentielle</li> </ul>
<b>Autres éléments de la rémunération</b>				
Rente de retraite avantages sociaux	L'objectif des régimes de retraite de la Société est de fournir des versements périodiques aux membres des régimes durant leur retraite jusqu'à leur décès en fonction de leurs années de service en tant qu'employés. Les MHDV cotisent à un régime à cotisations déterminées et au régime de retraite complémentaire à prestations déterminées pour les membres de la haute direction (le « RRCHD PD »). Les MHDV participent au régime d'avantages sociaux de la Société qui offre une assurance médicale, une assurance-médicaments, une assurance dentaire, une assurance contre les maladies graves, une assurance-vie et une assurance en cas de décès ou de mutilation par accident collectives, une assurance-invalidité de courte durée et une assurance-invalidité de longue durée payée par l'employé.			
Avantages indirects	Des avantages indirects limités sont fournis et comprennent une voiture louée par la Société, un examen médical annuel, une allocation de planification financière pour les membres de la haute direction et une allocation d'adhésion à un club.			

<b>SALAIRE DE BASE</b>	<b><i>Le salaire de base reflète l'étendue de la responsabilité, du rendement et de la contribution des membres de la haute direction.</i></b>
------------------------	--

Le comité des RH revoit le salaire de base annuellement afin de s'assurer qu'il continue de refléter le rendement individuel et les conditions du marché pour les cadres d'Empire et de Sobeys.

<b>RÉGIME DE PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES ANNUEL</b>	<b><i>Le régime de participation aux bénéfices annuel est conçu pour récompenser les membres de la haute direction qui atteignent ou dépassent les objectifs de rendement annuel.</i></b>
---	---

Les attributions incitatives annuelles aux cadres reposent surtout sur des cibles prédéterminées en matière de rendement pour l'exercice. L'atteinte du rendement cible entraîne le versement de paiements incitatifs selon des niveaux cibles. Si le rendement est supérieur aux cibles prédéterminées en matière de rendement, le régime prévoit des versements améliorés jusqu'à des niveaux maximaux prévus.

Tous les MHDV participent au RPB de la Société. Les attributions aux termes du RPB reposent sur des cibles annuelles pour le chiffre d'affaires et la rentabilité approuvées par le conseil (c'est-à-dire le rendement « cible »), avec une pondération de 40 pour cent au titre du chiffre d'affaires et de 60 pour cent au titre de la rentabilité. Les attributions au titre du RPB des MHDV reposent également sur l'atteinte d'objectifs précis liés au succès de la mise en œuvre des initiatives de la Société en matière de réorganisation et de transformation (« IRC »).

La cible aux termes du RPB est fondée, dans une proportion de 75 pour cent, sur l'atteinte des cibles en matière de chiffre d'affaires et de rentabilité consolidés pour Empire, et cette cible est aussi fondée, dans une proportion de 25 pour cent, sur l'atteinte des IRC. La rentabilité est définie comme le bénéfice net ajusté. Les IRC sont établies lors de chaque exercice et dépendent des initiatives clés de l'exercice établies par le conseil. L'atteinte des IRC ne dépend pas de l'atteinte de la composante du chiffre d'affaires et de la rentabilité de l'attribution au titre du RPB. Si les objectifs non financiers des IRC sont atteints, la composante de l'IRC augmente selon le même ratio que le rendement au titre du chiffre d'affaires et la rentabilité augmente au-dessus de la cible précitée. La rentabilité est définie comme étant le bénéfice net ajusté. Les cibles pour les attributions au titre du RPB pour l'exercice 2019 sont décrites à la page 52 de la présente circulaire.

<b>COMPOSANTE FINANCIÈRE DU RPB</b>				
Paramètre de rendement	Pondération	Variation du rendement (en % de la cible)		
		Seuil	Cible	Maximum
Chiffre d'affaires d'Empire	40 %	97 %	100 %	103 %
Rentabilité d'Empire (bénéfice net ajusté) <sup>1)</sup>	60 %	85 %	100 %	115 %
Niveau de paiement (en % de l'attribution cible)		40 %	100 %	200 %

**Note :**

1) Le bénéfice net ajusté est une mesure non conforme aux PCGR. Pour plus de renseignements sur l'utilisation de mesures financières non conformes aux PCGR, voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » dans le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 4 mai 2019.

Les attributions réelles au titre du PRB pour l'exercice 2019 sont décrites aux pages 52 et 53 de la présente circulaire.

Il est important de noter que le comité des RH peut exercer sa discrétion pour augmenter le montant d'une attribution au-delà du double du pourcentage cible lorsqu'il est dans l'intérêt d'assurer un

lien approprié entre le rendement exceptionnel de l'entreprise et la rémunération. À l'inverse, le comité des RH peut, à son gré, diminuer le montant d'une attribution gagnée si cela est dans l'intérêt d'assurer un lien approprié entre le rendement de l'entreprise dans un domaine précis et la rémunération.

<b>RÉGIME INCITATIF À LONG TERME</b>	<b><i>Le RILT a pour principal objectif de motiver les membres de la haute direction de la Société à générer de la valeur pour celle-ci en faisant correspondre une importante partie de leur rémunération totale à l'atteinte d'objectifs financiers à long terme.</i></b>
--------------------------------------	---

Le RILT de la Société a été établi pour contribuer à motiver les cadres de la Société à créer une valeur à long terme en leur offrant des attributions incitatives liées à une forte croissance durable. Le RILT contribue aussi à attirer et à fidéliser des gens de grand talent. La période de rendement au cours de laquelle les attributions sont mesurées va de trois à huit ans. Tous les MHDV participent au RILT et les attributions sont étudiées chaque année par le comité des RH. Les participants au RILT peuvent obtenir des UAR, des UAD et des options d'achat d'actions, conformément aux modalités du régime relatif aux UAR d'Empire, du régime d'unités d'achat d'actions

différées à l'intention de la haute direction (« RUADC ») et du régime incitatif à long terme d'Empire, respectivement. Le RUAR et le RUAD prévoient chacun que le comité des RH peut attribuer des UAR ou des UAD qui, en totalité ou en partie, sont acquises en fonction du temps seulement, et peut établir le calendrier d'acquisition des UAR ou des UAD accordées aux termes de chacune de ces attributions, sous réserve d'une période d'acquisition maximum de trois exercices. Les UAR acquises lors de l'écoulement du temps peuvent également être appelées aux présentes des unités d'actions spéciales (« UAS »).

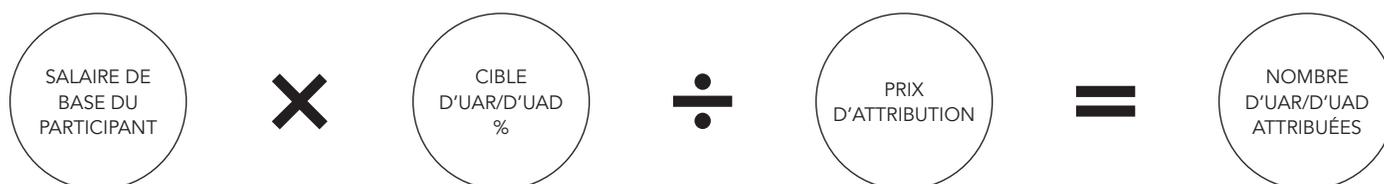
Le régime incitatif à long terme d'Empire prévoit : i) des droits d'achat d'actions conformément à la portion consacrée au régime d'achat d'actions dans le régime incitatif à long terme d'Empire, ii) des attributions d'options d'achat d'actions conformément à la portion consacrée au régime d'options d'achat d'actions (le « régime d'options d'achat d'actions ») dans le régime incitatif à long terme d'Empire, et iii) des attributions incitatives en actions conformément à la portion consacrée au régime de rendement à moyen terme dans le régime. La Société a pour pratique actuelle de ne se servir que du volet régime d'options d'achat d'actions du régime incitatif à long terme d'Empire, en combinaison avec le régime des UAR ou le RUADC décrit ci-dessous.

Durant le premier trimestre de l'exercice 2017, la Société a instauré un nouveau RUADC. Les participants au RILT doivent faire à l'avance le choix de recevoir toutes leurs attributions liées au rendement sous forme d'UAR/UAS ou d'UAD (axées sur le rendement et l'écoulement du temps). Les critères en matière de rendement, la période de rendement, ainsi que la période d'acquisition maximum

de trois années, seront identiques dans un cas comme dans l'autre. La principale différence résulte du fait que les UAR/UAS seront payées peu après la date d'acquisition sous forme d'actions sans droit de vote de catégorie A d'Empire, tandis que les UAD deviendront acquises en fonction de l'écoulement du temps ou des normes applicables concernant leur rendement, mais ne seront payables au comptant que lors du départ à la retraite du participant ou si celui-ci démissionne de son poste auprès de la Société. Le choix doit être fait au plus tard le 15 décembre de l'année civile, avant que l'attribution ne soit effectuée.

Le nombre d'UAR et d'options d'achat d'actions attribuées repose sur le niveau de responsabilité du participant. Les membres de l'équipe de direction (y compris les MHDV) reçoivent 40 pour cent de la valeur de leur attribution aux termes du RILT sous forme d'options d'achat d'actions et 60 pour cent, sous forme d'UAR/UAD. Sur les attributions effectuées à raison de 60 pour cent sous forme d'UAR, 35 pour cent sont attribuées sous forme d'UAR/UAD en fonction du rendement, tandis que 25 pour cent sont attribuées sous forme d'UAS/UAD axées sur le temps.

### UAR/UAD



Chaque année, les participants reçoivent un nombre cible d'UAR/UAD qui suivent le cours des actions sans droit de vote de catégorie A sous-jacentes d'Empire sur une période de trois ans. Le nombre d'UAR/UAD attribuées est déterminé au moyen de la formule donnée ci-dessus, suivant laquelle le prix d'attribution ne peut être inférieur au cours moyen pondéré selon le volume (le « CMPV ») des actions sans droit de vote de catégorie A d'Empire à la Bourse TSX pour la période de cinq jours précédant immédiatement le début de la période de rendement applicable. L'attribution cible d'UAR/UAD résultant de ce calcul est présentée au comité des RH aux fins d'approbation.

Le nombre d'UAR/UAD acquises aux termes d'une attribution dépend du moment de l'acquisition et de l'atteinte des mesures de rendement, plus précisément du rendement de capitaux engagés (« RCE ») calculé selon le bénéfice net ajusté et le bénéfice par action ajusté (le « BPA ») (les attributions effectuées avant l'exercice 2019 sont mesurées en fonction du rendement des capitaux propres, et non du RCE). Les exigences au titre du RCE et du BPA ont été établies en fonction d'une croissance annuelle composée prévue du bénéfice d'Empire, compte tenu des stratégies commerciales, des plans, des initiatives dans le cadre du projet Sunrise et du rendement d'exploitation prévu de la Société.

Pour fixer les niveaux de rendement tant à l'égard du RCE que du BPA ajusté, ainsi que les facteurs d'ajustement respectifs, le conseil a l'autorité d'établir un niveau de rendement minimum auquel, ou au-dessous duquel, le facteur d'ajustement sera de zéro et aucune UAR ni UAD ne sera acquise pour la durée visée. Le conseil a aussi l'autorité de modifier ou de rajuster à son gré les mesures de rendement, les niveaux de rendement et les facteurs d'ajustement pendant la durée d'une attribution. Les cibles de rendement des UAR et des UAD pour l'exercice 2019 sont décrites à la page 54 de la présente circulaire.

Chaque attribution est assortie d'une période de rendement d'au plus trois années. Chaque année constitue le tiers de la norme de rendement pour qu'une attribution soit gagnée. Le rendement peut être atteint lors d'une seule année et ne dépend pas de l'atteinte du rendement du RCE et du BPA pour toutes les trois années afin qu'une attribution partielle soit gagnée. À la fin de la période de trois exercices, le comité des RH examine le rendement réel de la Société au regard des mesures de rendement, puis établit le niveau de rendement qui a été atteint pour chaque exercice. Le nombre d'UAR ou d'UAD assujetties à un critère d'acquisition en fonction du rendement qui deviendront acquises est rajusté à la hausse ou à la baisse en fonction du rendement réel, compte tenu des mesures de rendement établies pour le RCE et le BPA, la fourchette de paiement pour les UAR/UAD allant de zéro fois la cible au double de la cible.

MESURES DE RENDEMENT, NIVEAUX DE RENDEMENT ET FACTEURS DE RAJUSTEMENT				
	Rendement moyen sur 3 ans	Mesures de rendement		Facteur de rajustement (pourcentage d'acquisition de l'attribution)
Niveau de rendement	Inférieur au seuil	BPA ajusté <sup>1)</sup> (pondération de 50 %)	RCE <sup>1)</sup> , selon le bénéfice net ajusté (pondération de 50 %)	0 % de l'attribution sera acquis
	Égal au seuil			30 % de l'attribution seront acquis
	Au niveau cible			100 % de l'attribution seront acquis
	Au niveau maximum			200 % de l'attribution seront acquis

**Note :**

1) Le BPA ajusté et le RCE sont des mesures non conformes aux PCGR. Pour plus de renseignements sur l'utilisation des mesures financières non conformes aux PCGR par la Société, voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » dans le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 4 mai 2019.

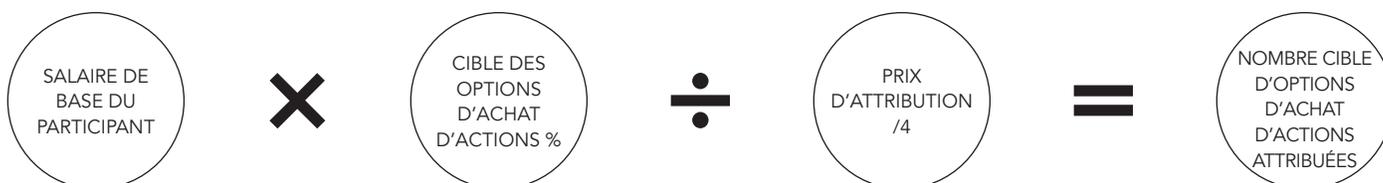
Le BPA et le RCE au-dessus du niveau seuil et en dessous du niveau maximum seront calculés par interpolation, à moins qu'ils ne se situent exactement au niveau seuil ou au niveau cible, auquel cas ils seront réputés correspondre à une acquisition respective de 30 pour cent et de 100 pour cent.

Outre les mesures de rendement indiquées ci-dessus, le régime d'UAR et le RUADC ont un paramètre relatif (absolu) selon lequel la valeur des UAR/UAD futures gagnées et payées lors de l'acquisition sera modifiée en fonction de la croissance triennale relative des actions sans droit de vote de catégorie A en regard de la croissance des actions négociées par le public des deux principaux concurrents de la Société dans le domaine de l'épicerie, Les Compagnies Loblaw Limitée (« **Loblaw** ») et Metro Inc.

(« **Metro** »). Si la croissance des actions sans droit de vote de catégorie A est plus élevée que celle de Loblaw et de Metro à la fois, les UAR/UAD deviendraient alors acquises à raison d'une valeur supérieure de 10 pour cent. Si la croissance des actions sans droit de vote de catégorie A est inférieure à celle de Loblaw et de Metro, les UAR/UAD deviendraient alors acquises en fonction d'une valeur réduite de 10 pour cent. Si la croissance des actions sans droit de vote de catégorie A excède seulement celle de Loblaw ou celle de Metro, alors ni la prime d'acquisition de 10 pour cent ni la décote d'acquisition de 10 pour cent ne s'appliquerait.

Le conseil peut mettre fin au RUAR et au RUAD, à condition que cela n'ait aucune incidence sur les droits d'un participant qui détient des UAR ou des UAD au moment de la cessation du régime sans son consentement.

**Options d'achat d'actions**



Les MHDV et d'autres membres de la direction participent au régime d'options d'achat d'actions, qui est conçu pour récompenser les participants pour leur rendement sur une période prolongée. Le régime d'options d'achat d'actions prévoit l'attribution d'options d'achat d'actions dont la durée peut aller jusqu'à dix ans. La pratique actuelle d'Empire est d'attribuer des options d'une durée de huit ans. Des options d'achat d'actions peuvent être attribuées aux dirigeants ou aux membres de la direction de la Société ou de ses filiales, tel que peut l'approuver le comité des RH ou, dans le cas du chef de la direction, le conseil. Les options d'achat d'actions sont acquises en proportion de 25 pour cent à la date de l'attribution à la fin de chaque exercice pour les quatre premières années de leur durée.

Dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions, l'attribution d'options d'achat d'actions est établie selon la formule donnée ci-dessus, suivant laquelle le prix d'attribution correspond au CMPV des actions sans droit de vote de catégorie A d'Empire à la Bourse TSX pour la période de cinq jours précédant immédiatement la date de prise d'effet des options. La valeur d'une option d'achat d'actions sans droit de vote de catégorie A d'Empire est établie à l'aide du modèle Black-Scholes et cette valeur sert à établir le multiplicateur d'octroi d'options d'achat d'actions à quatre. Les options d'achat d'actions résultant de ce calcul sont ensuite présentées au comité des RH aux fins d'approbation.

Le tableau suivant présente le nombre d'options d'achat d'actions en circulation, ainsi que le prix d'exercice moyen pondéré en date du 4 mai 2019.

OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS EN CIRCULATION		
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au début de l'exercice	4 686 155	22,81 \$
Options attribuées <sup>1)</sup>	800 573	25,97
Options exercées <sup>2)</sup>	(746 346)	22,30
Options expirées	(250 116)	27,49
Options abandonnées	(196 978)	20,63
Solde en fin d'exercice	4 293 288	23,31 \$
Options d'achat d'actions pouvant être exercées à la fin de l'exercice	2 201 160	

**Notes :**

- 1) Le taux d'épuisement annuel de la Société aux termes du régime d'options d'achat d'actions, calculé tel qu'il est décrit au paragraphe 613p) du Guide à l'intention des sociétés de la TSX, était 0,5 % en 2019, 0,5 % en 2018 et 0,6 % en 2017. Le taux d'épuisement correspond au quotient du nombre de titres attribués durant la période d'exercice, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions sans droit de vote de catégorie A et d'actions ordinaires de catégorie B de la Société en circulation le dernier jour de l'exercice concerné.
- 2) Aucun des MHDV n'a exercé d'options d'achat d'actions au cours de l'exercice 2019.

Pour les modalités additionnelles du régime d'options d'achat d'actions, y compris les limites de la participation des initiés, la cession, l'expiration et la modification, voir l'annexe B de la présente circulaire.

**Changements apportés à la rémunération pour l'exercice 2020**

Le salaire de base du chef de la direction sera établi à 1 125 000 \$ en date du 30 juin 2019. Le taux annuel cible au titre du RPB du chef de la direction passera de 100 pour cent du salaire de base à 125 pour cent du salaire de base pour valoir pour l'exercice 2020.

En date du 30 juin 2019, les salaires de base de Michael Vels, Pierre St-Laurent et Simon Gagné ont été respectivement augmentés à 700 000 \$, à 650 000 \$ et à 530 000 \$. Les augmentations de M. Vels et M. St-Laurent portent sur leurs responsabilités accrues, M. Vels assumant la responsabilité de la technologie de l'information et M. St-Laurent devenant chef de l'exploitation, gammes de services complets. La hausse du salaire de base de M. Gagné pour l'exercice 2020 reconnaît l'expansion considérable des portefeuilles des ressources humaines et des relations de travail au cours des dernières années, ainsi que l'étendue de plus en plus croissante de ses responsabilités.

La Société lancera un nouveau régime de retraite complémentaire à contributions déterminées à l'intention de la haute direction (« **RRCHD CD** ») en janvier 2020. Ce RRCHD CD remplacera le RRCHD PD et constituera le régime de retraite complémentaire à l'intention de la haute direction que le comité des RH utilisera pour établir les nouveaux membres du régime de retraite complémentaire de la haute direction. Voici quelques caractéristiques du nouveau RRCHD CD :

- Les membres existants du RRCHD PD demeureront membres du RRCHD PD;
- La contribution annuelle de la Société au RRCHD CD atteindra 16 pour cent de la rémunération de base du membre de la haute direction. Les attributions incitatives gagnées ne sont pas admissibles aux contributions aux régimes de retraite;
- Le nouveau RRCHD CD comportera une acquisition immédiate;
- Il n'y a aucune reconnaissance pour services passés dans le cadre du nouveau RRCHD CD; et
- Le nouveau RRCHD CD sera un régime par capitalisation.

## Retraite et avantages sociaux

Les employés admissibles de la Société participent à un régime de retraite à cotisations déterminées (le « **régime des employés** ») qui est enregistré en vertu des lois de la Nouvelle-Écosse intitulées *Pension Benefits Act* et *Loi de l'impôt sur le revenu* (la « **Loi de l'impôt** »). Aux termes du régime des employés, les participants sont actuellement tenus de cotiser 2,5 pour cent de leurs gains habituels et la Société verse une cotisation équivalente. De plus, les participants peuvent effectuer des cotisations additionnelles volontaires ne donnant pas lieu à des cotisations équivalentes de la Société, jusqu'à concurrence de 10 pour cent de leurs gains, sous réserve du plafond des cotisations déterminées annuelles permises en vertu de la Loi de l'impôt. Certains membres qui font partie de la direction sont admissibles à recevoir de la Société une cotisation équivalente pour la première tranche de 2 pour cent de toute cotisation volontaire. À la retraite, les crédits des employés aux termes des régimes peuvent être utilisés notamment aux fins de la constitution d'une rente qui procure un revenu de retraite payable du vivant du retraité et qui est versé par la suite à son conjoint survivant. Si le retraité fait ce choix, le revenu de retraite peut comporter certaines périodes de paiement garanti.

Certains hauts dirigeants contribuent à un deuxième régime de pension complémentaire à cotisations déterminées (le « **régime des hauts dirigeants** »). Chaque participant est tenu de cotiser 2 500 \$ annuellement au régime des hauts dirigeants. La Société cotise un montant égal à 6 pour cent du salaire du participant. En outre, les participants peuvent effectuer des cotisations volontaires supplémentaires ne donnant pas lieu à une cotisation équivalente par la Société correspondant tout au plus à 10 pour cent de leur salaire. Toutes les cotisations sont soumises au maximum annuel qu'autorise la Loi de l'impôt.

Un troisième régime à cotisations déterminées existe pour les membres de la haute direction et certains hauts dirigeants de la Société, y compris les MHDV (le « **régime des membres de la haute direction** »).

À l'heure actuelle, chaque participant est tenu de cotiser 3 500 \$ annuellement au régime des membres de la haute direction. La Société cotise un montant égal à 12 pour cent du salaire du participant. En outre, les participants peuvent effectuer des cotisations volontaires supplémentaires ne donnant pas lieu à une cotisation équivalente par la Société; toutefois, toutes les cotisations sont plafonnées par le maximum autorisé par la Loi de l'impôt.

Les régimes de retraite à prestations déterminées qu'offrait antérieurement Le Groupe Oshawa Limitée (« **Oshawa** »), dont Sobeys a fait l'acquisition en 1998, ont été modifiés afin de devenir des régimes contributifs assortis de niveaux de cotisation équivalents à ceux du régime des employés, du régime des hauts dirigeants et du régime des membres de la haute direction, à l'exception de certains arrangements hérités d'Oshawa. Les employés qui participaient aux régimes de retraite d'Oshawa sont devenus assujettis au régime des employés, au régime des hauts dirigeants et au régime des membres de la haute direction (selon le cas), sauf lorsqu'un employé avait plus de 50 ans, qu'il comptait au moins dix années de service et qu'il avait choisi de demeurer un participant aux termes des régimes de retraite d'Oshawa.

## Régime de retraite complémentaire des membres de la haute direction

Les MHDV et certains autres cadres participent au RRCHD PD. Aux termes de ce régime, des versements supplémentaires seront effectués à ces cadres au moment de la retraite si le niveau des paiements combinés qui leur sont versés au titre du régime des membres de la haute direction n'atteint pas certains niveaux cibles. Ces niveaux cibles correspondent à une somme annuelle de 2 pour cent des années de service décomptées, à concurrence de 60 pour cent, de la moyenne des gains ouvrant droit à pension annualisés du membre de la haute direction (salaire de base) pendant les 60 mois de service continu avant la date de départ à la retraite du membre de la haute direction.

## Décisions en matière de rémunération pour l'exercice 2019

### Revue de l'exercice

Nos résultats pour l'exercice 2019, soit le deuxième exercice complet sous le leadership du chef de la direction et de son équipe de direction, ont reflété une amélioration marquée en comparaison de ceux de l'exercice 2018. Le chiffre d'affaires et la rentabilité ont chacun dépassé la cible : le chiffre d'affaires s'est établi à 25,1 milliards de dollars, en regard d'une cible de 24,7 milliards de dollars. Le résultat net ajusté déclaré a atteint 410,0 millions de dollars (1,50 \$ par action diluée) contre une cible de 380,1 millions de dollars (1,40 \$ par action diluée). Aux fins de la rémunération, les ventes de carburant sont exclues du chiffre d'affaires, et les gains réalisés lors de la vente d'immobilisations et certains bénéfices et coûts hors budget sont exclus du résultat net ajusté pour l'établissement des attributions incitatives. Les détails du rendement financier de la Société durant d'exercice 2019 peuvent être consultés dans le rapport de gestion de celle-ci pour 2019.

### Salaire de base

Les salaires de base des MHDV pour l'exercice 2019 ont été fixés au début de l'exercice en fonction des facteurs mentionnés à la rubrique « Éléments de la rémunération de la haute direction » de la présente circulaire.

### RPB – Attributions au cours du dernier exercice terminé

L'attribution au titre du RPB est fondée sur l'atteinte des cibles que le conseil a approuvées pour le chiffre d'affaires et la rentabilité, outre l'atteinte de certaines IRC. Les IRC pour l'exercice 2019 étaient axés sur trois importantes initiatives stratégiques. Ces initiatives reposaient sur l'atteinte de cibles précises concernant les économies de coût du projet Sunrise, les niveaux des services de réapprovisionnement, ainsi que l'amélioration des marges découlant de la restructuration des catégories. Tel qu'il est décrit à la page 47 de la circulaire, la pondération des attributions aux termes du RPB pour les MHDV était de 75 pour cent selon les résultats financiers et de 25 pour cent selon l'atteinte des objectifs de l'IRC. Les objectifs de deux de ces trois initiatives ont été atteints, occasionnant une réalisation de 75 pour cent du rendement de l'IRC.

Le tableau suivant indique les critères en matière de rendement et le rendement financier réel pour l'exercice 2019 :

Critères de rendement	RENDEMENT AU TITRE DU RPB POUR L'EXERCICE 2019			Rendement financier réel pour l'exercice 2019 (en % de la cible)	Paiement en % de la cible
	Fourchette de rendement (en % de la cible)				
	Seuil	Cible	Maximum		
Chiffre d'affaires d'Empire	97 %	100 %	103 %	100,3 %	127 %
Rentabilité d'Empire (résultat net ajusté)	85 %	100 %	115 %	105,9 %	

Avec la pondération de la composante au titre du RPB à 40 pour cent pour le chiffre d'affaires et à 60 pour cent pour la rentabilité, et le rendement réel à 100,3 pour cent de la cible pour le chiffre d'affaires et à 105,9 pour cent de la cible pour la rentabilité, on obtient un paiement de 127 pour cent de la cible du RPB lié au rendement financier.

Les résultats individuels au regard du RPB pour chacun des MHDV sont indiqués dans le tableau suivant :

PAIEMENTS AU TITRE DU RPB POUR L'EXERCICE 2019									
Nom	Cible du RPB (en % du salaire de base)	Cible du RPB (\$)	Pondération		Paieement en % de la cible			Paieement total en pourcentage (% du salaire de base)	Attributions réelles au titre du RPB pour l'exercice 2019 (\$)
			Rendement financier	IRC	Atteinte du rendement financier cible (%) <sup>1)</sup>	Atteinte du rendement cible de l'IRC (%) <sup>2)</sup>	Paieement en % du RPB cible (%) <sup>3)</sup>		
Michael Medline	100 %	1 025 000 \$	75 %	25 %	95 %	24 %	119 %	119 %	1 217 188 \$
Michael Vels	75 %	450 000	75 %	25 %	95 %	24 %	119 %	89 %	534 375
Lyne Castonguay	75 %	442 500	75 %	25 %	95 %	24 %	119 %	89 %	525 469
Simon Gagné	75 %	371 250	75 %	25 %	95 %	24 %	119 %	89 %	440 859
Pierre St-Laurent	75 %	412 500	75 %	25 %	95 %	24 %	119 %	89 %	489 844

**Notes :**

- 1) L'atteinte du rendement financier cible correspond au produit de la pondération du RPB cible reposant sur le rendement financier multiplié par le rendement financier réel pour l'exercice 2019. Par exemple, pour M. Vels, l'atteinte du rendement financier cible est 75 %, multipliés par le paiement de 127 % du taux cible du RPB associé au rendement financier.
- 2) L'atteinte du rendement cible de l'IRC correspond au produit de la pondération du RPB cible reposant sur le rendement de l'IRC multiplié par l'atteinte réelle du rendement de l'IRC de 75 %, indiqué à la page 52 de la présente circulaire dans la section « RPB – Attributions au cours du dernier exercice terminé », et ensuite par le rendement financier réel pour l'exercice 2019. Par exemple, pour M. Vels, l'atteinte du rendement cible de l'IRC correspond à 25 %, multipliés par 75 %, et ensuite multipliés par 127 %.
- 3) Le paiement sous forme de % de la cible du RPB correspond à la somme de l'atteinte du rendement financier cible et de l'atteinte du rendement cible de l'IRC.

**RILT – Attributions au cours du dernier exercice terminé**

Pour l'exercice 2019, le tableau suivant donne les détails des UAR, des UAD et des options d'achat d'actions attribuées aux MHDV. Tel qu'il est indiqué dans le tableau, aucune UAR n'a été attribuée à un MHDV.

ATTRIBUTIONS AUX TERMES DU RILT POUR L'EXERCICE 2019													
Nom	Attributions d'UAR/UAD									Attributions d'options d'achat d'actions			
	Cible du RILT (en % du salaire de base)	Cible des UAR/UAD (en % du salaire de base)	Nombre total d'UAR/UAD attribuées	Nombre total d'UAR attribuées (selon le temps)	Nombre total d'UAD attribuées (selon le rendement)	Nombre total d'UAD attribuées (selon le temps)	Nombre d'UAD attribuées (selon le rendement)	Prix des UAR/UAD	Valeur des attributions fondées sur des UAR/UAD durant l'exercice 2019	Cible des options d'achat d'actions (en % du salaire de base)	Nombre d'options d'achat d'actions attribuées	Prix des options <sup>1)</sup>	Valeur des attributions en options d'achat d'actions pour l'exercice 2019
Michael Medline	275 %	165 %	67 812	0	0	28 255	39 557	24,94 \$	1 691 250 \$	110 %	175 623	25,68 \$	1 127 500 \$
Michael Vels	150 %	90 %	21 651	0	0	9 021	12 630	24,94	540 000	60 %	56 074	25,68	360 000
Lyne Castonguay	150 %	90 %	21 291	0	0	8 871	12 420	24,94	531 000	60 %	55 140	25,68	354 000
Simon Gagné	150 %	90 %	17 862	0	0	7 442	10 420	24,94	445 500	60 %	46 261	25,68	297 000
Pierre St-Laurent	150 %	90 %	19 847	0	0	8 270	11 577	24,94	495 000	60 %	51 401	25,68	330 000

**Note :**

- 1) La valeur des attributions d'UAR, d'UAD et d'options d'achat d'actions durant l'exercice 2019 a été établie en date du 28 juin 2018, soit la date d'attribution.

Les cibles de rendement pour les UAD portent sur la période d'acquisition de trois ans se terminant durant l'exercice 2021. Les cibles du BPA et du RCE pour la période d'acquisition de trois ans sont élaborés compte tenu des stratégies commerciales, des plans, des initiatives dans le cadre du projet Sunrise et du rendement d'exploitation prévu de la Société. Ces mesures sont approuvées par le comité des RH et sont élaborées afin de correspondre aux attentes relatives à la croissance du placement des actionnaires.

Le tableau ci-dessous présente les paramètres de rendement et le rendement réel pour l'exercice 2019. Les cibles de rendement des UAD pour l'exercice 2020 et l'exercice 2021 sont prospectives et seront divulguées au moment de l'acquisition des UAD.

La pondération du rendement est 50 pour cent pour le BPA et le RCE. Chaque année constitue le tiers de la norme de rendement pour qu'une attribution soit gagnée. Le rendement peut être atteint durant une seule année et ne dépend pas de l'atteinte du rendement du BPA et du RCE sur trois ans pour qu'une attribution partielle soit gagnée. Le rendement réel est gagné lorsque la moyenne du rendement du BPA et du RCE sur trois ans correspond à 100 pour cent du rendement cible.

CIBLE DE RENDEMENT DES UAR ET DES UAD POUR L'EXERCICE 2019				
Paramètre de rendement	Rendement cible et fourchette de rendement (en % de la cible)			Cible pour l'exercice 2019 <sup>3)</sup>
	Seuil <sup>1)</sup>	Cible	Maximum <sup>2)</sup>	
BPA d'Empire <sup>4)</sup>	< 90 %	100 %	110 %	1,35 \$
RCE d'Empire <sup>4)</sup>	< 90 %	100 %	110 %	8,36 %

**Notes :**

- 1) Le rendement correspondant au seuil dégage une atteinte de 30 % de l'attribution cible. Le rendement qui tombe sous le seuil correspond à une atteinte de 0 % de l'attribution cible.
- 2) Le rendement correspondant au rendement maximum dégage une atteinte de 200 % de l'attribution cible.
- 3) Le bénéfice utilisé pour établir le BPA cible et le RCE cible excluent les gains en capital d'Empire et de Sobeyes.
- 4) L'atteinte du rendement entre 90 % et 99 % et l'atteinte du rendement entre 101 % et 110 % sont calculées par interpolation.

## Rémunération des membres de la haute direction visés

Le tableau ci-dessous présente la rémunération gagnée pour les services rendus au cours des trois derniers exercices par les personnes qui étaient des MHDV au cours de l'exercice 2019 :

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION VISÉS								
Nom	Année	Salaire	Attributions fondées sur des actions <sup>1)</sup>	Attributions fondées sur des options <sup>2)</sup>	Rémunération aux termes d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres			
					Annuelle (RPB)	Valeur du régime de retraite <sup>3)</sup>	Toute autre rémunération <sup>4)</sup>	Rémunération totale
Michael Medline	2019	1 008 172 \$	1 691 250 \$	1 127 500 \$	1 217 188 \$	368 000 \$	2 833 \$	5 414 943 \$
	2018	900 003	1 850 000	900 000	1 620 000	263 000	2 779	5 535 782
	2017	280 386	1 707 093	279 396	0	83 000	764	2 350 639
Michael Vels	2019	597 306 \$	540 000 \$	360 000 \$	534 375 \$	97 000 \$	2 361 \$	2 131 042 \$
	2018	524 229	1 970 000	580 000	783 000	87 000	285 940	4 230 169
	2017	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Lyne Castonguay	2019	587 570 \$	531 000 \$	354 000 \$	525 469 \$	160 000 \$	254 420 \$	2 412 459 \$
	2018	560 001	504 000	336 000	756 000	146 000	2 316	2 304 317
	2017	465 383	4 995 000	330 000	412 500	113 000	1 864	6 317 747
Simon Gagné	2019	496 076 \$	445 500 \$	297 000 \$	440 859 \$	33 000 \$	95 078 \$	1 807 513 \$
	2018	488 079	745 500	297 000	668 250	303 000	95 033	2 596 862
	2017	448 654	405 000	270 000	0	76 000	95 031	1 294 685
Pierre St-Laurent	2019	535 393 \$	495 000 \$	330 000 \$	489 844 \$	2 353 000 \$	3 861 \$	4 207 098 \$
	2018	350 004	315 000	210 000	315 000	68 000	3 694	1 261 698
	2017	293 996	71 050	30 450	59 762	763 000	715	1 218 973

### Notes :

- Les montants indiqués dans cette colonne représentent la valeur de rémunération des UAR/UAD. Durant l'exercice 2018, les attributions d'UAR/UAD, y compris les attributions spéciales non récurrentes accordées à M. Medline, M. Vels et M. Gagné. Pour l'exercice 2017, les montants indiqués dans cette colonne pour M. Medline et M<sup>me</sup> Castonguay incluent des attributions spéciales d'UAR.
- Les montants indiqués dans cette colonne représentent la valeur de la rémunération des options d'achat d'actions accordées aux termes du RILT, tel qu'il est indiqué ci-après :
  - au cours de l'exercice 2019, des options d'achat d'actions ont été attribuées à un prix d'attribution de 25,68 \$. Le comité des RH a utilisé 25 % du prix d'attribution pour estimer la valeur en termes de rémunération de chaque option. En conséquence, la valeur de rémunération par option d'achat d'actions s'est établie à 6,42 \$. Aux fins comptables, les options d'achat d'actions ont été évaluées à l'aide du modèle d'établissement du prix des options Black-Scholes à 5,70 \$ par option d'achat d'actions, soit 0,72 \$ de moins que la valeur de rémunération utilisée pour établir les attributions d'options d'achat d'actions. Les attributions consenties à M. Medline et M. Vels, à M<sup>me</sup> Castonguay et à M. Gagné et M. St-Laurent ont été respectivement évaluées aux fins comptables à 1 001 523 \$, à 319 772 \$ à 314 446 \$, à 263 812 \$, et à 293 124 \$;
  - au cours de l'exercice 2018, des options d'achat d'actions ont été attribuées à un prix d'attribution de 19,06 \$. Le comité des RH a utilisé 20 % du prix d'attribution pour estimer la valeur en termes de rémunération de chaque option. En conséquence, la valeur de rémunération par option d'achat d'actions s'est établie à 3,81 \$. Aux fins comptables, les options d'achat d'actions ont été évaluées à l'aide du modèle d'établissement du prix des options Black-Scholes à 3,48 \$ par option d'achat d'actions, soit 0,33 \$ de moins que la valeur de rémunération utilisée aux fins de l'établissement des attributions d'options d'achat d'actions. Les attributions consenties à M. Medline et M. Vels, à M<sup>me</sup> Castonguay et à M. Gagné et M. St-Laurent ont été respectivement évaluées aux fins comptables à 781 045 \$, à 503 338 \$, à 291 588 \$, à 257 743 \$ et à 191 835 \$; et
  - au cours de l'exercice 2017, des options d'achat d'actions ont été attribuées à un prix d'attribution de 20,68 \$, à l'exception de M. Medline, pour qui elles ont été attribuées à un prix d'attribution de 15,60 \$. Le comité des RH a utilisé 20 % du prix d'attribution pour estimer la valeur en termes de rémunération de chaque option. En conséquence, la valeur de rémunération par option d'achat d'actions s'est établie à 4,14 \$ (3,12 \$ pour M. Medline). Aux fins comptables, les options d'achat d'actions ont été évaluées à l'aide du modèle d'établissement du prix des options Black-Scholes à 2,95 \$ (2,22 \$ pour M. Medline) par option d'achat d'actions, soit 1,19 \$ (0,90 \$ pour M. Medline) de moins que la valeur de rémunération utilisée aux fins de l'établissement des attributions d'options d'achat d'actions. Les attributions consenties à M. Medline, à M<sup>me</sup> Castonguay et à M. Gagné et M. St-Laurent ont été respectivement évaluées aux fins comptables à 198 638 \$, à 223 625 \$, à 182 965 \$ et à 43 647 \$.
- La valeur du régime de retraite correspond à la variation attribuable à des éléments rémunérateurs décrite dans la section de la présente circulaire intitulée « Régimes de retraite, prestations et autre rémunération – Tableau des régimes à prestations déterminées ».
- Pour M. Vels, qui a commencé à travailler pour la Société au milieu de juin 2017, le montant indiqué dans cette colonne inclut une prime de signature de 275 000 \$, ainsi qu'une allocation d'automobile de 8 942 \$. Pour M<sup>me</sup> Castonguay, les montants indiqués dans cette colonne incluent une indemnité de déménagement pour l'exercice 2019. Pour M. Gagné, les montants indiqués dans cette colonne incluent une indemnité de déménagement pour chacun des exercices 2019, 2018 et 2017. Toutes les autres rémunérations incluent également des primes versées au chapitre de l'assurance-vie et en cas de décès et de mutilations accidentelles collectives pour les MHDV. La valeur des avantages indirects de chacun des MHDV n'a pas dépassé 50 000 \$ au total, ni 10 % ou plus du salaire des MHDV, et n'est donc pas incluse dans cette colonne.

## Attributions au titre d'un régime incitatif

ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS ET DES ACTIONS EN COURS									
Nom	Exercice de l'attribution	Attributions fondées sur des options				Attributions fondées sur des actions			
		Titres sous-jacents aux options non exercées	Prix d'exercice des options	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées <sup>1)</sup>	Unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis <sup>2)</sup>	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) <sup>3)</sup>	
Michael Medline	2019	175 623	25,68 \$	Juin 2026	748 154 \$	67 812	2 030 291 \$	0 \$	
	2018	236 096	19,06	Juin 2025	2 568 724	87 886	2 631 307	0	
	2017	89 549	15,60	Juin 2024	1 284 133	77 783	2 328 823	649 885	
Michael Vels	2019	56 074	25,68 \$	Juin 2026	238 875 \$	21 651	648 231 \$	0 \$	
	2018	152 150	19,06	Juin 2025	1 655 392	59 933	1 794 394	1 344 801	
Lyne Castonguay	2019	55 140	25,68 \$	Juin 2026	234 896 \$	21 291	637 453 \$	0	
	2018	88 142	19,06	Juin 2025	958 985	23 942	716 823	0	
	2017	79 787	20,68	Juin 2024	738 828	104 749	3 136 185	575 476	
Simon Gagné	2019	46 261	25,68 \$	Juin 2026	197 072 \$	17 862	534 788 \$	0 \$	
	2018	77 911	19,06	Juin 2025	847 672	25 914	775 865	150 080	
	2017	65 280	20,68	Juin 2024	604 493	0	0	470 757	
	2016	43 761	30,25	Juin 2023	0	0	0	0	
	2015	57 984	22,38	Juin 2022	438 166	0	0	0	
	2014	41 550	25,33	Juin 2021	191 546	s.o.	s.o.	s.o.	
Pierre St-Laurent	2014	41 550	27,44	Juin 2021	103 875	s.o.	s.o.	s.o.	
	2019	51 401	25,68 \$	Juin 2026	218 968 \$	19 847	594 219 \$	0 \$	
	2018	55 089	19,06	Juin 2025	599 368	14 964	448 022	0	
	2017	14 724	20,68	Juin 2024	136 344	0	0	173 391	
	2016	3 837	30,25	Juin 2023	0	0	0	0	
	2015	4 893	22,38	Juin 2022	36 975	0	0	0	
	2014	10 236	25,33	Juin 2021	47 188	s.o.	s.o.	s.o.	
2014	10 236	27,44	Juin 2021	25 590	s.o.	s.o.	s.o.		

### Notes :

- 1) Les montants indiqués dans cette colonne sont fondés sur le cours de clôture des actions sans droit de vote de catégorie A de 29,94 \$ le 3 mai 2019.
- 2) Les montants indiqués dans cette colonne sont fondés sur le cours de clôture des actions sans droit de vote de catégorie A de 29,94 \$ le 3 mai 2019 et supposent que les mesures de rendement cibles seront atteintes à 100 %; le paiement réel se situant entre 0 % et 200 %.
- 3) Les montants indiqués dans cette colonne représentent la valeur de paiement des UAD attribuées pour l'exercice 2017, dont les droits sont devenus acquis à raison de 77,02 % de l'attribution cible accordée pour M. Medline, M<sup>me</sup> Castonguay et M. Gagné. Pour M. Gagné, le montant indiqué dans cette colonne inclut également la valeur des unités dont les droits sont devenus acquis par suite de l'attribution spéciale non récurrente d'UAR axées sur le temps, émises durant l'exercice 2018. En outre, pour M. St-Laurent, le montant indiqué dans cette colonne représente la valeur de paiement pour l'octroi de base des attributions d'UAD durant l'exercice 2017, ainsi que l'attribution au titre du maintien en poste qui lui a été accordée et dont les droits sont devenus acquis respectivement à raison de 83,11 % et de 78,95 %. La valeur de paiement de toutes les attributions est établie à 30,04 \$, soit le cours moyen pondéré selon le volume immédiatement avant la date d'acquisition.
- 4) Le montant indiqué dans cette colonne pour M. Vels représente la valeur des UAR dont les droits sont devenus acquis par suite de son attribution spéciale non récurrente d'UAR. La valeur de paiement pour cette attribution est établie à 30,04 \$, soit le cours moyen pondéré selon le volume immédiatement avant la fin de l'exercice 2019.

Aucun MHDV n'a exercé d'option d'achat d'actions au cours de l'exercice 2019, ni en tout temps auparavant.

Le texte suivant donne les grandes lignes des attributions aux termes du régime incitatif qui sont devenues acquises ou qui ont été gagnées durant l'exercice 2019.

Selon les modalités du régime d'options d'achat d'actions, à la fin de l'exercice 2019, les droits des options d'achat d'actions pour l'exercice 2015 étaient acquis à 100 pour cent, ceux des options attribuées pour l'exercice 2016 étaient acquis à 75 pour cent, ceux des options attribuées pour l'exercice 2017 étaient acquis à 50 pour cent et ceux des options attribuées pour l'exercice 2018 étaient acquis à 25 pour cent.

Pour les attributions fondées sur des actions, les UAD attribuées pour l'exercice 2019 sont devenues acquises et sont venues à échéance à la fin de l'exercice 2019. Ces UAD ont été acquises durant l'exercice 2017 à 77,02 pour cent de l'attribution cible accordée à M. Medline, à M<sup>me</sup> Castonguay et à M. Gagné. Pour M. Gagné, l'attribution fondée sur des actions inclut la valeur de 150 080 \$ des unités acquises résultant de l'attribution spéciale non récurrente d'unités émises durant l'exercice 2018. Pour M. St-Laurent, l'attribution d'UAD durant l'exercice 2017, ainsi qu'une attribution spéciale de maintien en poste qui lui a été émise sont devenues acquises à 83,11 pour cent et à 78,95 pour cent respectivement. Pour M. Vels, l'attribution fondée sur des actions représente la valeur de 1 344 801 \$ des unités acquises résultant de l'attribution spéciale non récurrente d'UAR émises durant l'exercice 2018. La valeur de paiement pour toutes les attributions est établie à 30,04 \$, soit le cours moyen pondéré selon le volume immédiatement avant la date d'acquisition.

Les montants présentés dans la colonne « Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondée sur des titres de capitaux propres – Valeur gagnée au cours de l'exercice » représente le total des paiements au titre du RPB pour l'exercice 2019.

ATTRIBUTIONS AUX TERMES D'UN PLAN INCITATIF – VALEUR À L'ACQUISITION DES DROITS OU VALEUR GAGNÉE AU COURS DE L'EXERCICE					
Nom	Attributions fondées sur des options –		Attributions fondées sur des actions –		Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondée sur des titres de capitaux propres – Valeur gagnée au cours de l'exercice
	Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice		Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice		
Michael Medline	880 466 \$		649 885 \$		1 217 188 \$
Michael Vels	265 879		1 344 801		534 375
Lyne Castonguay	368 250		575 476		525 469
Simon Gagné	508 159		620 837		440 859
Pierre St-Laurent	154 152		173 391		489 844

Le tableau suivant présente l'ensemble des renseignements relatifs à tous les régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la Société.

NOMBRE TOTAL DES TITRES DISPONIBLES AUX FINS D'ÉMISSION AUX TERMES DE TOUS LES RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ							
Catégorie de régime	Nombre de titres devant être émis lors de l'exercice d'options, de bons de souscription et de droits en circulation			Nombre de titres restant à émettre dans le cadre de régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres		Nombre total de titres à émettre dans le cadre de régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	
	Nombre	Pourcentage d'actions émises et	Prix d'exercice moyen	Nombre	Pourcentage d'actions émises et	Nombre	Pourcentage d'actions émises et
		en circulation	pondéré		en circulation		en circulation
Régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres approuvés par les actionnaires	4 293 288	1,6 %	23,31 \$	5 011 932	1,8 %	9 305 220	3,4 %
Régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres non approuvés par les actionnaires	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Total	4 293 288	1,6 %	23,31 \$	5 011 932	1,8 %	9 305 220	3,4 %

## Graphique de rendement

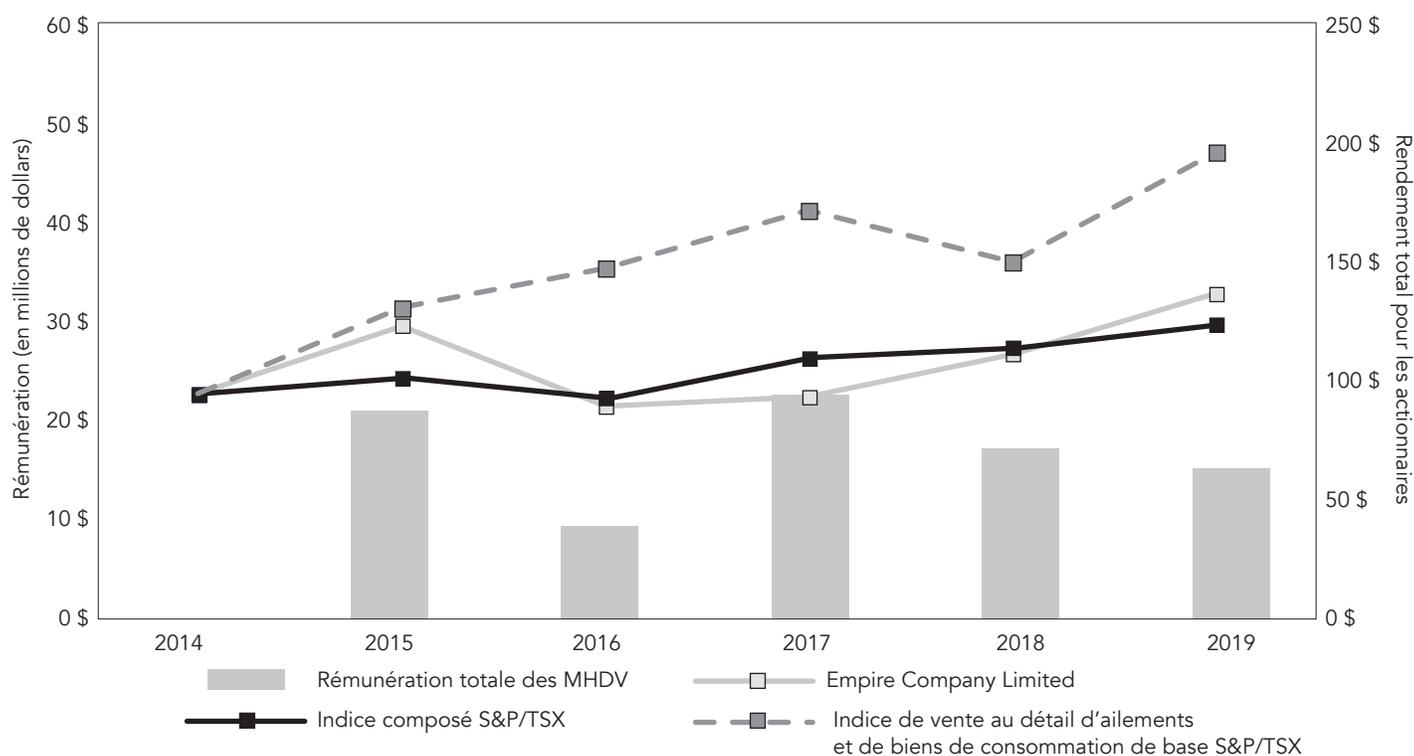
Le graphique suivant illustre le rendement cumulatif total d'une somme de 100 \$ placée en actions sans droit de vote de catégorie A d'Empire depuis le 3 mai 2014, ainsi que le rendement cumulatif total de l'Indice composé S&P/TSX et de l'Indice de vente au détail d'aliments et de biens de consommation de base S&P/TSX pour la même période quinquennale se terminant le 4 mai 2019; ce rendement cumulatif total tient compte du réinvestissement de tous les dividendes. Les actions sans droit de vote de catégorie A d'Empire sont incluses dans chacun de ces indices.

La tendance du rendement total cumulatif pour les actionnaires de la Société est illustrée dans le graphique ci-dessous, de même que la tendance visant le montant total de la rémunération versée aux MHDV pour les cinq exercices terminés le 4 mai 2019, suivant ce qui est indiqué

dans la section de la présente circulaire intitulée « Tableau sommaire de la rémunération ». Au cours des cinq dernières années, le rendement total des actions sans droit de vote de catégorie A s'est maintenu en moyenne à 7,3 pour cent comparativement au rendement total de 5,3 pour cent de l'Indice composé S&P/TSX et de 15,2 pour cent de l'Indice de vente au détail d'aliments et de biens de consommation de base S&P/TSX pour la même période. Ce graphique indique également la rémunération totale des MHDV de la Société pendant la même période. Au cours des deux dernières années, la tendance relative à la rémunération totale des MHDV, à l'exclusion de certains éléments spéciaux comme les paiements de cessation ou les ajustements non récurrents au titre des régimes de retraite, n'a pas été augmenté en fonction de la tendance positive du rendement total du placement des actionnaires de la Société.

### COMPARAISON DU RENDEMENT GLOBAL CUMULATIF SUR 5 ANS

Entre Empire Company Limited, l'Indice composé S&P/TSX et l'Indice de vente au détail d'aliments et de biens de consommation de base S&P/TSX



#### Note :

La barre dans le graphique ci-dessus et le nombre dans le tableau ci-dessous pour l'exercice 2018 incluent la rémunération totale des six MHDV. Les barres dans le graphique ci-dessus et les nombres dans le tableau ci-dessous pour l'exercice 2017 incluent chacun la rémunération totale pour les sept MHDV. Pour l'exercice 2015, la barre et le tableau incluent 5 007 884 \$ relativement aux attributions d'UAR de synergie relatives à Safeway, qui ont été annulées durant l'exercice 2017 et n'ont donc jamais été payées. D'autres détails sur la rémunération des MHDV peuvent être consultés dans la section de la présente circulaire intitulée « Rémunération des membres de la haute direction visés ».

(en millions de dollars)	2 mai 2015	7 mai 2016	6 mai 2017	5 mai 2018	4 mai 2019
Rémunération totale des MHDV	22,1 \$	9,9 \$	23,8 \$	18,1 \$	16,0 \$

### Rendement global cumulatif sur cinq ans d'un placement de 100 \$ pour les actionnaires

	3 mai 2014	2 mai 2015	7 mai 2016	6 mai 2017	5 mai 2018	4 mai 2019	Taux de croissance annuelle composé sur cinq ans
Empire Company Limited	100,00 \$	129,13 \$	94,92 \$	98,90 \$	117,13 \$	142,50 \$	7,3 %
Indice composé S&P/TSX	100,00 \$	106,91 \$	98,54 \$	115,27 \$	119,80 \$	129,57 \$	5,3 %
Indice de vente au détail d'aliments et de biens de consommation de base S&P/TSX	100,00 \$	136,70 \$	153,50 \$	177,84 \$	156,17 \$	202,46 \$	15,2 %

## Régimes de retraite, prestations et autre rémunération

Le tableau suivant fait état des prestations de retraite annuelles estimatives des MHDV en fonction de la rémunération et des années de service. Les années de service suivant les 30 premières années de service ne sont pas décomptées.

Remuneration <sup>1)</sup>	Années de service			
	15	20	25	30
125 000 \$	37 500 \$	50 000 \$	62 500 \$	75 000 \$
150 000 \$	45 000 \$	60 000 \$	75 000 \$	90 000 \$
175 000 \$	52 500 \$	70 000 \$	87 500 \$	105 000 \$
200 000 \$	60 000 \$	80 000 \$	100 000 \$	120 000 \$
250 000 \$	75 000 \$	100 000 \$	125 000 \$	150 000 \$
300 000 \$	90 000 \$	120 000 \$	150 000 \$	180 000 \$
400 000 \$	120 000 \$	160 000 \$	200 000 \$	240 000 \$
500 000 \$	150 000 \$	200 000 \$	250 000 \$	300 000 \$
600 000 \$	180 000 \$	240 000 \$	300 000 \$	360 000 \$
700 000 \$	210 000 \$	280 000 \$	350 000 \$	420 000 \$
800 000 \$	240 000 \$	320 000 \$	400 000 \$	480 000 \$
900 000 \$	270 000 \$	360 000 \$	450 000 \$	540 000 \$
1 000 000 \$	300 000 \$	400 000 \$	500 000 \$	600 000 \$
1 100 000 \$	330 000 \$	440 000 \$	550 000 \$	660 000 \$

### Note :

1) Moyenne du salaire de base de l'employé au cours des cinq dernières années.

Dans certains cas, des cibles minimums de prestations de retraite supérieures à celles indiquées dans le tableau ci-dessus ont été fixées.

Les prestations de retraite versées aux MHDV sont établies selon le montant le plus élevé entre l'engagement de la prestation de retraite déterminée et l'engagement de la cotisation déterminée. Ainsi, les prestations annuelles payables, l'obligation au titre des prestations déterminées, la variation attribuable à des éléments rémunérateurs et la variation attribuable à des éléments non rémunérateurs indiquées dans le tableau suivant sont présentées sur une base cumulée à l'égard de tous les programmes de retraite auxquels ces membres de la haute

direction ont accumulé des prestations de retraite, y compris les régimes à cotisations déterminées et le régime de participation différée aux bénéficiaires. La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées à la fin de l'exercice représente la valeur actuelle de la prestation de retraite projetée gagnée jusqu'à maintenant pour tous les services, dans le cadre de tous les programmes de retraite de la Société, y compris les régimes à cotisations déterminées. Les prestations annuelles payables constituées au 4 mai 2019 sont calculées en fonction d'une retraite reportée payable à l'âge de 65 ans et sont payables à raison de 60 pour cent à titre de rente réversible.

**TABLEAU DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES**

Nom	Années de service décomptées	Prestations annuelles payables (\$)¹)		Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées au début de l'exercice, au 6 mai 2018²)	Variation attribuable à des éléments rémunérateurs³)	Variation attribuable à des éléments non rémunérateurs⁴)	Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées à la fin de l'exercice, au 4 mai 2019²)
		À la fin de l'exercice	À 65 ans				
		Michael Medline	2,25				
Michael Vels	1,83	22 000	105 000	298 000	97 000	16 000	211 000
Lyne Castonguay	2,75	31 000	204 000	290 000	160 000	40 000	490 000
Simon Gagné	21,83	202 000	267 000	2 932 000	33 000	211 000	3 176 000
Pierre St-Laurent	27,83	188 000	203 000	1 362 000	2 353 000	215 000	3 930 000

**Notes :**

- 1) Les prestations de retraite annuelles payables à 65 ans sont estimées d'après le total des années de service projetées à 65 ans, le salaire moyen final en date du 4 mai 2019 et les modalités des ententes de retraite en vigueur le 4 mai 2019.
- 2) La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice, au 6 mai 2018, et la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice, au 4 mai 2019, ont été calculées selon les mêmes méthodes et hypothèses utilisées pour établir les obligations au titre du régime de retraite à la fin de l'exercice, telles qu'elles ont été respectivement présentées dans les états financiers consolidés de l'exercice 2018 et de l'exercice 2019.
- 3) La variation attribuable à des éléments rémunérateurs comprend le coût annuel des prestations au titre des services rendus pour l'employeur, ce qui représente la valeur de la prestation de retraite projetée gagnée au cours de l'année, ainsi que l'incidence relative à la différence entre les augmentations salariales réelles et prévues au cours de l'exercice 2019. Elle inclut également l'incidence de la reconnaissance des services passés aux termes du RRCHD PD pour les nouveaux membres désignés durant l'année. Pour M. St-Laurent, ce montant reflète un ajustement concernant son salaire de base accru associé à sa promotion au poste de vice-président exécutif, mise en marché et Québec, ainsi que ses années de service créditées au moment où il a adhéré au régime.
- 4) La variation attribuable à des éléments non rémunérateurs reflète toutes les autres variations de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations constituées au début et à la fin de l'exercice qui ne sont pas incluses dans la variation attribuable à des éléments rémunérateurs.

Les années de service décomptées prévues pour Michael Medline, Michael Vels, Lyne Castonguay, Simon Gagné et Pierre St-Laurent, à l'âge normal de la retraite (65 ans), s'établissent respectivement à 11, à 9, à 18, à 29 et à 42.

Empire et Sobeys comptabilisent un passif relativement aux arrangements aux termes du RRCHD PD sur une base annuelle, mais il s'agit de prestations non garanties et non capitalisées. Bien que les prestations de retraite aux termes du RRCHD PD ne soient pas plafonnées de manière absolue, étant donné qu'aux fins de calcul des prestations aux termes de ce régime, les primes versées ne sont pas prises en considération (c'est-à-dire que ces prestations sont calculées uniquement d'après le salaire), il est permis de penser qu'il y a suffisamment de mesures de contrôle sur la valeur livrée déjà en place.

## Contrats de travail et ententes relatives à la retraite

---

**Michael Medline** – En juin 2019, le conseil, sur la recommandation du comité des RH, a été heureux de conclure une convention de maintien en poste à long terme avec Michael Medline. La convention reconnaît les importantes contributions que M. Medline a déjà faites à plusieurs égards, y compris en ce qui a trait à d'importants paramètres financiers clés, ainsi que la nécessité d'un leadership stable et solide alors que la Société amorce un programme stratégique ambitieux. Compte tenu des défis au chapitre du marché et de l'industrie que la Société devra relever au cours des prochaines années, le conseil a conçu la convention de maintien en poste afin d'inciter M. Medline à demeurer auprès de la Société au moins au cours des six prochaines années et à faire correspondre d'avantage ses intérêts à ceux des actionnaires et des autres intervenants.

Conformément aux modalités de la convention de maintien en poste, M. Medline a reçu 1 000 000 d'options d'achat d'actions, dont la moitié deviennent acquises en fonction du temps dans un délai de six ans, et dont la moitié ne deviennent acquises que si certains paramètres axés sur le rendement sont réalisés durant cette période de six ans. La convention renferme également des dispositions sur la façon dont les options d'achat d'actions spéciales seraient traitées lors d'une cessation d'emploi volontaire et involontaire avant juin 2025, qui s'avèrent compatibles avec la pratique de l'industrie et les normes de la Société.

La convention de maintien en poste de M. Medline prévoit également que si celui-ci quitte au plus tôt en juin 2025, ses attributions incitatives à long terme dans le cours ordinaire accordées auparavant seront traitées selon les règles du régime s'appliquant aux départs à la retraite des membres du régime comptant 15 ans de service, ce qui signifie que ses options d'achat d'actions en circulation continueront de devenir acquises pendant quatre ans après la date de son départ à la retraite, et ses UAR/UAD en circulation continueront de devenir acquises jusqu'à leurs dates d'échéance de trois ans. Le même traitement sera accordé si l'emploi de M. Medline prend fin sans motif.

Le contrat de travail de M. Medline contient une disposition lui permettant de déclencher un congédiement déguisé si un changement de contrôle de la Société entraîne un changement défavorable important dans son rôle ou sa rémunération. Le contrat de travail prévoit en outre une trousse de départ de 24 mois si son emploi prend fin sans motif ou dans l'éventualité d'un changement de contrôle et renferme également les dispositions habituelles de non-concurrence et de non-sollicitation.

**Michael Vels** – Michael Vels est partie à un arrangement avec la Société régissant la façon dont ses attributions incitatives à long terme seront traitées lors de son éventuel départ à la retraite. À condition que M. Vels ne quitte pas avant le 30 juin 2022, ses attributions incitatives à long terme seront traitées selon les règles du régime s'appliquant aux départs à la retraite des membres du régime comptant 15 ans de service. Le même traitement lui sera accordé si son emploi prend fin sans motif. M. Vels a également reçu une attribution additionnelle au titre du RILT correspondant à un an de salaire de base (700 000 \$).

**Simon Gagné** – Simon Gagné est partie à un arrangement de retraite avec la Société. Lors de la réception de son avis de départ à la retraite en tant que vice-président exécutif, ressources humaines, M. Gagné demeurera auprès de la Société pendant deux ans en qualité de consultant des RH et recevra une attribution non récurrente de 1 000 000 \$ sous forme d'unités d'actions devenant acquises en fonction du temps, qui lui sera acquise 36 mois après son départ à la retraite. En outre, si la date de départ à la retraite de M. Gagné est postérieure au 4 mai 2021, il a droit à une prime au comptant précisée n'excédant pas 1 000 000 \$, selon le moment précis de son départ à la retraite. Le même traitement lui sera accordé si son emploi prend fin sans motif.

**Lyne Castonguay** – Lyne Castonguay, vice-présidente exécutive, expérience en magasin, a quitté la Société en date du 16 mai 2019. Dans le cadre de son départ, M<sup>me</sup> Castonguay avait droit à une trousse de départ conformément aux obligations de la Société en matière de common law. Les modalités de ces arrangements de départ n'avaient pas été finalisées à la date de la présente circulaire.

## **Section 8.**

# **Prêts aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés**

En date du 18 juillet 2019, il n'y avait aucun encours des prêts consentis par la Société et ses filiales aux membres de la haute direction, administrateurs, employés et anciens membres de la haute direction, administrateurs et employés de la Société ou de ses filiales, sauf pour les prêts de caractère courant.

## Section 9.

# Information supplémentaire

## Assurance des administrateurs et des dirigeants

Une assurance-responsabilité des administrateurs et des dirigeants est fournie à l'avantage des administrateurs et des dirigeants de la Société, aux termes d'une police d'assurance-responsabilité des administrateurs et des dirigeants. La police comporte un montant de garantie global de 50 millions de dollars par année pour la Société et les autres filiales d'Empire, collectivement. Dans le cas où une réclamation non visée par l'indemnisation serait effectuée contre un administrateur ou un

dirigeant, aucune franchise ne s'appliquerait aux termes de la police. Si la Société a versé un dédommagement par suite d'une réclamation présentée à l'endroit d'un administrateur ou d'un dirigeant, elle en assume la première tranche de 100 000 \$, ou de 250 000 \$ dans le cas d'une réclamation ayant trait aux titres de la Société. La Société a versé une prime annuelle de 189 028 \$ pour cette garantie durant l'exercice 2019.

## Notice annuelle

Les états financiers consolidés comparatifs ainsi que le rapport de gestion de la Société pour son dernier exercice fournissent des renseignements financiers. On peut obtenir, sans frais, un exemplaire du rapport annuel, des états financiers consolidés annuels audités et du rapport de gestion de la Société, ainsi qu'un exemplaire de la notice annuelle de la Société

et des autres documents qui y sont intégrés par renvoi, sous le profil de la Société sur le site Web de SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)) ou en communiquant avec le service des relations avec les investisseurs de la Société au 115 King Street, Stellarton (Nouvelle-Écosse) B0K 1S0 ou encore à [investor.relations@empireco.ca](mailto:investor.relations@empireco.ca).

## Communications avec le conseil d'administration

Pour obtenir des renseignements généraux au sujet d'Empire Company Limited, il suffit de cliquer sur le bouton « Nous contacter » de notre site Web, à l'adresse [www.empireco.ca](http://www.empireco.ca). Vous pouvez communiquer avec le conseil par l'entremise du bureau du secrétaire. Comme nous recevons des demandes de renseignements à propos de nombreux sujets, nous avons mis au point un processus de gestion des demandes pour que les personnes appropriées y répondent. Le bureau du secrétaire se charge d'examiner l'ensemble des lettres et des courriels adressés au conseil d'administration ou aux administrateurs particuliers. Les questions concernant la présentation de l'information financière par la Société ou les contrôles comptables internes, ou encore les questions d'audit, seront acheminées au comité d'audit. Les autres questions peuvent être adressées au président du conseil et(ou) aux comités du conseil, selon le cas. Bien que le conseil soit chargé de superviser l'équipe de direction, il ne participe pas à l'exploitation quotidienne et c'est pourquoi le soin de répondre aux questions touchant l'aspect opérationnel sera confié à tout membre de la direction susceptible de pouvoir y donner suite.

Le bureau du secrétaire a toute latitude pour s'abstenir de faire suivre une correspondance qui n'est pas pertinente à Empire ou qu'il n'est pas approprié de soumettre à l'examen du conseil. Le bureau du secrétaire tient un journal de toute la correspondance qui a été reçue et dont il a été disposé. Les administrateurs peuvent examiner ce journal à tout moment et demander des copies de la correspondance reçue.

### Communication avec le conseil

<b>Par la poste :</b>	Doug Nathanson Vice-président principal, chef du contentieux et secrétaire	Empire Company Limited 115 King Street Stellarton (Nouvelle-Écosse) B0K 1S0
<b>Par courriel :</b>	<a href="mailto:board@empireco.ca">board@empireco.ca</a>	

## **Section 10.**

# Approbation des administrateurs

Le conseil d'administration a approuvé le contenu de la présente circulaire et a autorisé l'envoi de celle-ci.

signé « Doug Nathanson »

### **Doug Nathanson**

Vice-président principal, chef du contentieux et secrétaire  
Stellarton (Nouvelle-Écosse)

Le 18 juillet 2019

## Annexe A – Mandat du conseil d'administration

Conformément aux statuts constitutifs de la Société, il incombe au conseil d'administration (le « conseil ») d'assurer la gestion de la Société, sous réserve des dispositions de la législation applicable, ainsi que de l'acte et des statuts constitutifs de la Société.

Le conseil d'administration de la Société a la responsabilité de la gestion de la Société. À ce titre, il doit notamment adopter un processus de planification stratégique, approuver le plan stratégique, définir les principaux risques auxquels la Société est exposée et veiller à la mise en œuvre de systèmes de gestion de ces risques (y compris dans le domaine de la salubrité alimentaire et de la santé et sécurité au travail), planifier la relève, s'occuper des communications et s'assurer de l'intégrité du contrôle interne et des systèmes d'information de gestion de la Société. Le conseil s'acquitte de certaines de ses responsabilités en les déléguant à ses comités, tel qu'il est plus amplement énoncé dans les mandats respectifs de ceux-ci.

Les principes clés et les principales lignes directrices qui régissent la façon dont le conseil s'acquitte de sa responsabilité générale de gestion sont exposés ci-après.

### Indépendance du président du conseil

Le conseil a adopté une politique voulant que son président soit indépendant et ne soit pas membre de la direction.

### Taille du conseil

La taille du conseil favorise la diversité des compétences et des opinions tout en lui permettant de fonctionner et de prendre des décisions efficacement. Le comité de gouvernance examine chaque année la taille du conseil et fait des recommandations s'il estime qu'il serait dans l'intérêt de la Société d'y apporter des modifications.

### Composition et évaluation du conseil

Le comité des mises en candidature assume la responsabilité de la mise en candidature en recommandant des candidats appropriés pouvant être élus ou nommés aux postes d'administrateurs de la Société. Pour ce faire, il établit les compétences, les aptitudes et les qualités personnelles que doivent posséder les nouveaux administrateurs, compte tenu des perspectives de la Société et des risques auxquels elle est exposée.

Le conseil est chargé d'évaluer et d'optimiser son efficacité.

Le conseil, par l'intermédiaire du comité de gouvernance, élabore et met en œuvre des programmes d'orientation et de formation à l'intention des nouveaux membres, afin de les informer des attentes en matière de rendement auxquelles doivent répondre les administrateurs.

Le conseil doit fournir des occasions de formation permanente à tous les administrateurs pour que ceux-ci puissent améliorer leurs talents et aptitudes d'administrateur et faire en sorte que leurs connaissances et compréhension de l'entreprise de la Société demeurent à jour.

Le comité de gouvernance établit des méthodes pour évaluer l'efficacité du conseil dans son ensemble et celle des comités, ainsi que l'apport de chaque administrateur. Le conseil évalue continuellement les administrateurs, notamment dans le cadre d'évaluations périodiques formelles et d'évaluations continues par le président du conseil et le président du comité de gouvernance.

Le comité de gouvernance est également chargé de faire des recommandations au conseil en ce qui concerne la rémunération des administrateurs, y compris le caractère adéquat de la rémunération et le mode de rémunération.

### Communications entre le conseil et la haute direction

Tous les administrateurs peuvent communiquer librement avec les membres de la haute direction de la Société. Les administrateurs doivent faire preuve de jugement lorsqu'ils communiquent avec les membres de la direction pour s'assurer de ne pas détourner leur attention des activités commerciales de la Société. Le chef de la direction reçoit une copie des communications écrites que les administrateurs transmettent aux membres de la direction.

### Réunions du conseil

Le conseil tient des réunions régulières au moins une fois par trimestre d'exercice ou plus souvent au besoin. Le conseil doit, à chaque réunion périodique, de même que lors d'autres réunions, à son gré, se réunir hors de la présence de la direction pour assurer son indépendance de celle-ci. En outre, les administrateurs indépendants doivent se réunir à huis clos à l'occasion de chaque réunion du conseil. Le conseil a pour politique de permettre aux comités du conseil et à chaque administrateur de retenir les services de conseillers externes aux frais de la Société, à condition d'avoir obtenu au préalable l'approbation du comité de gouvernance.

Le conseil apprécie que certains membres de la haute direction assistent à chacune de ses réunions pour aider les administrateurs dans ses délibérations en leur fournissant des renseignements et des avis. Toutefois, les membres de la direction présents aux réunions du conseil ne sont pas autorisés à participer aux délibérations portant sur les points à l'ordre du jour qui sont réservés exclusivement aux administrateurs.

### Ordres du jour des réunions du conseil et renseignements

En consultation avec le secrétaire général et des membres de la haute direction, au besoin, le président du conseil et le chef de la direction établissent l'ordre du jour de chaque réunion du conseil. Avant chaque réunion, l'ordre du jour est distribué à tous les administrateurs et ceux-ci sont libres de suggérer avant la réunion les points qu'ils souhaitent y ajouter.

Dans la mesure du possible, les renseignements et les rapports concernant les points à l'ordre du jour d'une réunion du conseil sont distribués aux administrateurs avant la réunion. Des rapports peuvent être présentés pendant la réunion par des membres du conseil, de la direction et/ou du personnel, ou encore par des conseillers externes invités. Il est entendu que dans certaines circonstances, en raison du caractère confidentiel des questions devant être traitées au cours d'une réunion, il serait imprudent ou inopportun de distribuer des documents écrits à l'avance.

## Comités

Le conseil d'administration délègue certaines responsabilités à ses comités permanents, de façon à permettre un examen en profondeur de certaines questions. Les comités permanents du conseil sont les suivants : le comité d'audit, le comité des ressources humaines, le comité de gouvernance et le comité des mises en candidature. D'autres comités peuvent être constitués selon ce que le conseil juge approprié. Tous les membres du comité d'audit et du comité des mises en candidature doivent être des administrateurs indépendants. Les membres du comité des ressources humaines et du comité de gouvernance seront en majorité indépendants. Chaque comité possède un mandat écrit qui fait l'objet d'un examen et d'une approbation annuellement.

## Réunions des comités

L'horaire et l'ordre du jour des réunions de chaque comité sont établis par le président du comité en consultation avec la direction, le personnel et les membres du comité. Tous les comités présentent au conseil un compte rendu de chacune de leurs réunions. Le président du conseil est, pour chaque comité, un membre non votant et non décompté pour les besoins du quorum.

## Évaluation de l'indépendance des administrateurs externes

Le comité de gouvernance examine chaque année les relations entre les administrateurs et la Société qui pourraient être perçues comme étant susceptibles de compromettre de quelque façon que ce soit leur statut d'administrateur indépendant. Le but de cet examen est de déterminer s'il existe de telles relations afin de s'assurer que le conseil est toujours composé en majorité d'administrateurs indépendants et non reliés et que les administrateurs ayant de telles relations agissent de façon appropriée.

## Changements dans les responsabilités professionnelles actuelles des administrateurs

Le conseil doit maintenir une politique suivant laquelle les administrateurs qui changent de fonctions principales doivent présenter leur démission au conseil aux fins d'examen. Le conseil profite alors de l'occasion pour examiner, par l'intermédiaire du comité de gouvernance, le bien-fondé du maintien en fonction de ces administrateurs dans les circonstances.

## Âge de la retraite

Dans le cours normal des affaires, un membre du conseil ne se représente pas aux élections à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui suit son 72<sup>e</sup> anniversaire, sauf s'il est un descendant direct de John William Sobey. De façon exceptionnelle, le comité de gouvernance peut proposer au conseil de permettre à un administrateur ayant atteint l'âge de la retraite de se représenter aux élections pour une autre année.

La Société communique toute l'information relative à son système de gouvernance chaque année dans son rapport annuel ou dans sa circulaire de sollicitation de procurations. Le conseil, par l'intermédiaire du comité de gouvernance, est chargé d'élaborer la démarche que doit suivre la Société en ce qui a trait aux questions de gouvernance.

## Planification stratégique

La direction est chargée d'élaborer pour chaque unité commerciale et pour la Société dans son ensemble des plans stratégiques qui tiennent compte, entre autres choses, des perspectives et des risques de l'entreprise, ainsi que de mettre en œuvre les plans stratégiques. Pour sa part, le conseil est chargé d'établir les objectifs à long terme de la Société, d'adopter un processus de planification stratégique et d'approuver annuellement les plans stratégiques élaborés par la direction. Le conseil surveille la façon dont la haute direction met en œuvre les plans et évalue continuellement l'atteinte des objectifs de la Société.

## Gestion des risques

Le conseil a la responsabilité générale d'évaluer les principaux risques auxquels la Société est exposée, de veiller à la mise en œuvre des stratégies et des systèmes appropriés pour gérer ces risques et d'examiner toutes les questions de droit importantes concernant la Société dans son ensemble ou ses investissements dans toute grande société en exploitation.

Le comité d'audit examine périodiquement le cadre de travail de la gestion des risques d'entreprise pour la Société et évalue le caractère adéquat et complet du processus de recensement et d'évaluation des principaux risques auxquels la Société fait face. Le comité d'audit fait régulièrement rapport de ses conclusions sur ces questions à tous les membres du conseil.

## Planification de la relève

Le conseil est chargé de nommer les membres de la haute direction et d'évaluer leur rendement, y compris d'approuver la nomination des cadres dirigeants de la Société, d'examiner leur rendement en regard de l'objectif de maximisation de la valeur pour les actionnaires, d'évaluer leur contribution à cet objectif et de surveiller les politiques de rémunération.

Le comité des ressources humaines est chargé de faire des recommandations à tous les membres du conseil en ce qui concerne la rémunération des membres de la haute direction, y compris les programmes incitatifs et les attributions effectuées dans le cadre de ces programmes. En outre, ce comité surveille et examine la formation des membres de la haute direction, leur perfectionnement, de même que la planification de leur relève, et il donne des conseils à cet égard.

## Politique en matière de communications

Le conseil est chargé d'examiner et d'approuver les politiques et les pratiques de la Société en ce qui a trait à la communication de l'information financière et d'autres renseignements, notamment les déclarations et les opérations d'initiés. Cela comprend l'examen et l'approbation du contenu des communications importantes de la Société destinées aux actionnaires et au public investisseur, notamment le rapport annuel, la circulaire de sollicitation de procurations, la notice annuelle et tout prospectus pouvant être publié. Le comité d'audit examine les états financiers trimestriels et annuels (y compris les rapports de gestion) et les communiqués traitant de questions financières et recommande au conseil de les approuver. Il incombe également au conseil de vérifier toutes les communications externes de la Société. Toutefois, le conseil est d'avis qu'il incombe à la direction de parler au nom de la Société dans ses communications avec les milieux financiers, les médias, les clients, les fournisseurs, les employés, les gouvernements et le grand public.

Le conseil est chargé d'examiner et d'approuver les politiques et les pratiques de la Société en ce qui a trait à la communication de l'information financière et d'autres renseignements, notamment les déclarations et les opérations d'initiés.

Le conseil approuve et surveille les politiques de communication de l'information destinées à aider la Société à atteindre son objectif de diffuser, en temps opportun, de l'information crédible, cohérente et à jour conformément aux obligations d'information prévues par la législation en valeurs mobilières applicable. Le conseil examine chaque année les politiques de la Société en matière de communications et d'information.

En règle générale, les communications provenant des actionnaires et des milieux financiers sont transmises au directeur, relations avec les investisseurs, qui coordonne une réponse appropriée selon la nature de la communication. Lorsque le président du conseil ou d'autres administrateurs reçoivent des communications provenant de parties intéressées, on s'attend à ce qu'ils en informent la direction et la consultent pour formuler une réponse appropriée.

#### **Contrôle interne et système d'information de gestion**

Le conseil est chargé d'assurer l'intégrité du contrôle interne et des systèmes d'information de gestion de la Société. Toutes les questions importantes concernant la Société et ses activités doivent être soumises à l'approbation préalable du conseil. Plus particulièrement, les dépenses en immobilisations ou les engagements de capitaux supérieurs à 15 millions de dollars pour Empire et Sobeys ou à 25 millions de dollars pour Sobeys Development Limited Partnership doivent être approuvés au préalable par le conseil. La direction est autorisée à donner suite à toute question ayant trait aux activités courantes de

la Société sans l'approbation du conseil. Les délégations de pouvoirs relatifs à l'exploitation exposent quelles sont les autorisations exigées de la Société et de ses filiales.

Le comité d'audit est chargé de s'assurer que les contrôles internes sont conçus, mis en œuvre et surveillés adéquatement et que l'information financière et l'information de gestion sont communiquées intégralement et avec exactitude, même si l'établissement et la mise en œuvre des procédures nécessaires relèvent de la direction. Le conseil examine et approuve les états financiers annuels, de même que trimestriels.

#### **Gouvernance, intégrité et conduite des affaires de la Société**

Le conseil supervise la conduite déontologique, légale et sociale de la Société. Il supervise également l'élaboration des politiques, des principes et des lignes directrices de la Société en matière de gouvernance. Il élabore le code de déontologie des administrateurs, dirigeants et employés de la Société et en assure le respect.

#### **Direction et ressources humaines**

Le conseil choisit et nomme le chef de la direction et il en évalue le rendement. De plus, il fixe la rémunération qui s'avère appropriée pour le chef de la direction. En consultation avec le chef de la direction et le comité des ressources humaines, le conseil nomme tous les dirigeants de la Société et établit les modalités d'emploi, de formation, de perfectionnement et de relève des membres de la haute direction, plus précisément en ce qui a trait au pourcentage global d'augmentation salariale pour ces membres de la haute direction (en plus du chef de la direction) dont la rémunération est assujettie aux obligations d'information.

## Annexe B – Certaines informations sur le régime d'options d'achat d'actions d'Empire

Le texte qui suit énonce les modalités supplémentaires du régime d'options d'achat d'actions d'Empire :

### **Options d'achat d'actions en circulation**

Au maximum, 9 305 220 actions sans droit de vote de catégorie A peuvent être émises aux termes du régime d'options d'achat d'actions, soit 3,4 pour cent du nombre total d'actions sans droit de vote de catégorie A et d'actions ordinaires de catégorie B en circulation de la Société en date du 4 mai 2019.

Au total, 4 293 288 options d'achat d'actions étaient en circulation durant l'exercice terminé le 4 mai 2019. Ces options d'achat d'actions peuvent être exercées pour l'obtention d'actions sans droit de vote de catégorie A et représentent 1,6 pour cent du nombre total d'actions sans droit de vote de catégorie A et d'actions ordinaires de catégorie B en circulation de la Société. Au total, 5 011 932 options d'achat d'actions additionnelles peuvent être attribuées dans le cadre du régime, soit 1,8 pour cent du nombre total d'actions sans droit de vote de catégorie A et d'actions ordinaires de catégorie B en circulation de la Société. En comparaison, à la fin de l'exercice 2018, 4 686 155 options d'achat d'actions étaient en circulation au total, soit 1,7 pour cent du nombre total d'actions sans droit de vote de catégorie A et d'actions ordinaires de catégorie B en circulation de la Société.

### **Admissibilité**

Les membres clés de la haute direction qui sont des employés à temps plein de la Société (ou d'une société membre du groupe de celle-ci) et que le comité des RH a désignés de temps à autre comme étant admissibles sont admissibles à participer au régime d'options d'achat d'actions.

### **Limites relatives à la participation des initiés**

Aucune option ni action sans droit de vote de catégorie A ne sera émise aux termes du régime d'options d'achat d'actions lorsqu'une telle attribution, prise en considération avec tous les autres arrangements de rémunération sous forme d'actions de la Société, n'aurait à quelque moment pour conséquence :

- i) que le nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A réservées aux fins d'émission aux termes d'arrangements de rémunération sous forme d'actions attribuées à des initiés excède 10 pour cent du nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A en circulation; et
- ii) que le nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A émises à des initiés, au cours d'une période d'un an, excède 10 pour cent du nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A en circulation.

### **Cession**

Les participants ne peuvent céder leurs options.

### **Expiration**

Sauf tel que le comité des RH peut le décider autrement à l'occasion :

- si, avant la date d'expiration de l'option, la Société met fin à l'emploi du participant sans motif valable, il y a aucune autre acquisition des options au-delà de la date de la cessation, et les options acquises peuvent seulement être exercées par le participant en tout temps avant la première date entre i) la fin de la période de 90 jours suivant immédiatement la date de cessation ou ii) l'expiration des options conformément à leurs modalités;

- si, avant la date d'expiration de l'option, la Société met fin à l'emploi du participant pour un motif valable, les options expirent au moment même où a été commise l'action du participant qui a causé sa cessation d'emploi ou encore au moment même où est survenu l'événement qui a causé la cessation de son emploi;
- si, avant la date d'expiration de l'option, la Société met fin à l'emploi d'un participant en raison du décès de celui-ci, les options sont réputées être entièrement acquises immédiatement après le décès du participant et peuvent être exercées seulement par la succession du participant en tout temps avant le premier des événements suivants : i) quatre ans après la date du décès; ou ii) l'expiration des options conformément à leurs modalités;
- si, avant la date d'expiration d'une option, un participant devient invalide et est admissible aux prestations d'invalidité à long terme au titre du régime d'invalidité à long terme de la Société, les options continuent de devenir acquises pendant un an suivant la date d'invalidité, et les options acquises peuvent seulement être exercées par le participant en tout temps avant le premier des événements suivants : i) deux ans suivant la date d'invalidité ou ii) l'expiration des options conformément à leurs modalités;
- si, avant la date d'expiration d'une option, la Société met fin à l'emploi d'un participant en raison du départ à la retraite de celui-ci et qu'il compte moins de 15 ans de service auprès de la Société, les options continuent de devenir acquises pendant un an après la date du départ à la retraite, et les options acquises peuvent seulement être exercées par le participant en tout temps avant le premier des événements suivants : i) un an après la date du départ à la retraite ou ii) l'expiration de l'option selon ses modalités. Si le participant accepte un emploi auprès d'un concurrent de la Société en tout temps avant d'exercer les options acquises, la cessation de l'emploi du participant ne sera pas réputée constituer un départ à la retraite, et ces options seront traitées au même titre que si le participant avait démissionné. De plus, lorsqu'un participant prend sa retraite avant le 1<sup>er</sup> février de l'exercice au cours duquel les options ont été attribuées, ces options expirent et prennent fin immédiatement lors du départ à la retraite;
- si, avant la date d'expiration d'une option, la Société met fin à l'emploi d'un participant en raison de son départ à la retraite et que le participant compte plus de 15 ans de service auprès de la Société, les options continueront de devenir acquises pendant quatre ans suivant la date du départ à la retraite, et les options acquises pourront seulement être exercées par le participant en tout temps avant le premier des événements suivants : i) quatre ans après la date du départ à la retraite ou ii) l'expiration de l'option selon ses modalités. Si le participant accepte un emploi auprès d'un concurrent de la Société en tout temps avant d'exercer les options acquises, la cessation de l'emploi du participant ne sera pas réputée constituer un départ à la retraite, et ces options seront traitées au même titre que si le participant avait démissionné. De plus, lorsqu'un participant quitte pour prendre sa retraite avant le 1<sup>er</sup> février de l'exercice au cours duquel les options ont été attribuées, ces options expirent et prennent fin immédiatement lors de son départ à la retraite.

**Si, avant l'expiration d'une option, l'emploi d'un participant prend fin pour quelque raison (y compris une démission), il n'y a aucune autre acquisition des options au-delà de la date de cessation, et les options acquises peuvent seulement être exercées par le participant en tout temps avant le premier des événements suivants : i) 30 jours immédiatement après la date de cessation ou ii) l'expiration de l'option selon ses modalités.**

#### **Mode d'exercice**

Le régime d'options d'achat d'actions prévoit également un exercice « sans décaissement », selon lequel le participant peut choisir de recevoir la valeur de tout gain réalisé à l'égard de l'option sous forme d'actions sans droit de vote de catégorie A émises, plutôt que d'exercer cette option de la manière habituelle en versant une somme au comptant pour acquérir des actions sans droit de vote de catégorie A. Le nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A reçues aux termes de l'exercice sans décaissement correspond au quotient du gain réalisé à l'égard de l'option, divisé par le prix de l'action.

#### **Modifications du RILT**

De temps à autre, sous réserve de l'approbation réglementaire exigée des organismes administratifs ayant compétence sur le RILT, le conseil d'administration de la Société peut, **sans le consentement des actionnaires**, mettre fin au RILT ou modifier toute disposition du RILT, y compris y apporter les modifications suivantes :

- réduire le nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A pouvant être émises aux termes du RILT;
- augmenter ou réduire le nombre maximum d'actions sans droit de vote de catégorie A qu'un participant a droit de recevoir aux termes du RILT;
- modifier les dispositions d'acquisition de chaque option;
- modifier les modalités du RILT ayant trait au droit d'un participant d'exercer des options à la suite d'un congédiement, de la cessation d'emploi ou du décès;
- modifier la cessibilité des attributions aux fins de planification successorale;
- augmenter le prix d'exercice ou d'achat;
- modifier le processus par lequel un participant peut exercer ses options;
- ajouter et(ou) modifier des dispositions en matière d'aide financière pouvant être accordée aux termes du RILT;
- modifier les exigences d'admissibilité des participants au RILT;
- attribuer ou attribuer de nouveau le nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A pouvant être émises aux participants aux termes du RILT;
- modifier le RILT afin de le rendre conforme aux lois sur les valeurs mobilières, aux lois régissant les sociétés ou aux lois fiscales, de même qu'aux règles et politiques de la Bourse TSX;

- ajouter des engagements de la part de la Société visant à protéger les participants; et
- apporter des modifications qui sont nécessaires afin de corriger ou d'éliminer toute ambiguïté ou lacune ou disposition non compatible, erreur d'écriture ou erreur manifeste.

#### **Aucune modification ne peut :**

- départir un participant des options qui lui ont été attribuées;
- départir un participant de ses droits aux actions mises en gage et aux dividendes en actions, tel qu'il est prévu aux présentes, ou de tous les droits qu'il pourrait avoir à l'égard des actions mises en gage et des dividendes en actions; ou
- avoir pour conséquence de modifier les modalités de remboursement de tout prêt accordé à un participant, sans le consentement préalable écrit du participant.

Malgré toute autre disposition du RILT, aucune des modifications suivantes ne peut être apportée au présent RILT sans l'approbation des actionnaires :

- une modification ayant pour effet de réduire le cours des options ou le prix des attributions ou d'annuler ou d'émettre de nouveau des options;
- une modification qui prolonge la durée d'une attribution au-delà de sa date d'expiration initiale, sauf dans la mesure permise par le RILT dans l'éventualité d'une période d'interdiction des opérations;
- une modification visant à accroître le nombre maximum d'actions sans droit de vote de catégorie A pouvant être :
  - émises à des initiés au cours d'une période d'un an; ou
  - émises à des initiés à tout moment, aux termes du RILT, ou, lorsque combiné avec tout mécanisme de rémunération sous forme d'actions, pourrait excéder 10 pour cent du nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A et d'actions ordinaires de catégorie B émises et en circulation de la Société;
- une modification qui aurait pour effet d'augmenter le nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A pouvant être émises aux termes du RILT;
- une modification en vue d'accroître le nombre de participants au RILT de manière à permettre, sur une base discrétionnaire, que soient admis ou admis de nouveau des administrateurs qui ne sont pas des employés; et
- une modification visant à modifier les dispositions relatives à la modification du RILT.

## Renseignements à l'intention des actionnaires et des investisseurs

### EMPIRE COMPANY LIMITED

115 King Street  
Stellarton (Nouvelle-Écosse)  
B0K 1S0  
Téléphone : 902 752-8371  
Télécopieur : 902 755-6477  
www.empireco.ca

### RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS ET RENSEIGNEMENTS

Les actionnaires, les analystes et les investisseurs sont priés de faire part de toute demande de renseignements financiers à :

Courriel : investor.relations@empireco.ca

Les communications relatives aux relevés des investisseurs, y compris les changements d'adresse ou de propriété, les certificats perdus ou les formulaires aux fins de l'impôt, doivent être adressées à l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la Société, AST Trust Company (Canada).

### AGENT DES TRANSFERTS

AST Trust Company (Canada)  
Correspondance avec les investisseurs  
C. P. 700, succursale B  
Montréal (Québec)  
H3B 3K3  
Téléphone : 1 800 387-0825  
Courriel : inquiries@astfinancial.com

### ENVOIS MULTIPLES

Il se peut que les actionnaires ayant plus d'un compte reçoivent du courrier pour chaque compte. Dans ce cas, ils doivent communiquer avec AST Trust Company (Canada), au 1 800 387-0825 pour mettre fin aux envois multiples.

### DATES DE RÉFÉRENCE ET DATES DE VERSEMENT DES DIVIDENDES POUR L'EXERCICE 2020

Date de référence	Date de versement
15 juillet 2019	31 juillet 2019
15 octobre 2019*	31 octobre 2019*
15 janvier 2020*	31 janvier 2020*
15 avril 2020*	30 avril 2020*

\*Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration

### ACTIONS EN CIRCULATION

Au 25 juin 2019	
Actions sans droit de vote de catégorie A	173 663 969
Actions ordinaires de catégorie B avec droit de vote	98 138 079

### INSCRIPTION DES ACTIONS

Bourse de Toronto

### SYMBOLE BOURSIER

Actions sans droit de vote de catégorie A – EMP.A

### AVOCATS

Stewart McKelvey  
Halifax (Nouvelle-Écosse)

### Auditeur

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.  
Halifax (Nouvelle-Écosse)

EMPIRE  
COMPANY LIMITED

[www.empireco.ca](http://www.empireco.ca)